

U d'/of OTTAWA



39003001689651





925-1A-52^①

LE

COLLOQUE DE POISSY

METZ. - IMPRIMERIE F. BLANC, RUE DU PALAIS. - 1867.

LE
COLLOQUE DE POISSY



ÉTUDE

SUR LA

CRISE RELIGIEUSE ET POLITIQUE DE 1561

PAR

H. KLIPFFEL

DOCTEUR ÈS LETTRES
EXAMINATEUR D'ADMISSION A L'ÉCOLE IMPÉRIALE MILITAIRE
DE SAINT-CYR



PARIS

LIBRAIRIE INTERNATIONALE

15, BOULEVARD MONTMARTRE

A. LACROIX, VERBOECKHOVEN ET C^o, ÉDITEURS
A BRUXELLES, A LEIPSICK ET A LIVOURNE

Tous droits réservés par l'auteur



425004

BR

845

.K55

1867



Mihi Galba, Otho, Vitellius nec beneficio
nec injuriâ cogniti.

(Tacitus. *Historiarum*, lib. I, c. I.)

AVANT-PROPOS.

La France mise en demeure de se prononcer définitivement pour le Catholicisme ou la Réforme, son gouvernement placé en face de la guerre civile et impuissant contre la crise terrible où se débattait notre pays, tels sont les tragiques souvenirs que réveille dans tout esprit le Colloque de Poissy, et il suffit de les rappeler pour reconnaître à la fameuse conférence de 1561 son importance capitale parmi les épisodes de l'histoire de la Réforme française au seizième siècle. Chose singulière pourtant, le Colloque de Poissy, quoique bien des auteurs en aient parlé, n'a pas encore eu, à vrai dire, son historien. De Thou, dans sa vaste com-

position, ne pouvait longuement insister sur l'année 1561 sans nuire à l'économie générale de son ouvrage; aussi n'a-t-il guère donné qu'un résumé substantiel de la discussion des prélats français avec les ministres protestants, ne touchant ainsi qu'à l'une des trois questions agitées à Poissy. Quant aux écrivains des temps postérieurs, ils ont suivi pas à pas le récit de de Thou. Si, complétant ce dernier sur un point, le continuateur de Fleury traita de la réforme du clergé français sur lui-même, décrétée plutôt que sérieusement tentée par l'assemblée de Poissy, il le fit d'une manière incomplète et sans montrer la valeur réelle d'une pareille démonstration. Enfin la question, si importante en 1561, des finances et de la subvention du clergé au roi se trouve à peine effleurée dans la plupart de nos histoires.

Reprendre et réunir les trois questions qui occupèrent l'assemblée de Poissy, en indiquer la liaison et la vraie portée, replacer cette assemblée au milieu des circonstances qui ont appelé sa convocation ou qui l'ont suivie, afin de la juger avec une entière équité, restituer aux événements leur caractère souvent faussé

par l'esprit de parti, une telle étude, à laquelle on n'a pas encore songé, pourrait être, il nous semble, aussi utile qu'intéressante. Le moment, d'ailleurs, n'est-il pas venu de l'entreprendre, aujourd'hui que nous possédons tant de documents curieux demeurés entièrement inconnus aux écrivains des derniers siècles ?

Qui ne sait la lumière nouvelle jetée sur l'histoire du seizième siècle par les Relations des ambassadeurs vénitiens, les Papiers d'État du cardinal Granvelle, les Négociations sous François II, sans parler d'une foule d'autres correspondances diplomatiques publiées de nos jours en France et dans les pays voisins ? A ces documents, qui sont maintenant dans les mains de tout homme instruit, nous avons pu en joindre d'autres encore inédits, mais d'autant plus précieux qu'ils émanent d'hommes que nous verrons figurer au premier rang dans la rencontre de Poissy.

C'est d'abord une relation de tout ce qui s'est fait dans l'assemblée des prélats français à Poissy, depuis le 25 juillet jusqu'au 14 octobre 1561, et que nous croyons pouvoir attribuer au théologien Despence, un des plus honorables

représentants du clergé catholique. ¹ Il ne faudrait pas, dans ce journal, chercher un écrivain; mais il est la déposition exacte d'un témoin oculaire. Non-seulement Despençe rapporte tous les incidents des conférences entre les Catholiques et les Protestants; nous assistons aussi avec lui, jour par jour, aux discussions sur la subvention au roi et sur la réforme du clergé; sur l'une et l'autre de ces questions le journal donne des détails qu'on chercherait vainement ailleurs.

Plus tard, en 1562, Despençe prit encore part aux conférences de Saint-Germain, suite de celles de Poissy, et il nous en a également laissé une relation manuscrite dont nous avons fait grand usage. ² Les journaux du catholique Despençe ont une importance toute particulière; ils nous permettent de contrôler les relations protestantes qui, jusqu'à présent, étaient

¹ Collection Dupuy, vol. 641 (Bibl. imp.). — Voir une lettre du cardinal d'Armagnac à Despençe, collection Dupuy, vol. 309 [*Ibid.*]. — Le président de Thou a connu cette relation de Despençe.

² Collection Dupuy, vol. 309 (Bibl. imp.).

à peu près nos seuls documents sur le Colloque de Poissy.

Dix-neuf lettres inédites de Pierre Martyr et de Théodore de Bèze, tirées des archives de Zurich et de Berne, nous ont également fourni des renseignements curieux et nouveaux. L'état des partis religieux, leurs craintes, leurs espérances s'y reflètent comme dans un miroir d'une incontestable fidélité. Écrites sous l'impression même des événements, ces lettres nous en font saisir le contre-coup journalier sur l'esprit de quelques-uns des acteurs principaux du drame qui se joue alors en France, et plusieurs renferment, sur Catherine de Médicis des détails propres à éclaircir un peu le rôle si obscur et si difficile à apprécier de cette princesse.

En comparant ainsi les témoignages venus des deux camps et en complétant les documents connus par d'autres qui ne le sont pas encore, peut-être aurons-nous réussi à asseoir nos jugements sur des bases solides qui ont parfois manqué à nos devanciers.



DOCUMENTS ET AUTEURS CONSULTÉS.

- Manuscrit 644 (Coll. Dupuy, Bibl. imp.). Bref recueil et sommaire de ce qui s'est fait en la ville de Poissy. (Cité sous le titre de Journal de Despençe.)
- Manuscrit 309 (Coll. Dupuy, Bibl. imp.). Discours du colloque de Poissy, par M. Despençe, du 27 janvier 1561 (ancien style).
- Manuscrit 8683 (Ancien fonds français, Bibl. imp.). Actes du synode de Poissy.
- Manuscrit 146 (Fonds Brienne, Bibl. imp.).
- Manuscrit 8674 (Fonds Béthune, Bibl. imp.).
- Manuscrit 129 (Fonds Saint-Germain, Bibl. imp.).
- Manuscrit 8927 (Bibl. imp.). Cahier des États de Pontoise.
- Lettres inédites de Théodore de Bèze et de Pierre Martyr, tirées des archives de Berne et de Zurich.
- Lettres françaises de Calvin (Éd. Bonnet).
- Théodore de Bèze. Histoire ecclésiastique.
- Régnier de la Panche. De l'État de France.
- La Place. De l'état de la religion et de la république.
- Le chancelier l'Hospital. Œuvres complètes.
- Mémoires de Luther (Trad. Michelet).
- Mémoires de Vieilleville.
- Mémoires de Castelnau, avec les additions de Le Laboureur.
- Mémoires de Marguerite de Valois (Éd. Panthéon).
- Mémoires de Tavannes (Éd. Panthéon, t. XI).
- Mémoires de Gamon (Éd. Panthéon, t. XI).
- Mémoires de Philippi (Éd. Panthéon).
- Mémoires du curé Haton (Éd. comité de l'histoire de France).
- Brantôme. Œuvres complètes (Éd. Panthéon).
- Pasquier. Lettres (Éd. 1723).

- Négociations sous François II (Éd. comité de l'histoire de France).
- Papiers d'État de Granvelle (Éd. comité de l'histoire de France).
- Rapports des ambassadeurs vénitiens (Éd. comité de l'histoire de France).
- Hubert Languet. *Arcana sæculi XVI* (Éd. 1699).
- Rabelais. (Éd. Le Duchat).
- Ronsard. *OEuvres complètes*.
- Mémoires de Condé (Éd. 1743).
- Journal d'un bourgeois de Paris (Éd. Lalanne).
- Journaux de l'Étoile.
- Mémoires du clergé de France (Éd. 1721).
- Abrégé des actes et mémoires du clergé de France.
- Mémoires du concile de Trente.
- Archives curieuses de l'histoire de France.
- Haag. France protestante.
- De Thou. Histoire des choses arrivées de son temps.
- Belcarius. *Commentarii rerum gallicarum*.
- Fra-Paolo Sarpi. Histoire du concile de Trente. (Trad. Le Courayer, éd. 1736).
- Sainte-Marthe. Oraisons funèbres.
- Toussaint Duplessis. Histoire du diocèse de Meaux.
- Fleury. Histoire ecclésiastique, avec la continuation.
- Sacchini. *Historia societatis Jesu*.
- Stattler. Histoire du duché de Wurtemberg (Éd. 1771).
- Huguenin. Chroniques messines.
- Labitte. De la démocratie chez les prédicateurs de la Ligue.
-

COLLOQUE DE POISSY.

CHAPITRE PREMIER.

DES PREMIÈRES DESTINÉES DE LA RÉFORME
EN FRANCE.

COMMENT ON EN VINT A ESSAYER UN RAPPROCHEMENT
DES CATHOLIQUES ET DES PROTESTANTS.

Il est rare qu'une croyance nouvelle soit acceptée sans combat dès son apparition dans le monde. La persécution (combien d'idées, en effet, qui ont grandi dans le sang !) ou du moins une lutte pénible et de dures épreuves attendent l'étrangère : les doctrines déjà en possession des esprits, les passions, les intérêts se liguent pour l'étouffer. Il en fut ainsi pour la Réforme religieuse en France au seizième siècle. Et cependant quel pays semblait mieux préparé à accepter la Réforme que celui où l'on avait applaudi aux deux pragmatiques de saint Louis et de Charles VII, que la patrie de Gerson et de Pierre d'Ailly ! Mais la Réforme, en se présentant calviniste et non luthérienne, démocratique au lieu de monarchique ou

aristocratique, mit contre elle les rois. Ceux-ci, par instinct de despotes, repoussèrent tout d'abord une doctrine républicaine et leur antipathie ne fit que s'accroître quand ils virent les nouvelles croyances adoptées par une grande partie de la noblesse. Rome leur ayant livré l'Église française par le concordat, ils ne songeaient point à rompre avec la papauté, et certains d'obtenir de leur clergé l'argent qu'ils lui demandaient, ils ne croyaient pas nécessaire de le dépouiller. D'ailleurs si un culte sans cérémonies et sans pompe extérieure convenait au génie austère des peuples germaniques et scandinaves, il satisfaisait moins la vive imagination de la race gallo-latine : ne comprenant pas une religion qui ne parlait qu'à l'esprit, la grande masse des habitants de la France restait catholique. Peut-être aussi était-il dans les desseins de la Providence que la rupture de la France avec les idées du moyen âge se fit par la philosophie et non par une réformation religieuse. Le siècle de Calvin est aussi celui de Rabelais et de Montaigne, et l'Église, qui poursuivait avec acharnement la Réforme, parut ne point apercevoir ces autres ennemis bien plus dangereux. Les Réformateurs ne prétendaient que ramener le christianisme à sa pureté primitive : par le doute arriver à la tolérance et substituer la morale aux dogmes théologiques, tel était le but de la philosophie. Sans le vouloir, Luther et Calvin travaillèrent à la conquête du libre examen ; les philosophes se proposèrent tout d'abord cette conquête, réalisée, enfin, par trois siècles de combats et de persévérants efforts.

Le berceau de la Réforme française fut la ville de

Meaux : apportée par le vent d'Allemagne la semence des doctrines nouvelles y germa en même temps parmi les doctes et parmi le peuple. Là aussi, la persécution frappa ses premiers coups. Pour avoir lacéré, dans l'empyement de son zèle, une bulle du pape Clément VII, affichée aux portes de la cathédrale, le cardeur de laine Jean le Clerc fut à deux reprises fustigé par le bourreau, et il ne sortit de cette cruelle épreuve que pour aller mourir d'une mort plus cruelle à Metz. ¹ L'année 1524 vit la dispersion de cette colonie d'hommes savants, mais suspects au clergé, dont Guillaume Brissonnet, évêque de Meaux, s'était entouré. ² Farel se retira en Suisse, Gérard Roussel et le vénérable Lefebvre d'Étaples, en Navarre; d'autres faiblirent et se rétractèrent. L'évêque Brissonnet, accusé d'hérésie par les Cordeliers, réfuta sans peine ses adversaires; mais c'était déjà une victoire pour ces derniers, que d'avoir forcé un évêque à se justifier devant le parlement. Bientôt, avec les progrès de la Réforme, la persécution s'étendit à tout le royaume. Paris eut ses supplices: la place de Grève, la place Maubert et le parvis Notre-Dame leurs bûchers, où montèrent Jacques Pouvant, l'ermite de Livry et un jeune licencié en droit de la Rochelle. Déjà même le fanatisme aggravait les tourments, et si l'on étranglait encore les Luthériens avant de les livrer au feu, on

¹ Il faut lire dans les *Chroniques messines* ce lugubre épisode de l'histoire de la Réforme (*Chroniques messines*, éd. Huguenin, p. 824, etc.).

² Dom Toussaint du Plessis. *Hist. du diocèse de Meaux*. t. I, liv. IV.

perçait la langue à ceux qui étaient accusés d'avoir mal parlé de la Vierge et des Saints. La Sorbonne, dès 1521, avait condamné Luther, et depuis lors, elle ne cessa de poursuivre avec acharnement ses partisans en France. Le parlement de Paris, dans le procès de Lefebvre d'Étaples et de ses compagnons, avait repoussé l'intercession du roi prisonnier et de la régente, et il secondait de son mieux la Sorbonne, défendant, sous les peines les plus sévères, l'impression des livres de Luther et la traduction en langue vulgaire de la Sainte-Écriture.

François I aimait les savants, presque tous suspects d'hérésie; mais il craignait aussi les opinions nouvelles comme « tendant à la subversion de la » monarchie divine et humaine. »¹ Après avoir deux fois couvert Berquin de sa protection, il le laissait ensuite immoler par le parlement (17 avril 1529). Là comme ailleurs, le malheur de François I fut de trop agir sous l'influence d'autrui: déplorable faiblesse, quand elle le conduisait à verser le sang de ses sujets et à écouter les sinistres conseils des deux mauvais génies de son règne, le chancelier Duprat et le cardinal de Tournon!

Bien plus que sur le roi, les Réformés pouvaient compter sur sa sœur, l'excellente Marguerite de Navarre. Les savants trouvèrent toujours auprès d'elle asile et protection, et « ils se couvraient de sa » faveur comme d'un bouclier d'Ajax contre ceux qui » les persécutaient. Somme, les voyant à l'entour de » cette bonne dame, tu eusses dit que c'était une

¹ Brantôme, t. I, p. 245 (éd. Panthéon).

» poule qui, soigneusement, appelle et assemble ses
» petits poulets, et les couvre de ses ailes. » ¹ Les
Français réfugiés à l'étranger pour cause de religion
n'étaient pas oubliés par Marguerite, et ses bienfaits
les allaient chercher à Strasbourg, à Zurich, à Genève,
partout où leur indigence réclamait ses secours.
Aussi devint-elle odieuse aux Catholiques violents et
l'amie des hérétiques fut accusée d'hérésie. Bêda,
le fougueux syndic de la Sorbonne, dénonça à la
faculté de théologie son livre du *Miroir de l'âme
pécheresse* ; mais Guillaume Petit, évêque de Senlis,
plaida la cause de Marguerite, et la Sorbonne n'osa
condamner une princesse, que protégeait l'autorité
du roi, son frère. Bêda devait plus tard expier, par
une dure captivité au Mont-Saint-Michel, cette im-
prudente attaque contre la famille royale.

Malgré les rigueurs, la doctrine nouvelle gagnait
tous les jours du terrain. Parfois l'exécution des
condamnés donnait lieu à des scènes étranges, et
tournait à la confusion des persécuteurs. Lorsqu'on
brûla, à Toulouse, le jurisconsulte Jean de Caturce,
un Jacobin, chargé de faire le sermon d'usage,
prit pour texte ces mots de la première épître à
Timothée : « Dans les derniers temps quelques-uns
» se révolteront contre la foi et se laisseront abuser
» aux doctrines du diable, » après quoi il s'arrêtait,
sans réciter en entier la phrase de l'apôtre. Achève
donc, lui crie aussitôt le condamné, et comme le
Jacobin, à cette soudaine apostrophe, se tait et de-
meure interdit, Caturce, d'une voix éclatante reprend

¹ Sainte-Marthe. *Oraison funèbre*, p. 84.

le texte tronqué par le moine, et rétablit ce que l'autre en avait voulu supprimer : « enseignant men-
 » songes en hypocrisie, ayant leur conscience cau-
 » tée, défendant de se marier et commandant de
 » s'abstenir des viandes que Dieu a créées, pour en
 » user avec action de grâces aux fidèles et à ceux qui
 » ont connu la vérité. » Puis, dans un discours plein
 de feu, il explique à la foule la parole de l'apôtre : ¹
 Spectacle touchant et terrible ! La victime passait
 ainsi tout à coup au rôle d'accusateur, et les bour-
 reaux consternés n'osaient interrompre sa dernière
 et éloquente apologie de la doctrine nouvelle. Qui
 pourrait dire combien un pareil discours, prononcé
 par un homme, que peu d'instant après l'on voyait
 mourir avec le plus grand courage, devait faire de
 prosélytes à la Réforme !

Déjà elle pénétrait au camp même de ses ennemis,
 et le jour de la Toussaint 1533, l'Université de Paris,
 réunie en assemblée solennelle au temple des Mathu-
 rins, entendit avec effroi et indignation son recteur
 Nicolas Cop, réciter un discours plein des opinions
 condamnées. C'était un jeune étudiant en droit, ap-
 pelé Calvin, qui avait écrit la harangue du recteur :
 dénoncés au parlement, ils durent quitter Paris en
 toute hâte. Cop se retira à Bâle, Calvin en Saintonge. ²

¹ De Bèze. *Histoire ecclésiastique*, liv. I, p. 11-12.

Rabelais, dans *Pantagruel* (liv. II, ch. V), fait allusion
 au supplice de Caturce :

« Pantagruel vint à Thoulouse, mais il n'y demoura
 guères quand il veit qu'ils faisaient brusler leurs régents
 tous vifs comme harengs sorets. »

² De Bèze. *Hist. eccl.*, liv. I, p. 14.

Mais les violences de la Sorbonne, l'audace surtout de Bèda, avaient irrité le roi, qui prêta alors l'oreille aux amis de la Réforme, Marguerite de Navarre et les frères du Bellay. Il songeait même, disent les Protestants, à appeler en France Mélanchton, lorsque le zèle imprudent de quelques-uns de la religion le rejeta du côté de leurs ennemis. ¹

Au mois de novembre 1534, des placards injurieux contre la messe furent affichés dans tout Paris; on en mit jusque sur la porte de la chambre du roi, qui se trouvait alors à Blois. ² François I les vit; la majesté royale lui parut outragée, et il redoubla de sévérité à l'égard des Luthériens. Les supplices recommencèrent, et toute province de la France eut ses martyrs. Il nous reste des exécutions dont Paris fut alors le théâtre, un curieux témoignage dans le journal d'un bourgeois de cette ville; son récit des derniers mois de l'année 1534 et des premiers de 1535, n'est qu'un long nécrologe. On peut, d'ailleurs, en croire ces pages funèbres, mais véridiques, écrites par un indifférent, sans colère, sans pitié, froides comme la mort. ³

« Au dit an 1534 dixième novembre premièrement
 » furent condamnées sept personnes par le lieutenant
 » criminel à faire amende honorable en un tombereau,
 » tenant chacun une torche ardente en la main, leurs
 » biens confisqués au roi, et à être bruslés en divers

¹ De Bèze. *Hist. eccl.*, liv. I, p. 45.

² *France protestante de Haag*, deuxième volume (pièces justifiées, n° 2).

³ *Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 444, etc. (éd. Lalanne).

» lieux et jours ; cette sentence confirmée par arrest.
 » Le premier desquels fut Barthelemy Mollon, fils
 » d'un cordonnier, demeurant en la rue d'entre les
 » portes du Palais. Lequel Barthelemy estait par
 » maladie impotent de ses membres et paralytique et
 » avait les dits placards et escripteaux. Et pour ce
 » fut bruslé tout vif au cimetièrre S^t-Jean le treizième
 » novembre.

» Le second fut Jean du Bourg, riche drapier,
 » demeurant rue S^t-Denis à l'enseigne du Cheval
 » noir qui estait sa maison à lui appartenant. Lequel
 » du Bourg avait lui-mesme affiché de ces escripteaux
 » et placars ès coings des rues ; par quoy le len-
 » demain le quatorzième de novembre il fust mené
 » faire amende honorable en un tombereau devant
 » l'église Nostre-Dame ; de là fut mené devant les
 » fontaines des Innocens, rue Saint-Denis ; là il eust
 » le poing coupé ; puis aux halles, où il fut bruslé
 » tout vif pour ce qu'il n'avait pas voulu accuser ses
 » compaignons.

» Le troisième fust un imprimeur de la rue S^t-
 » Jacques qui avait imprimé et vendu les livres de
 » Luther. Et pour ce, par sentence confirmée par
 » arrest, il fit amende honorable devant l'église
 » Nostre-Dame ; de là fut mené brusler tout vif en la
 » place Maubert.

» Le vendredi quatrième jour de decembre un
 » jeune fils cleric et serviteur de Monsieur de Carrier
 » fit amende honorable devant l'église Nostre-Dame et
 » ses biens confisqués, fut bruslé vif devant le Temple.

» Le vingt-deuxième janvier fut bruslée la femme
 » d'un cordonnier demeurant près de l'église S^t-

» Severin qui estait maistre d'école et mangeait de
 » la chair aux vendredis et aux samedis.

» Le vingt-sixième février un jeune escolier natif
 » de Grenoble en Daulphiné, demeurant sous un
 » maistre ou pédagogue en l'Université, fut bruslé
 » vif parce qu'il avait mis et attaché secrettement de
 » nuit plusieurs escripteaux par la ville de Paris,
 » combien que son diet maistre luy fist ce faire ;
 » lequel maistre s'enfuit.

» Le samedi treizième de mars, un chantre de la
 » chappelle du roy que le diet seigneur avait envoyé
 » à Paris prisonnier, parce qu'il avait attaché au
 » chasteau d'Amboyse, où estait iceluy seigneur,
 » quelques escripteaux, fut par sentence du prévost
 » de Paris, bruslé au carrefour du Gros-Tournois,
 » près Saint-Germain l'Auxerrois. » ¹

Refermons ici le journal du bourgeois : l'historien
 aussi bien que le lecteur a hâte d'échapper à cette
 lugubre monotonie du supplice. Ainsi l'année 1535
 poursuit son cours, toujours avec de nouvelles
 aggravations dans les peines. Déjà, l'on avait fait
 appel contre les Luthériens aux plus mauvaises
 passions, encourageant à leur égard la délation,
 menaçant du feu quiconque leur donnerait asile. ²
 Bientôt on cessa d'étrangler les victimes avant de les
 placer sur le bûcher, on les brûlait à petit feu, sus-
 pendues à des chaines de fer et on livrait aux flammes
 les pièces mêmes de leurs procès. Était-ce précaution
 des bourreaux contre la justice meilleure de l'avenir ?

¹ *Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 444, etc.

² *Ibid.*, p. 441-450.

Les rigueurs devinrent telles que le pape Paul III, si l'on croit le journal du bourgeois de Paris, écrivit au roi pour l'engager à les modérer.¹ François I se rendit à ses prières; il ordonna au parlement de se montrer moins sévère, et une déclaration du mois de juillet permit aux Luthériens fugitifs de rentrer en France, à condition qu'ils abjureraient. Nul historien n'a parlé de cette intervention du saint-siège; mais si le fait est vrai, il honore singulièrement la papauté. Que n'a-t-elle toujours, au seizième siècle, exercé une aussi chrétienne et salutaire influence!

Les variations de François I à l'égard de la Réforme, en dehors des goûts personnels ou des préventions du monarque, avaient leur cause dans les variations mêmes de sa politique extérieure. Les exécutions de 1535 précédèrent de bien peu le traité conclu avec les Turcs, comme si l'on avait voulu se faire pardonner ainsi par l'Europe catholique le scandale d'une alliance avec les Infidèles. Allié des Protestants d'Allemagne, le roi était obligé à des ménagements envers leurs coreligionnaires de France; mais lorsqu'en 1538, il crut à une paix durable avec l'Empereur, des édits cruels contre les Luthériens provoquèrent de nouveaux supplices, et ces édits, peu observés depuis que la guerre avait recommencé contre Charles-Quint, furent ensuite remis en vigueur lors de l'arrivée en France des Turcs de Barberousse (1542). Jusque-là, du moins, la persécution n'avait été que partielle; mais la fin

¹ *Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 458.

du règne de François I vit la proscription de tout un peuple, des Vaudois de Provence. Qui ne connaît les malheurs de cette secte, si digne de pitié et dont l'histoire devrait être écrite avec du sang? Faut-il rappeler ici, après tant d'autres, de quelle manière barbare le président d'Oppède exécuta le barbare arrêt du parlement d'Aix, le sac de deux villes et de vingt-huit villages, le massacre de quatre mille hommes? Détournons plutôt la face de telles horreurs, et hâtons-nous de dire que François I, qui les permit, en eut des remords, et près de mourir, recommanda à son fils d'en châtier les auteurs.

La dernière volonté de François I ne fut pas obéie, et les Vaudois restèrent sans vengeance. Avec Henri II, l'influence de l'Espagne remplace celle de l'Italie, et les idées de répression violente contre la Réforme commencèrent à dominer exclusivement dans le conseil. C'était l'opinion des Catholiques violents « qu'il eut suffi, au commencement de l'hé-
» résie, de se débarrasser de cinq ou six têtes pour
» la détruire. Les pauvres gens, privés de l'autorité
» et de l'appui de leurs chefs, auraient été poussés
» à la messe comme un troupeau qu'on chasse avec
» le bâton. »¹ Henri II et ses favoris les Guises,

¹ Jean Correro, 1569 (*Amb. venitiens*, t. II, p. 117, éd. Comité de l'hist. de France).

Le poète Ronsard disait aussi :

Vous, juges des cités, qui, d'une main égale,
Devriez administrer la justice royale,

Si vous eussiez puni par le glaive tranchant
Le huguenot mutin, l'hérétique méchant,
Le peuple fust en paix; mais votre connivence
A perdu la justice et l'empire de France.

(*Remontrance au peuple de France.*)

pensèrent qu'il n'était pas encore trop tard pour user de tels moyens et obtenir de tels résultats. Le cruel édit de Châteaubriant (1551), et la tentative, deux fois renouvelée (1555-1558), d'introduire l'inquisition d'Espagne, montrèrent quels principes guideraient désormais le gouvernement. Toutefois, les progrès de la Réforme continuaient : de luthérienne qu'elle avait été sous François I, elle se faisait calviniste, depuis la fondation par Calvin de la grande école de Genève, capitale nouvelle du Protestantisme, jetée entre les trois pays où se concentrait, pour ainsi dire, le mouvement intellectuel de l'Europe. Marot et Goudimel lui avaient donné les psaumes, et Robert Olivetan la Bible en langue vulgaire. Dès 1546, à ce que rapporte un Vénitien, les Réformés occupaient des villes entières, comme Poitiers, Caen, la Rochelle et quelques autres de la Provence, où le rite protestant était, « sinon publiquement avoué, du moins tacitement » reconnu ». ¹ L'année suivante, un synode national tenu à Paris, régla les rapports des églises, et la confédération calviniste organisée en démocratie, commença à former un État véritable dans l'État. ² Ni les supplices qui suivirent la découverte de l'assemblée de la rue Saint-Jacques (1557), ni les accusations infâmes par lesquelles on cherchait à flétrir les victimes, ne décourageaient les Réformés; ils y répondaient en rappelant les morts terribles de quelques-uns de leurs persécuteurs, et leur confiance

¹ Marino Cavalli, 1546 (*Amb. vénit.*, t. I, p. 263).

² *France protestante* de Haag, deuxième volume (pièces justific. n° 11).

augmentait quand ils voyaient la conviction religieuse ou les rivalités politiques pousser dans leurs rangs une grande partie de la noblesse. Même au sein du parlement de Paris, leurs doctrines comptaient des adhérents. Henri II épouvanté fit arrêter Anne Dubourg avec quelques autres conseillers. En même temps, il s'était hâté de conclure avec l'Espagne le traité de Cateau-Cambresis, « à quelque prix et condition que ce fût, » comme le déclara au parlement le cardinal de Lorraine, afin de pouvoir, en liberté, vaquer à l'extermination de l'hérésie.¹ De nouvelles persécutions allaient ainsi avoir lieu, quand le coup de lance de Montgomery termina un règne qu'avait inauguré le coup de Jarnac.

François II, aussi faible d'esprit que de corps, fut toujours incapable de régner par lui-même, et de parler autrement que d'après l'inspiration des Lorrains, oncles de sa femme Marie Stuart. Le supplice d'Anne Dubourg et de sévères ordonnances défendant les conventicules réformés,² signalèrent l'avènement des Guises et l'acharnement déployé à Paris contre les dissidents, ne fut que trop imité dans les provinces; partout on déchainait « la grande levrière », c'est-à-dire la populace, et les fureurs qu'elle déploya alors, font songer à certains raffinements de la Terreur de 1793.³ « Ils inventèrent plusieurs manières de découvrir les Évangéliques. Car, outre leur façon accoutumée d'accabler ceux qui ne s'agenouillaient

¹ Pasquier. *Lettres*, t. II, p. 77 (éd. 1723).

² *Mémoires de Condé*, t. I, p. 308 (éd. 1743).

³ La Planche. *De l'Etat de France*, p. 419 (éd. Panthéon).

devant les prêtres portant l'hostie ou Corpus Domini qu'ils appellent, on érigea à tous les coins de rues, des images de la vierge Marie, comme aussi elles étaient élevées au-dessus des portes des meilleurs catholiques, devant lesquelles se disaient ordinairement les saluts et autres oraisons accoutumées en telles dévotions. Que s'il se rencontrait quelque passant qui n'ôtât son bonnet, aussi soudain était-il assailli par certains hommes qui étaient aux aguets dans les maisons prochaines. Ils firent aussi des boîtes ou épargnemailles où ils contraignaient les passants de mettre argent pour les cierges et luminaires; que si on faisait la moindre difficulté, on était chargé de coups.»¹ Ne sont-ce pas là ces scènes de tyrannie que nos pères ont vu se renouveler à la fin du dernier siècle? Les mauvais instincts de la populace sont les mêmes dans tous les temps; les formes seules de la tyrannie populaire varient.²

Mais lorsqu'ils persécutaient ainsi les Réformés, les Guises, par leur hauteur, s'aliénaient en même temps la noblesse. Ils avaient organisé, au dehors

¹ La Planche. *De l'Etat de France*, p. 226 et 237.

² Tout le monde a entendu parler des certificats de civisme et du commerce auquel ces certificats donnaient lieu. Un fait moins connu, mais qui nous a été attesté par plus d'un contemporain de la Révolution, c'est que la fabrication de petites guillotines, comme jouets d'enfants, était devenue une autre industrie, et l'achat de ces guillotines un impôt forcé qu'on levait sur les populations. Les enfants allaient par les rues, guillotinant des souris, des oiseaux, et des marchands ambulants colportaient l'odieux jouet jusque dans les moindres villages. Il fallait l'acheter sous peine d'être taxé d'incivisme et d'être noté comme suspect.

comme au dedans du royaume, une redoutable police dont les frais s'élevaient, dit-on, jusqu'à 20000 livres par mois,¹ et la terreur établie par eux était telle que des hommes, comme le maréchal de Saint-André, estimaient qu'en un pareil temps « le moins » écrire était le meilleur. »² Les haines soulevées par les Guises éclatèrent par la conjuration d'Amboise (mars 1560), où il y avait « plus de malcontentement que de huguenoterie ». Elle échoua et fut suivie de sanglantes exécutions et d'un redoublement de rigueur contre les Réformés. Le petit roi s'associait lui-même aux fureurs des Guises : « Je ne désire » rien plus, écrivait-il au seigneur de Tavannes, que » d'exterminer du tout les séditeux et en couper si » bien la racine que par ci-après il n'en soit nou- » velles. » Et, plus tard, il charge le maréchal de Termes, envoyé en Poitou « de si bien nettoyer le » pays d'une infinité de canailles qui ne servent que » de troubler le monde, qu'il n'en soit plus en peine. »³ On parla de nouveau d'introduire l'inquisition d'Espagne et le chancelier l'Hôpital n'en sauva la France que par l'édit de Romorantin. Ce fut le premier acte de cet homme de bien, étranger au fanatisme de son temps, qui lutta avec un noble courage pour imposer la tolérance aux factions religieuses, et mourut de douleur le jour où la Saint-Barthélemy vint lui démontrer l'impuissance absolue de ses efforts et

¹ La Planche. *De l'Etat de France*, p. 311.

² *Négociations sous François II*, p. 286. Saint-André au Connétable, 26 février 1560.

³ *Nég. sous François II*. Lettres du roi du 22 avril et du 1^{er} octobre 1560, p. 341 et 380.

anéantir ses dernières espérances. Enfin, les Guises croyaient avoir tout gagné, quand le piège des États d'Orléans eut livré entre leurs mains le roi de Navarre et le prince de Condé; mais un mal subit emporta, comme on sait, le valétudinaire François II (5 déc. 1560), et avec lui le pouvoir de ses tuteurs. ¹

Le signal de la proscription était parti d'en haut; la royauté « avait montré le chemin des brûlements; » ² mais elle n'avait pas tardé à trouver un redoutable auxiliaire dans la grande majorité catholique. Donner en spectacle à la foule les supplices atroces des Protestants, c'était éveiller chez elle tous les mauvais instincts, c'était exciter le fanatisme plus peut-être que ne le faisaient les prédications des prêtres et des moines: la place de l'Estrapade et le parvis Notre-Dame, le jour des exécutions, devenaient une triste école pour le peuple, et de ceux mêmes que n'y conduisait, d'abord, qu'une fatale curiosité, un grand nombre s'en retournaient profondément pervertis. Semblable à ces bêtes féroces que le sang enivre, la multitude, dès qu'elle en eût goûté une fois, ne cessa plus d'en demander à grands cris. Aussi, voyons-nous de bonne heure son intervention dans la lutte contre la Réforme devenir très-active. Dès 1528, lors de la mutilation d'une statue de la Vierge dans la rue des Rosiers, des tumultes éclatèrent dans Paris, et l'année suivante ce fut sous la terreur des menaces de la rue que le parlement frappa Berquin. La découverte, sous Henri II, de l'assemblée protes-

¹ Pasquier, t. II, p. 83.

² Brantôme, t. I, p. 245.

tante de la rue Saint-Jacques, amena de nouveaux excès de la part de la populace qui se rua sur les prisonniers, frappant avec rage jusqu'aux femmes, les précipitant dans la boue, comme pour leur rendre plus amer, par cette barbarie inutile, le supplice qui les attendait. ¹ N'oublions pas non plus que les pro-

¹ L'indignité de ces traitements avait ému jusqu'au cœur, d'ordinaire si ferme, de Calvin, et on surprend les traces de cette émotion dans les lettres qu'il adresse aux prisonnières de Paris :

« Je ne m'esbahis point, très-chères sœurs, si vous estes estonnées en ces durs assaults et sentez les répugnances de votre chair, laquelle fait d'autant plus ses efforts que Dieu veut besogner en vous par son Saint-Esprit..... Puisque Jésus-Christ est mort pour vous et par luy espérez salut, aians esté baptizées en son nom, il ne faut point estre lasches à luy rendre l'honneur qui luy appartient..... Quant il nous meet au combat et à l'espreuve contre ses ennemis, d'alléguer là-dessus nostre infirmité pour l'abandonner, ou renier, il ne nous proficte de rien, sinon pour nous condamner de desloyauté. Car celuy qui nous meet en bataille, nous garnit et munit, quant et quant, d'armes nécessaires et nous donne adresse pour en user. Il ne reste que de les accepter et nous laisser gouverner à luy..... »

Lettres de Calvin (éd. Bonnet), t. II, p. 145.

Et à M^{me} de Rentigny :

« Maintenant qu'il vous appelle à rendre tesmoignage à la doctrine où gist tout nostre bien, salut et gloire, pensez en premier lieu en quoi vous luy estes obligée, et si la condition de vous acquitter est dure et pesante, consolez-vous de ce qu'il ne requiert rien qui ne retourne à vostre profict. Je sais bien que plusieurs vous pourront alléguer qu'il se vaudrait mieux espargner que de s'abandonner sans profict; mais en remettant vostre vie à celuy auquel elle appartient, laissez-lui disposer de l'issue qui en adviendra, comme c'est à luy de faire fructifier tout ce qui procède de nous, pour ce qu'autrement il serait inutile. »

Ibid., t. II, p. 159.

vocations des Réformés durent en mainte occasion exaspérer les Catholiques, insultés dans les cérémonies qui leur étaient chères, et les croyances qu'ils tenaient pour divines. Ainsi, dans ce cercle infernal où s'agitait la France, la haine appelait la haine, et la violence des violences nouvelles. Toutefois, ni la royauté avec ses édits de proscription, ni la populace avec ses fureurs, n'avaient encore, vers la fin de 1560, pu triompher de la Réforme. Les Calvinistes, en face des Catholiques infiniment plus nombreux, continuaient de former un parti de plus en plus redoutable; leurs rangs se grossissaient de tous ceux qui voulaient fonder, sur une opposition religieuse, leur révolte politique; enfin, la chute des Guises, en les débarrassant de leurs plus implacables ennemis, venait encore de hausser leurs courages et faisait concevoir à leurs chefs les plus vastes espérances.

Qui allait maintenant régner sur cette société si bouleversée? Charles IX et Catherine de Médicis, un enfant de neuf ans et une femme. Cette femme était elle-même une étrangère, fille de marchands parvenus, que bien des gens trouvaient née trop bas pour gouverner un si grand pays que la France et dont la conduite antérieure, si elle promettait beaucoup de souplesse, manquait entièrement de dignité. Toujours éloignée jusque-là des affaires, Catherine de Médicis ne pouvait en avoir l'expérience; on ne remarquait encore chez elle qu'une dissimulation peu commune, qui restera le trait dominant de son caractère et dont elle avait fait l'apprentissage en rampant d'abord sous la maîtresse de son mari, ensuite sous les Guises. Les circonstances, néanmoins, lui résér-

vaient un rôle important, et comme la possession du pouvoir fait facilement illusion aux hommes sur celui qui le possède, plus d'un historien, pour avoir longtemps trouvé devant lui cette femme, et à cause même de sa présence obstinée aux affaires, s'est exagéré sa valeur réelle. Un examen vraiment impartial des faits et qui montrerait quelle part doit revenir à Catherine de Médicis dans les événements de son temps, ferait, il nous semble, justice de cette exagération. Une certaine habileté, presque toujours il est vrai associée à la perfidie, et la patience, qui est souvent une condition de succès, voilà ce qu'on ne saurait lui contester. Nous-même nous aurons à signaler quelques actes heureux du commencement de sa régence ; mais le bien ne fut qu'un rare accident dans la longue carrière de Catherine de Médicis. Nature d'ailleurs vulgaire (la protection qu'elle accordait aux artistes était, chez elle, tradition de famille plutôt que goût véritable pour les arts), sans grandeur dans l'esprit, sans aucun plan politique, passionnée pour le pouvoir à cause des jouissances qu'il procure, aimant par-dessus tout la petite intrigue et les petites ruses italiennes, et ainsi vivant au jour le jour, totalement dépourvue de sens moral, telle nous la montre sa vie politique entière ; et si pendant près de trente ans, au milieu des débris de sa race, on la voit toujours surnager sur le flot des événements, c'est qu'elle s'abandonna le plus souvent à ce flot, et n'essaya presque jamais de le diriger ou de lui résister. Cette femme, tant vantée par quelques panégyristes, ne sut être que le mauvais génie de ses enfants et de la France, et sa politique, à qui nous refusons également

notre admiration et nos louanges, devait trouver dans ses résultats mêmes sa plus éclatante condamnation.

Le roi de Navarre, Antoine de Bourbon, l'aîné des princes du sang, aurait pu prétendre à la régence, mais Catherine de Médicis avait obtenu qu'il se contenterait du titre de lieutenant général du royaume. C'était un prince brave et de gracieuses manières, beau discoureur, mais vain et imprudent à l'excès. Il suffisait pour mal augurer de lui de le voir, malgré sa barbe déjà grise et quoiqu'il eût près de cinquante ans, porter bagues et boucles d'oreilles, comme les femmes, et attacher aux soins de sa parure une ridicule importance. Son peu d'entendement, la faiblesse de son caractère, le livraient sans cesse en proie aux flatteurs et aux intrigants; il n'agissait que sous leur influence et se laissait pousser par eux aux démarches les plus compromettantes. Toutefois, son ambition n'allait à rien moins qu'à devenir roi des Romains et il espérait se faire rendre par l'Espagne la partie de la Navarre qu'elle détenait ou donner en place la Sardaigne; mais au dehors comme au dedans on le méprisait, et dès lors les ambassadeurs de Venise disaient de lui qu'il n'obtiendrait jamais rien, parce que jamais il n'aurait une conduite ferme et vigoureuse. ¹

Nul n'exerçait, en ce moment, une plus grande influence sur le gouvernement que le prince de Condé et l'amiral de Coligny, les chefs du parti réformé. Le premier, condamné naguère pour le complot

¹ Jean Michiel, 1561 (*Amb. venit.*, t. I, p. 429). — Michel Suriano, 1561 (*Amb. venit.*, t. I, p. 553).

d'Amboise et qui, sans la mort de François II, eût payé de sa tête la haine des Guises, type accompli de cette noblesse française, brave, spirituelle, mais légère et frivole; le second, grave, austère, vivante personnification du génie de la réforme calviniste, déjà connu par d'éminents services rendus à la France, par son courage à braver les Guises tout-puissants, bon capitaine, dont les malheurs futurs de notre pays devaient faire un héros. De tels hommes, le dernier surtout, auraient pu donner au gouvernement d'énergiques conseils; mais leur influence, comme celle d'un autre homme de bien, principal ministre de la couronne, le chancelier l'Hôpital, ¹ dépendait du caprice d'une femme: réelle aujourd'hui, demain peut-être elle n'existera plus.

Les Lorrains, au contraire, se tenaient à l'écart; tombés tout d'un coup du pouvoir ils étaient encore étonnés de leur chute, mais ils observaient le gouvernement et on pouvait prédire que leur attitude deviendrait menaçante aussitôt qu'ils lui verraient montrer la moindre faiblesse. Le duc François devait sa grande réputation à ses talents militaires; tout le monde, amis et ennemis, s'accordait à louer son cou-

¹ Voir son portrait dans Brantôme (*Vie d'Anne de Montmorency*). Les Catholiques exagérés le regardaient comme l'ennemi de leur religion (Michel Suriano, 1561, t. I, p. 517, *Amb. vénit.* — *Ibid.*, t. II, p. 69, Marc Barbaro, 1563).

Le duc d'Albe l'accuse d'être huguenot (*Pap. d'État de Granvelle*, t. IX, p. 315, éd. du Com. d'histoire de France).

Homo doctus, sed nullius religionis et, ut verè dicam, *athos.* (Belearius, lib. XXVIII, f. 937).

rage, sa vigilance, sa constance à la guerre, son sang-froid, qualité rare dans un français. Son défaut principal était peut-être l'avidité commune à sa famille; il s'était fait un grand nombre d'ennemis en tenant mal ses promesses et lors même qu'il se proposait de les tenir, en y mettant une lenteur infinie. Il avait vu avec désespoir l'autorité lui échapper ¹ et il était prêt à tout pour la ressaisir. Nature généreuse, mais susceptible de se laisser corrompre par l'ambition jusqu'à devenir féroce; il y avait en lui l'étoffe d'un grand homme; les circonstances et cette malheureuse ambition, pour qui tous les moyens étaient bons, n'en firent qu'un chef de parti fatal à son pays.

Son frère, le cardinal de Lorraine, se faisait remarquer par une grande finesse d'esprit; il était lettré, avait une mémoire étonnante, savait le grec, le latin et parlait l'italien avec une facilité admirée des Italiens eux-mêmes. Sans être un théologien savant et profond, il discourait agréablement sur les matières de théologie ² et avait bonne opinion de son savoir et de son habileté. Sa vie paraissait assez régulière, et par là encore il se distinguait des autres prélats qui

¹ Voir dans La Planche (*Estat de France*, p. 413) comment il s'emporte contre les médecins qui ne peuvent sauver son petit roi.

² « De Bèze mettant le pied à l'estrier, en partant de Rheims, où il venait de conférer avec le cardinal, dit : Si j'avais telle élégance que M. le Cardinal, j'espérerais convertir et rendre moitié des personnes de la France à la religion de laquelle je fais profession. » (*Journalier fait à Reims par un bon bourgeois de ce qui se passait en 1560 du temps des États d'Orléans.*)

ne prenaient pas la peine de cacher leurs désordres. ¹ Ce qu'étaient ses croyances religieuses, il est fort difficile de le dire, car il n'avait pas, comme le dit Brantôme, « l'âme si pure, mais fort barbouillée. » ² La conduite habituelle du cardinal, ses demi-approbations de la confession d'Augsbourg, son langage aux conférences de Saverne, autorisent à croire que sans religion lui-même, il se servait de celle des autres pour en faire un marche-pied à son ambition. Intrigant et brouillon, ses talents politiques furent au moins médiocres, au dire même de ses amis les Espagnols. ³ Plus cupide encore que le reste des Lorrains, il passait pour envieux, vindicatif; sans courage, il était, dans l'occasion, cruel comme un poltron qui se venge de la peur qu'on lui a faite. Ministre, il excita la haine universelle en blessant tout le monde, et sa violence fut telle que dans tout le royaume on ne désirait que sa mort. ⁴

Tels étaient les deux principaux ennemis du nouveau gouvernement, ceux qui pouvaient lui créer le plus d'obstacles. Il fallait les surveiller, mais non leur montrer qu'on les redoutait. C'est ce que malheureusement ne comprit point Catherine de Médicis, qui tremblait devant les Lorrains. « Quoi, disait-elle » à ses amis, ne voyez-vous pas qu'ils ont en mains

¹ Jean Michiel, 1561, *Amb. vénit.*, t. I, p. 429 à 441.

² Brantôme, t. I, p. 443 (éd. Panthéon).

³ En disgrâce il n'est bon à rien; en faveur il est insolent et ne reconnaît plus personne. (Lettre du duc d'Albe, 18 juillet 1572.)

⁴ Tant qu'il fut au pouvoir il se fit toujours accompagner de gardes nombreux. Hubert Languet, *Arcana sæculi XVI* (éd. 1699, lib. II, ép. 10, décembre 1559).

» toutes les finances, tous les gens d'église à leur
 » dévotion, qui ne leur manqueront de rien pour
 » achever d'exécuter leurs desseings, si on les irrite et
 » qu'on les amène au désespoir, comme déjà je vois le
 » duc de Guise préparé à jouer à quitte ou double. »¹
 Il pouvait y avoir du vrai dans ces craintes, mais à
 coup sûr elles étaient bien exagérées. Les Guises
 n'étaient pas encore à ce moment si assurés de leur
 puissance, et le duc François eût comme les autres,
 courbé la tête sous la loi, si derrière cette loi il avait
 vu un gouvernement énergique et décidé à tout oser
 pour la soutenir.

Il est dans la vie des nations de redoutables moments où la Providence les appelle à décider elles-mêmes de leurs propres destinées, où les générations choisies entre toutes pour ces solennelles épreuves, engagent l'avenir d'une longue suite de générations. C'est ainsi que, faute d'avoir compris, en 1356, la nécessité de soutenir Étienne Marcel et les États généraux, notre pays avait manqué l'occasion de se donner ses institutions représentatives, et s'était livré pour des siècles au pouvoir arbitraire. Mais voici que la moitié de l'Europe, se soulevant à la voix de Luther et de Calvin, a secoué le joug de la papauté et rompu avec les traditions religieuses du moyen âge. Quel sera dans cette grande révolution le rôle définitif du peuple français? Depuis quarante ans déjà, ses rois hésitent sans savoir prendre parti; équivoque et périlleuse situation qui ne saurait se prolonger. Les heures accordées aux nations pour se

¹ La Planche. *De l'Etat de France*, p. 420.

recueillir et choisir leur voie sont comptées; il faut que, sans différer d'un seul jour, la France se prononce maintenant. Heureuse encore si elle peut réussir, par une prompte décision, à conjurer les périls qu'ont appelés sur elle les incertitudes de ses chefs!

Trois partis s'offraient à la régente. Continuer la politique de persécution contre les Réformés: on les réduisait ainsi au désespoir et une prise d'armes de leur part devenait inévitable; la Réforme pensait avoir assez de martyrs. Passer du côté de la religion nouvelle et entraîner à sa suite la noblesse et le peuple, en partageant avec eux les biens du clergé: ce second parti, que les Châtillons eussent sans doute conseillé, présentait à coup sûr de grands dangers; mais, disent les partisans de cette défection. avec de l'audace et beaucoup de décision, le succès n'en eût pas été impossible. On sait quelle influence l'exemple du gouvernement a toujours sur les masses: ceux qui, par peur, cachaient leurs opinions (et ils étaient fort nombreux), se fussent déclarés et l'appât des biens d'église eût gagné les indifférents. Les récits des ambassadeurs vénitiens, même sans les cahiers des États de Pontoise, suffiraient pour prouver que ces biens n'eussent pas manqué d'acquéreurs. ¹ En s'assurant des Guises et en réprimant

¹ Jean Michiel, 1561, *Amb. vénit.*, t. 1, p. 409.

« Quant à la religion, si Dieu n'y apporte remède, les choses sont ici aux plus tristes termes.... La contagion s'étend à toutes les classes et (chose étrange) même aux ecclésiastiques..... Tout le mal ne paraît pas au dehors: les rigueurs exercées y ont mis ordre..... Les

sévèrement les prêcheurs des deux partis qui poussaient à la guerre civile, on empêchait l'explosion de cette mine effroyable qui menaçait d'éclater au sein de la France. Combien aussi les destinées de notre pays étaient changées, si le gouvernement prenait cette résolution hardie ! Deux cents ans d'abaissement et des douleurs sans nombre étaient épargnées au tiers état, et qui pourrait dire quelles modifications l'esprit d'indépendance de la Réforme, soutenu par les habitudes de liberté municipale, si fortes encore au seizième siècle, eussent dès lors fait subir aux institutions politiques de la France !¹ La monarchie tempérée que tentera en vain de fonder la Constituante de 89, n'était pas une chimère irréalisable en 1561. Combien aussi une telle révolution rendait plus nette la position de la France en Europe ! Puis-

nobles surtout sont contaminés et notamment ceux dont l'âge ne dépasse pas quarante ans. Plusieurs d'entre eux vont toujours à la messe et observent les cérémonies catholiques, mais ce n'est que par peur ; et lorsqu'ils croient pouvoir le faire sans qu'on le sache, ils renoncent à la messe par-dessus tout et évitent les églises autant qu'ils le peuvent, etc. »

(*Ibid.*, p. 412.)

¹ Il faut voir avec quelle force le chancelier l'Hôpital insiste, dans sa harangue aux Etats d'Orléans, sur l'utilité qu'il y a pour le Roi à tenir les Etats de son royaume et réfute les objections de ceux qui croyaient la tenue des Etats un danger pour la puissance de la royauté. Et le chancelier de l'Hôpital n'était pas seul de cette opinion au seizième siècle. (La Place. *Estat de la religion et république*, liv. IV, p. 81, éd. Panthéon.)

« L'appel aux Etats est une vieille folie qui court en l'esprit des plus sages Français. »

(Pasquier, liv. IV, lettres 9 et 13.)

sance catholique, s'aidant des Protestants contre l'Autriche, son rôle était équivoque, et souvent abandonnée par des alliés qui appartenaient à une autre croyance, elle n'avait pu que se défendre péniblement: protestante, elle gagnait l'appui sérieux de tous les Protestants, et dès lors, sa victoire sur l'Autriche n'était plus ajournée jusqu'au milieu du siècle suivant! Ainsi raisonnent ceux qui regrettent de n'avoir pas vu Catherine de Médicis réparer, en 1561, ce qu'ils appellent l'erreur de François I, estimant qu'il était temps encore de pousser la France au protestantisme et de ressaisir l'occasion une première fois perdue. Nous rapportons ces arguments, sans prétendre les juger: peut-être après trois siècles écoulés manquons-nous aujourd'hui des informations nécessaires pour en apprécier exactement la valeur. Restait enfin, comme troisième parti, d'essayer la réconciliation des deux religions, au moyen d'un compromis qu'eût avoué le vrai génie de notre race: patriotique et sérieuse transaction, tenant compte à la fois des traditions du passé et de l'esprit nouveau de la Renaissance, n'admettant pas plus certains dogmes de la Réforme que la domination de la papauté, et pouvant seule donner enfin naissance à ce gallicanisme, demeuré jusqu'ici le plus souvent un vain mot. Obtenir des deux doctrines ce compromis était assurément chose difficile, surtout en maintenant la question sur le terrain purement théologique; mais si la royauté savait, dans cette circonstance, prendre une initiative hardie, elle avait assez de force pour imposer ses volontés à l'un et à l'autre parti. L'intelligente race gauloise, on peut le

croire, n'aurait pas tardé à comprendre le prix de la tolérance religieuse dont le calme rendu aux esprits eût été la première conséquence, et la paix dans le royaume pouvait être certainement maintenue, si le gouvernement montrait une fermeté qui ne se démentirait pas un instant. Ainsi mise en demeure de choisir, que fera la régente? Déplorable condition des monarchies absolues! De la résolution d'une femme sans génie et sans vertu allait dépendre le salut ou la ruine d'un grand peuple!

Rien n'est si périlleux, a dit un grand historien, que de prendre un système de gouvernement pour ainsi dire à l'essai et avec cette arrière-pensée qu'on en pourra toujours changer.¹ Dans la situation où se trouvait la France, une telle politique était la plus propre à discréditer le pouvoir, à le conduire à l'abîme. Or, ce fut précisément celle que suivit Catherine de Médicis. Légère, sans prévoyance, se laissant toujours aller aux événements, nous la verrons tour à tour essayer et user tous les systèmes: c'était prouver à tous les partis et sous toutes les formes son entière impuissance à gouverner; c'était se vouer à leur mépris; c'était enfin déchaîner la guerre civile, le plus terrible fléau qui, dans l'état où se trouvait l'Europe, pût frapper le royaume!

Aussi (chose triste à dire!) dans la honteuse période dont nous retraçons l'histoire, ce n'est pas au Louvre, c'est à l'Escurial qu'il faut chercher le vrai gouvernement de la France. Cette intervention de l'Espagne dans nos affaires, le traité de Cateau-

¹ M. Guizot. *Hist. de la révol. d'Angleterre.*

Cambresis l'avait préparée ; les Guises, en 1560, ne s'étaient maintenus que par l'appui de Philippe II, et, à partir de 1561, le parti catholique, par ses appels successifs, achèvera de mettre l'étranger au cœur du royaume. Le parti catholique, c'est-à-dire la coalition des Lorrains, de Saint-André, de Montmorency, du clergé et de son immense clientèle, celui-ci tremblant pour ses biens, ceux-là épouvantés de voir les États provoquer une enquête sur les vols publics (États provinciaux de l'île de France, 30 mars 1560), ou impatients de ressaisir le pouvoir, tous prenant la religion pour prétexte et poussant à la guerre civile les masses aveugles et fanatisées. ¹ Misérables marionnettes que la main de Philippe II fait mouvoir à son gré et qui tous travaillent au profit de l'Espagne, tandis que Catherine de Médicis croit gouverner, parce qu'elle s'agite. C'est ainsi que l'Espagne, malgré sa propre faiblesse, encore ignorée de l'Europe, parviendra à ruiner la France. « Si les Français, écrivait » le duc d'Albe, n'avaient eu tant d'affaires sur les » bras, si Votre Majesté n'avait prévenu leurs projets, » il leur était facile de se rendre maîtres de la chrétienté. » ² En vain le chancelier l'Hôpital, en vain les Châtillons lutteront pour sauver la France ; mal secondés, bientôt trahis par la régente, tous leurs efforts échoueront contre la ligue occulte qui reçoit

¹ En traitant du rôle politique des partis religieux, il y a toujours (et cela va sans dire) lieu de faire une réserve en faveur de la sincérité de la masse ; mais trop souvent cette sincérité ne se rencontre pas chez les chefs et les meneurs.

² *Papiers d'Etat* de Granvelle, t. VII, p. 240.

son mot d'ordre de l'Escorial ; eux-mêmes seront brisés et la France descendra jusqu'au dernier degré de l'abaissement.

Les Guises avaient gouverné avec tant de violence qu'une réaction dut suivre leur chute. Catherine de Médicis, à qui la tyrannie des Lorrains avait pesé comme à tout le monde, s'abandonna d'abord à cette réaction, et ce début de sa régence, malgré la faiblesse qu'elle ne tarda pas à montrer, est, après tout, la partie la plus honorable de sa carrière politique. Des lettres de grâce furent aussitôt accordées à tous les détenus pour religion et une foule de calvinistes fugitifs rentrèrent en France. ¹ Un édit du Roi défendit, en même temps, les noms injurieux de papiste et de huguenot. Mais comme il arrive toujours dans une réaction, les Réformés ne surent pas oublier que la veille encore ils étaient opprimés et se livrèrent à de regrettables désordres : l'émeute gronda au Pré-aux-Cleres à Paris, on brisa des images, on alla jusqu'à violer des sépultures. Disons-le, toutefois, les chefs de la Réforme blâmèrent ces excès, et Théodore de Bèze, dans une lettre adressée à la reine de Navarre, s'éleva, avec une indignation qui lui fait honneur, contre ceux qui les commettaient. ²

L'opinion publique commençait à réprover le système de persécution jusqu'alors mis en usage contre ceux de la religion réformée. Le gouvernement lui-même, aux États d'Orléans, sembla, par l'organe du chancelier de l'Hôpital, annoncer une politique

¹ Jean Michiel, 1561, *Amb. vénit.*, t. I, p. 412.

² *Mém. de Condé*, t. II, p. 268-366.

nouvelle. « Ostons, disait cet homme généreux, ces » mots diaboliques, noms de partis, factions et sédi- » tions, luthériens, huguenots, papistes; ne chan- » geons le nom de chrétiens. » Et il proclamait qu'on s'était trompé sur les moyens à employer pour ramener les dissidents. « Nous avons ci-devant fait comme les mauvais capitaines qui vont assaillir le fort de leurs ennemis avec toutes leurs forces, laissant dépourvus et dénués leurs logis. Il nous faut doresnavant garnir de vertus et de bonnes mœurs et puis les assaillir avec les armes de charité, prières, persuasions, paroles de Dieu, qui sont propres à tel combat. La bonne vie persuade plus que l'oraison; le cousteau vault peu contre l'esprit, si ce n'est à perdre l'âme ensemble avec le corps. » ¹ C'étaient là de belles paroles, des conseils dictés par une sage politique non moins que par la charité chrétienne. Les députés des États, ceux du clergé exceptés, s'unirent en effet à la pensée du chancelier. On repoussa, comme orateur, le cardinal de Lorraine, qui avait

¹ La Place. *De l'Etat de la religion et de la république*, liv. IV, p. 86.

Toutes les provinces étaient le théâtre d'une lutte ardente entre les deux doctrines. On peut juger de l'état de la France par ce qui se passait à Provins. Les mémoires du curé Haton nous font assister aux combats livrés dans cette ville aux Réformés par le jacobin d'Yvollé. Le portrait de ce prêcheur est fort curieux : « Droit de corps, de grande corpulence, bigle d'un œil, noir de visage, rude de parole. » A voir paraître de pareils athlètes, on pressent qu'il s'agira bientôt moins de persuader que d'écraser son adversaire et que le règne de la force n'est pas loin.

(*Mémoires de Haton*, t. I, p. 137.)

demandé à porter la parole au nom des trois ordres ; la noblesse et le tiers , au lieu de réclamer l'extermination des hérétiques, comme les Guises l'avaient espéré en convoquant les États, se répandirent en plaintes contre le clergé, et la noblesse proposa d'accorder des églises aux Réformés.

On avait défendu d'imprimer les cahiers des États et les harangues des orateurs ; mais cette précaution fut inutile. Le 11 juin les Réformés présentèrent requête au Roi pour avoir des temples. On ne leur accorda pas leur demande ; mais l'édit de juillet, rendu à la suite d'une longue et solennelle délibération du parlement (23 juin au 11 juillet 1561) et enregistré malgré le mauvais vouloir de cette cour, adoucit les peines prononcées contre les dissidents par les édits antérieurs. ¹

L'ordonnance d'Orléans n'avait pas ménagé le parlement, et dès lors on avait vu ce dernier refuser l'élargissement des détenus pour religion, ² repousser l'édit du Roi sur les injures, ³ et montrer la plus criante injustice contre le protestant Longjumeau, dont la maison, située au Pré-aux-Clercs, avait été

¹ *Mémoires de Condé*, t. II, p. 370-396.

Le cardinal de Lorraine avait parlé à beaucoup de gens de la nécessité d'une réforme dans la religion. Il avait même donné à entendre que, dans la délibération du parlement, il mettrait en avant la confession d'Augsbourg. Quelques personnes s'attendaient, de sa part, à un avis modéré, mais il trompa leur espoir et nul ne se montra, dans la discussion, aussi violent que lui et son frère. François. (Hubert Languet, *Arcana sæculi* XVI, lib. II, ép. 48 et 49.)

² *Mém. de Condé*, t. II, p. 271.

³ *Ibid.*, t. II, p. 334.

mise à sac par la « pauvre commune catholique. »¹ Était-ce pour se venger de la réduction de leurs gages que les magistrats de la cour suprême faisaient au gouvernement une si regrettable opposition, s'emportant jusqu'à décréter le chancelier d'ajournement personnel, et approuvant le prévôt de Paris pour avoir eu l'audace de défendre la publication d'un édit royal? L'introduction dans le parlement par la vénalité des charges de beaucoup de sujets indignes, explique cette honteuse conduite.² Et c'est deux années à peine après la fameuse séance illustrée par Anne Dubourg, que le parlement, avili par un coup d'État, aveuglé par l'intérêt personnel, résiste ainsi aux plus sages mesures du gouvernement, et se fait un des plus dangereux instruments de l'intrigue lorraine et espagnole. Chute profonde, mais inévitable, pour les corporations comme pour les individus, dès que l'égoïsme et la peur parlent chez elles plus haut que la conscience!

Malgré cette opposition si malheureuse du parlement, la reine-mère, estimant avec raison que les États généraux, convoqués à Pontoise pour le mois d'août, renouvelleraient la demande des temples, crut le moment venu de changer de conduite à l'égard de la Réforme. Tant d'hommes avaient, en effet, adhéré aux doctrines nouvelles que le gouvernement pouvait songer à passer de leur côté ou du moins à composer avec elles.

¹ *Mémoires de Condé*, t. II, p. 343.

² Voir le *Traité de la réformation de la justice*, du chancelier l'hôpital.

N'avait-on pas vu l'Allemagne, en 1541, mettre en présence les représentants du Catholicisme et du Protestantisme dans la solennelle assemblée de Ratisbonne et tenter la réconciliation des deux religions? N'avait-on pas vu les magistrats de plusieurs cantons de la Suisse citer devant eux Catholiques et Protestants et écouter les raisons des deux partis, avant de se prononcer pour l'un ou pour l'autre? De tels faits n'avaient point échappé à Catherine de Médicis, et, conseillée sans doute par l'Hôpital et les Châtillons, elle résolut d'appeler en France à un semblable débat les vieilles et les nouvelles doctrines. Les députés du clergé, qui devaient siéger aux États de Pontoise, furent, à cet effet, convoqués par elle dans la petite ville de Poissy; on donnait pour motif de cette convocation la nécessité de s'occuper de la subvention du clergé au Roi et de préparer les matières à soumettre au futur concile. ¹ La régente ne crut pas opportun d'expliquer plus clairement ses intentions; mais en même temps un édit du 25 juillet permettait à tous les sujets du Roi de se rendre à l'assemblée de Poissy et d'y faire telles remontrances que bon leur semblerait. ² C'était déjà inviter, d'une manière indirecte, les Réformés à paraître à Poissy et, pour leur en inspirer la confiance, on accordait à chacun un sauf-conduit pour l'aller et le retour. De son côté, le lieutenant-général, Antoine de Navarre, prenait soin d'écrire aux plus célèbres ministres et ceux-ci

¹ Le Laboureur. *Addit. à Castelnau*, liv. III. (Lettre de Catherine à l'évêque de Rennes, 23 août 1561.)

² *Journal de Brulart*, juillet 1561. (*Mém. de Condé*, t. I.)

n'hésitèrent pas à répondre à cet appel de la royauté française.

Aussi bien il y avait trop longtemps que la cour de Rome reculait devant la convocation du concile général réclamé par tous les gouvernements; depuis neuf années, sous divers prétextes, elle éludait toutes leurs demandes, s'obstinant à priver l'Europe chrétienne de ce que celle-ci, à tort ou à raison, croyait devoir être le remède à ses divisions. La papauté leur refusant son concours, les peuples devaient songer à mettre eux-mêmes la main à l'œuvre de conciliation dans des synodes nationaux, et plus que tout autre État, la France avait besoin de ramener chez elle la paix et la concorde. Depuis la suspension du concile de Trente, en 1552, plusieurs papes s'étaient succédé au trône de Saint-Pierre, Jules III, Marcel II, Paul IV; le second, plein de bonne volonté, mais arrêté trop tôt par la mort; le troisième, ne voulant à aucun prix du concile et croyant l'inquisition seule capable d'arrêter les progrès de la Réforme.¹ Pie IV étant à son tour devenu pape, la France avait renouvelé ses instances auprès de la cour de Rome, et les Guises pressaient le roi d'Espagne et l'empereur² de se joindre à eux pour arracher au pape la convocation du concile. Déjà même, ils parlaient de la nécessité d'un synode national. « Je me délibère.

¹ Fra Paolo Sarpi. *Hist. du concile de Trente*, liv. V. passim, trad. par le Courayer, éd. 1736.

² Voir dans les *Additions aux mémoires de Castelnau*, liv. II, ch. VIII, les instructions données à Guillaume Bochetel, évêque de Rennes, notre ambassadeur en Allemagne.

» écrivait le roi François II à Sébastien de l'Aubes-
 » pine, évêque de Limoges, son ambassadeur en
 » Espagne, de chercher allègement de moi-même et
 » assembler tant de gens de bien que je puisse
 » mettre en repos la conscience de mes sujets,
 » purger ce qu'il y a de mal, établir une bonne ré-
 » formation des mœurs qui sont dépravées par la
 » malice des hommes, et réduire l'état de l'église de
 » mon royaume en sa pristine splendeur. »¹ Le pape
 hésitait toujours sur le concile général, tout en re-
 poussant, comme dangereux pour l'Église, le synode
 national.² Enfin, cependant, la cour de Rome céda,
 mais quand il était déjà trop tard, car l'idée d'un
 concile français avait été approuvée par l'assemblée
 des notables de Fontainebleau (août 1560), et la
 réunion des prélats du royaume indiquée pour le
 20 janvier de l'année suivante.³ Rome se montra
 très-irritée; mais en vain le pape adressa-t-il les
 plus vives remontrances à notre ambassadeur, en
 vain la bulle de célébration d'un concile fut-elle
 publiée le 29 novembre, le gouvernement français
 tint bon; il accepta, après quelque hésitation, la ville
 de Trente pour lieu de réunion du concile général,
 sans renoncer, pour cela, au projet d'une assemblée
 des prélats de l'Église gallicane. Catherine de Médicis,
 héritière comme régente de son fils aîné, François II,
 la convoqua; mais en y appelant les Réformés, elle

¹ *Négociations sous François II*, p. 434. Le roi à l'évêque de Limoges, 28 juillet 1560.

² *Ibid.*, p. 485. L'évêque au cardinal de Lorraine, août 1560.

³ *Ibid.*, p. 594. Le roi aux évêques de France.

donna à cette réunion un caractère que n'eussent point avoué les Guises.

Quelle était la pensée de Catherine de Médicis, lorsqu'elle assignait ainsi un rendez-vous aux deux religions? C'est ce qu'il est bien difficile de savoir aujourd'hui. On a dit, mais avec peu de fondement, que Catherine de Médicis penchait vers les doctrines des Réformés; non qu'il faille nier l'influence exercée sur son esprit par des dames protestantes, telles que les duchesses de Savoie et de Montpensier et la vicomtesse d'Uzès. Il paraîtrait même qu'étant dauphine, elle lisait souvent la Bible et la faisait lire à ses serviteurs, si bien que les Réformés crurent un instant pouvoir compter sur elle.¹ Mais ce ne furent là que des velléités passagères, et d'ailleurs, toute la conduite de la régente prouve une indifférence absolue en matière de religion.²

Le colloque était vivement réclamé par Condé et par l'amiral de Coligny, et Catherine croyait avoir besoin de l'un et de l'autre pour se maintenir. Les ministres calvinistes,³ réunis en synode à Poitiers (10 mars 1561), venaient de demander que la régence lui fût retirée et leur exemple avait été presque aussitôt suivi par les États de l'île de France (15 mars 1561).⁴ Ainsi menacée par les Catholiques et les Réformés, Catherine dut promettre le colloque à

¹ Bayle. Article *Marot*. *Lettre d'un seigneur protestant à Catherine de Médicis*, 26 août 1559.

Régner de La Planche. *Estat de France*, p. 211.

² On connaît son mot quand elle crut la bataille de Dreux perdue: Eh bien, nous prierons Dieu en français.

³ *France protestante* de Haag, pièces justific., XV.

⁴ *Négociations sous François II*, p. 833.

Condé et à Coligny en retour de leur appui; l'amiral, qui n'estimait que très-médiocrement le roi de Navarre, se chargeant même, à ce prix, d'amener les États généraux, qui s'assemblaient à Pontoise, à conférer la régence à la reine-mère.

N'oublions pas, d'ailleurs, que les progrès de la Réforme, vers le milieu de l'année 1561, étaient tels qu'ils semblaient présager une victoire définitive. Chose inévitable dans un pays aussi facile que le nôtre aux entraînements, depuis que la persécution avait cessé, une foule de gens s'éprenaient du calvinisme comme d'une nouveauté longtemps défendue; la croyance, contre laquelle se dressaient naguère les bûchers, était devenue une mode, comme l'attestent et Montluc et Marguerite de Valois dans ses curieux mémoires, et cette mode envahissait jusqu'à la cour. Le propre frère du Roi, le futur Henri III, se faisait remarquer parmi les plus engoués. « Sans cesse, raconte Marguerite, il me crioit de changer de religion, jetant souvent mes Heures dans le feu et me donnant, au lieu, des pseumes et prières huguenotes. Lesquelles soudain que je les avais, je les baillois à M^{me} Curton ma gouvernante que Dieu m'avait fait la grâce de me conserver catholique; laquelle me menoit souvent chez le bonhomme M. le cardinal de Tournon, qui me conseilloit et fortifioit à soutenir toutes choses pour maintenir ma religion et me redonnoit des Heures et des chapelets au lieu de ceux qu'avoit brûlés mon frère d'Anjou. Et ses autres particuliers amis me les retrouvant, animés de courroux m'injuriaient disant que c'étoit enfance et sottise qui me le faisoit faire; qu'il paraissoit bien que je n'avois point d'entende-

ment ; que tous ceux qui avoient de l'esprit, de quelque âge et sexe qu'ils fussent, oyant prescher la charité, s'étaient retirés de cette bigoterie, mais que je serai aussi sotte que ma gouvernante. » ¹ En présence d'un tel développement des opinions nouvelles, leur triomphe paraissant probable, l'idée de se déclarer pour elles put se présenter à l'esprit de la régente et tout à la fois l'espoir que le colloque de Poissy couvrirait de confusion le catholicisme. Les embarras financiers de la royauté étaient extrêmes en ce moment et un changement de religion fût venu à point pour motiver la spoliation du clergé. Mais l'attitude des Catholiques, dès l'ouverture du colloque, troubla Catherine ; elle ne sut point comprendre quelle force le gouvernement eût apportée aux Calvinistes en passant de leur côté et, manquant d'audace, ² elle recula devant les premières difficultés. Son esprit, sans profondeur et sans étendue, n'ayant vu que le petit côté du changement de religion, elle n'y pouvait d'ailleurs être entraînée par cet irrésistible attrait qu'ont les grandes entreprises pour le vrai politique. Alors, sans doute, à l'idée d'une défection vers les Réformés se substitua, dans son esprit, celle de se

¹ Marguerite de Valois. *Mémoires*, éd. Panthéon. t. XI, p. 507-508.

² Ce jugement peut paraître singulier, portant sur une femme qui ne recula pas devant la Saint-Barthélemy. Nous le croyons vrai cependant. La Saint-Barthélemy ne fut qu'un lâche complot tramé et exécuté par des lâches ; et il y a loin de Catherine de Médicis désavouant, au lendemain de son crime, le crime ordonné par elle, à ce Danton disant des massacres de septembre : « J'ai regardé mon crime en face et je l'ai commis. »

servir du colloque de Poissy pour réconcilier les partis religieux. Préoccupée des périls où leurs luttes exposaient le pouvoir royal, elle souhaita d'abord, avec ardeur, ce rapprochement et y travailla, pendant quelque temps, avec une sincérité dont sa persévérance nous est, cette fois, le sûr garant. Si du moins ici encore ses faiblesses et ses incertitudes n'avaient contribué à faire échouer une œuvre dont la réalisation était par elle-même déjà si difficile !¹

La réconciliation, que poursuivait Catherine de Médicis, les Politiques, que groupait autour de lui le chancelier l'Hôpital, l'appelaient de tous leurs vœux. Ce que voulait ce tiers parti, qui naissait alors, des témoignages irrécusables nous l'apprennent. Nous n'avons plus les écrits, à jamais regrettables, où l'amiral de Coligny déposait sa patriotique pensée ;² ses assassins ont détruit les nobles pages dont la voix accusatrice eût parlé contre eux plus haut encore que le sang de leur victime. Plus heureux, les écrits de l'Hôpital ont survécu pour rester comme le lumineux commentaire de ses actes publics. Placer le gouvernement en dehors et au-dessus du dogme, et, de cette position si forte, dominer et maîtriser les partis religieux ; leur imposer d'abord, leur faire accepter avec le temps et aimer enfin la tolérance, telle était

¹ *Papiers d'État* de Granvelle, t. IX, p. 313.

² Une histoire du temps, des observations sur le gouvernement et un journal tenu par l'amiral de tout ce qu'il faisait (V. Brantôme).

En 1810, un habitant de Châtillon trouva, dans un caveau muré de l'ancien manoir de l'amiral, la correspondance de ce dernier avec Catherine de Médicis. Il la jeta, dit-on, au feu pour un motif d'intérêt particulier.

la politique hardie et déjà toute moderne du chancelier.- Cette raison supérieure, qui voyait des citoyens dans les *excommuniés*, dans ceux même qui n'appartenaient pas au christianisme, ¹ pouvait-elle prévaloir alors ? Trop d'ennemis ne s'opposaient-ils pas à son triomphe ? Ces ennemis et leur acharnement, ² les défauts et la faiblesse du gouvernement, dont l'appui devait sitôt lui manquer, l'Hôpital les connaissait mieux que personne ; mais, certain de vouloir le bien de l'État, il accepta contre tant d'obstacles et soutint avec énergie une lutte d'autant plus honorable qu'il combattait sans espoir de vaincre. ³ Grand citoyen et honnête homme, égaré au milieu des passions furieuses d'un temps peu fait pour le comprendre, qui

¹ *Discours de l'Hôpital aux États de Pontoise*, 26 août 1561.

² « Mes ennemis sont tous ceux qui repoussent le
» culte du vrai Dieu, la piété sincère, qui violent les
» saints devoirs du sacerdoce, qui ne s'occupent que
» de leur intérêt personnel, qui ne cherchent qu'argent
» et profit ; entre eux et moi c'est une guerre éternelle,
» telle est ma destinée.

» Je ne leur ai opposé d'autres armes que les
» lois et les édits.

» J'aurais mieux fait peut-être de m'accommoder
» aux circonstances comme tant d'autres qui, plus
» avisés, se sont fait une république à leur convenance ;
» mais tel est mon caractère..... »

(*Lettre de l'Hôpital au pape Pie IV*, 3^e des
calendes d'août 1561.)

³ Plusieurs pourraient me calomnier comme ils font. Je leur dirai, comme dit un bon évêque qui avait les cheveux et la barbe blanche comme moi, à quelques-uns qui médisaient de lui, et dit, touchant sa barbe : Cum hæc liquefacta fuerit, lutum fiet, c'est-à-dire : Quand ils auraient changé, ils auraient peut-être pis.

(*Discours aux États de Pontoise*, 26 août 1561.)

a pu être brisé par l'épouvantable conflit de ces passions, mais à qui il n'en restera pas moins, devant l'avenir, la gloire d'avoir arrêté quelque temps la royauté sur cette pente où la faiblesse et la perversité d'une femme allait la faire glisser jusque dans le sang et la honte de la Saint-Barthélemy.

L'idée de la tolérance est lente à se produire au milieu des sociétés soumises à l'influence toute-puissante des religions positives. Fruit tardif de la raison, même chez les esprits d'élite,¹ elle naît le plus souvent, parmi les masses, du spectacle de la persécution, courageusement soufferte par les adhérents d'une doctrine nouvelle et de la lassitude qui, à un certain

¹ Les hommes les plus éclairés de l'époque qui nous occupe sont comme étonnés de leur propre tolérance, quand ils voient les fureurs des autres. Le chancelier de l'Hôpital lui-même disait aux Etats d'Orléans :

« La vérité est telle que si les hommes estoient bons et parfaicts, ils n'en viendroyent jamais aux armes pour la religion; mais aussi ne pouvons nier que la religion, bonne ou mauvaise, ne donne une telle passion aux hommes que plus grande ne peut estre. C'est folie d'espérer paix, repos et amitié entre les personnes qui sont de diverse religion..... Nous l'expérimentons aujourd'hui et voyons que deux françois et anglais, qui sont d'une mesme religion, ont plus d'affection et d'amitié entre eux que deux citoyens d'une même ville, subjects à un mesme seigneur, qui seroyent de diverses religions..... La division de religion est plus grande et loingtaine que nulle autre. »

(La Place, liv. IV, p. 85.)

Et le sage Pasquier écrivait, plus tard, à un de ses amis : « Eussiez-vous jamais, dans votre jeunesse, estimé voir quelquefois en cette France telle débauche? Que dans une même ville il y eût exercice de deux diverses religions? »

(Lettres, liv. IV, l. 42.)

moment, fait retomber impuissants les bras des persécuteurs. Or, à l'époque dont nous parlons, cette double influence de la pitié et de la lassitude commençait à agir sur l'âme des Catholiques. Sans doute les ambitieux, comme les Guises, et les hommes à passions brutales, comme Tavannes, ne voulaient pas entendre parler de paix avec les Réformés. « Le nom de politique, disait Tavannes, a été inventé par ceux qui préfèrent le repos du royaume ou de leur particulier au salut de leur âme et à la religion, et qui aiment mieux que le royaume demeure en paix sans Dieu, qu'en guerre pour lui. »¹ Mais la masse de la nation laissée à elle-même et soustraite aux prédications fanatiques, eût accepté un rapprochement, ne fût-ce que pour éviter la guerre civile. Toujours, lorsqu'une grande lutte se prépare, il y a un moment solennel où les partis, avant d'engager un combat, qu'ils prévoient devoir être long et sanglant, hésitent effrayés, et aspirent à une réconciliation trop souvent impossible : tous alors sont sincères et veulent la paix sans arrière-pensée, et sans se douter la veille des fureurs où ils s'emporteront le lendemain. Respectable illusion que nous rencontrons dans tous les âges et qui témoigne de l'excellence de la nature de l'homme. La révolution de 89 aura sa fête de la fédération, comme la Réforme française du seizième siècle eut son colloque de Poissy!

Seul le clergé avait demandé aux États d'Orléans la continuation des persécutions et il la voulait

¹ *Mémoires* de Tavannes (éd. Panthéon, t. XI, p. 269).

encore. ¹ Plus d'un haut dignitaire de l'Église estimait, avec le cardinal de Tournon, « que le plus grand » mal qu'on pouvait pourchasser à la France était » l'ouverture de ce colloque, en quoi l'on ne se » pouvait excuser de double faute, l'une de révoquer » en doute et ramener en dispute des articles de foi » qu'il falloit tenir pour arrêtés, l'autre d'apparoir à » soi les ministres que l'on savait n'avoir par suc- » cession de la primitive Église l'imposition des » mains. » ² Quant aux sentiments du bas clergé pour les Réformés, il faut en chercher l'expression dans les mémoires contemporains. Voici ce qu'écrivait alors des Réformés, avec la verve de la haine, le curé Haton. « Or estait-il fort facile d'être huguenot en ce temps-là et n'estaient les fondements de leur prétendue religion mal aisés à apprendre. Il ne falloit qu'estre meurtrier, voleur, larron, sacrilège, paillard, adultère, voleur d'églises et de temples, briseur d'ymaiges, mesdire du pape, des cardinaux, evesques, prebstres, moynes et ecclésiasticques, estre

¹ Voici ce que disait alors son orateur, Quintin :

« Nous vous supplions, Sire, et requérons tant humblement que le pouvons, de contrevenir à ces sataniques et cauteleuses embuscades qui viennent assaillir votre royaume soubz l'estendard de l'Évangile, auxquels Votre Majesté forte et armée de fer doit résister : à eeste fin Dieu vous a mis le glaive en main pour défendre les bons et punir les mauvais. Nul ne peut nier qu'hérésie ne soit un mal et crime capital et que l'hérétique ne soit mauvais capitalement (Saint-Paul l'a diet), ergo, punissable capitalement et subject au glaive du magistrat, etc.

(La Place, liv. IV, p. 96.)

² Pasquier, t. II, p. 87.

meurtrier de telles gens, haïr et mesdire de la messe et du saint sacrement de l'autel et dire que c'était Jehan le Blanc, bailler l'hostie à manger aux bestes et chiens, graisser ses bottes et souliers du cresse et des saintes huilles, faire son ordure fécale dans l'eau béniste des eaubenoistiers et des fons, manger chair les vendredis, samedis, karesme et jours de jeune, prétendre qu'il n'est point de purgatoire en l'autre vie; blasmer les pèlerinages, dire qu'il ne fault prier la vierge Marie ni les saintz, ne dire heures ni matines, ni aultre office divin, sinon les Psalmes de David traduiz en vulgaire et rime françoise par Marot et Théodore de Bèze et dire qu'il ne fault faire nulle bonne œuvre pour avoir la vie éternelle en paradis, ains que c'est assez de croire en Dieu et en Jésus-Christ lequel par sa mort et passion a tout fait pour nous en ce monde avant que de partir. »¹ Certes avec une telle opinion des Réformés,

¹ *Mémoires de Haton*, t. I, p. 430.

Il est curieux de rapprocher du portrait tracé par le curé Haton un autre que nous trouvons chez Ronsard. Un fanatisme égal faisait trouver au poëte et au prêtre une expression presque semblable à leur haine :

Il ne faut se ruser de longue expérience
 Pour estre exactement docte en votre science ;
 Les barbiers, les maçons en un jour y sont cleres.
 Tant vos mystères saints sont cachés et couverts !
 Il faut tout seulement avecques hardiesse
 Détester le papat, parler contre la messe,
 Estre sobre en propos, barbe longue et le front
 De rides labouré, l'œil farouche et profond,
 Les cheveux mal peignés, le sourcil qui s'avale,
 Le maintien renfrogné, le visage tout pâle,
 Se montrer rarement, composer maint écrit,
 Parler de l'Éternel, du Seigneur et de Christ,
 Avoir d'un grand manteau les épaules couvertes,
 Bref estre bon brigand et ne jurer que certes.
 Il faut pour rendre aussi les peuples étonnés

le clergé catholique ne pouvait que repousser toute idée d'une paix de religion sortant des discussions d'un concile national ; mais son opposition n'arrêta point la régente. En vain, l'Espagne de son côté s'agitait pour lui faire changer de résolution, « craignant que si l'on venait à célébrer un concile national, cela pourrait tailler le saut à beaucoup d'autres gens malcontens de n'être jamais satisfaits » ;¹ en vain, la cour de Rome qui, dès le règne de François II, avait négocié pour prévenir un concile national,² faisait partir en toute hâte pour la France le cardinal de Ferrare. L'assemblée des prélats français dut se réunir à Poissy, dans les derniers jours de juillet, en même temps que les députés des États généraux se rendaient à Poissy.

Trois choses occupèrent simultanément les prélats : la subvention du Roi, la discussion avec les Protes-

Discourir de Jacob et des prédestinés,
Avoir saint Paul en bouche et le prendre à la lettre,
Aux femmes, aux enfants l'Évangile permettre.
Les œuvres mépriser et haut louer la foi :
Voilà tout le savoir de votre belle loi.

(*Remontrance au peuple de France.*)

¹ *Négociations sous François II*, p. 550. — *Mémoires de Condé*, t. II, p. 42. — *Lettres de Chantonnay*.

Le 2 septembre 1560, Don Antonio de Tolède, prieur de Léon, avait été envoyé en France pour dissuader François II du projet de concile national et l'engager à s'associer à la reprise du concile de Trente. Il fut de retour en octobre, porteur d'une réponse à Philippe II, insérée dans les *Négociations sous François II*, p. 615-622.

Voir *Papiers d'État* de Granvelle, t. VI, p. 437, les instructions données à Antonio de Tolède.

² *Négociations sous François II*, p. 458.

tants et une tentative de réforme du clergé français sur lui-même. Pour donner à notre récit plus de clarté, nous traiterons séparément chacune de ces questions, mais en montrant quels liens étroits rattachaient entre elles les parties de l'œuvre à la fois triple et une de l'assemblée de Poissy.

1870
New York
No. 100
of 1870
1870
1870
1870

CHAPITRE DEUXIÈME.

RÉUNION DE L'ASSEMBLÉE DE POISSY.

LES FINANCES EN 1561

ET LA SUBVENTION DU CLERGÉ AU ROI.

Le 26 juillet 1561, les prélats et les théologiens catholiques désignés pour faire partie de l'assemblée, étaient presque tous arrivés à Poissy. Le choix de cette dernière ville présentait de grands avantages : sa distance de Saint-Germain, où se tenait alors la cour, n'est que d'une lieue, en sorte que les prélats pouvaient, s'il était expédient, communiquer de jour en jour avec le roi des affaires qui survenaient ; le monastère des nonnains de l'ordre de saint Dominique, assez éloigné de la ville pour qu'on fût certain que les curieux n'y viendraient pas en trop grand nombre, offrait une salle vaste et commode pour les séances ; enfin, la salubrité de l'air et la beauté du site de Poissy, environné d'un côté par des bois et de l'autre par la Seine, garantissaient à l'assemblée tous les agréments qui la pouvaient délasser de ses tra-

vaux. ¹ Aussi bien cette assemblée comptait parmi ses membres les chefs les plus éminents du clergé français. Les cardinaux étaient au nombre de six : le cardinal de Tournon, ministre tout-puissant des dernières années de François I, et que l'assemblée, à cause de son grand âge, choisit pour président ; le cardinal d'Armagnac, à qui Despence adressa plus tard sa relation du colloque ; le cardinal de Lorraine, qu'on avait vu exercer le pouvoir avec tant de hauteur sous François II, et qui se proposait maintenant de briller comme théologien à Poissy ; ² le cardinal de Bourbon, que la Ligue opposera un jour à Henri IV et qui ne se doutait guère, alors, du rôle auquel la fortune le réservait ; le cardinal de Châtillon, l'ami éclairé des lettres et le protecteur des lettrés, qui abandonnera le catholicisme et mourra dans la confession réformée ; enfin, le cardinal de Guise, dont la consécration était de date plus récente et qui siégeait après les autres. L'épiscopat avait pour représentants : les archevêques de Bordeaux, de Tours et d'Embrun, ainsi que MM. de Chartres, d'Uzès, d'Évreux, de Saint-Malo, de Sisteron, de Lantriguet, de Bayeux, de Nantes, de Riez, du Mans, de Troyes, de Paris, d'Orléans, d'Amiens, de Meaux, de Saint-Brieux, de Castres, de Pamiers, de Châlons, d'Autun, de Lavour, de Soissons, de Mâcon, de Vannes, de

¹ *Journal du colloque*, par Despence (initio).

² *Papiers d'Etat* de Granvelle. Lettre du duc d'Albe, t. IX, p. 315 et 317.

« Il se décida, dit Haton, pour le colloque, tenant nécessaire de rembarquer l'audace de ces coquins (les Réformés). » *Mémoires* du curé Haton, t. I, p. 458.

Nevers, de Lisieux, de Vence, de Tulle, d'Auxerre, de Saint-Papoul, de Cornouailles, de Mirepoix, de Toulon, d'Aleth, de Luçon, de Poitiers, de Dol, de Coutances, d'Aire, de Comminges, de Seez, et de Valence, ce dernier, fort suspect à ses collègues et bientôt après censuré par la Sorbonne dans quelques-uns de ses sermons et de ses écrits. Le reste du clergé députait à l'assemblée comme canonistes : le chancelier de l'Université de Paris, le doyen de Sens, le doyen d'Amiens, l'official de Tours, le doyen de Soissons, l'official de Reims, l'auditeur de Bordeaux, l'official d'Évreux, le chantre de Clermont, l'official d'Uzès et Saugnier, de Toulouse ; comme théologiens : Salignac, Bouteiller, Despence, Cotignon, Vigor, Dupré, Coquier, Brochot, Sénéchal, Ciry, de Xaintes et Gibou. Plusieurs de ces noms étaient ceux d'hommes remarquables par leur savoir, et au nombre des plus éclairés comme des plus modérés nous verrons figurer Despence, l'auteur du journal qui nous guide dans ce récit. Plût au ciel que tous se fussent montrés comme lui sincères et disposés à la conciliation ! Malheureusement les esprits violents et obstinés formaient la majorité dans l'assemblée de Poissy, et les talents qui auraient pu servir à faciliter le rapprochement des deux partis religieux, on les employa à rendre la séparation plus profonde et jeter la France dans la guerre civile.

Aussitôt que l'assemblée eut choisi son président et réglé l'ordre dans lequel siègeraient ses membres, le roi, en personne, ouvrit solennellement les délibérations. Il vint à Poissy le dernier jour de juillet avec la reine, sa mère, le duc d'Orléans, son frère,

M^{me} Marguerite, le roi de Navarre, le prince de Condé, M. de Montpensier, le prince de la Roche-sur-Yon, les ducs de Guise et de Nemours, le Connétable et un grand nombre d'autres seigneurs et dames de la cour; puis quand chacun se fut rangé à la place qui l'attendait, le jeune roi prit la parole pour rappeler à l'assemblée dans quelle intention il l'avait convoquée : « Messieurs, dit-il aux prélats, vous êtes assez »
 » advertis des troubles qui sont en ce royaume sur »
 » le faict de la religion. C'est pourquoi je vous ay »
 » fait assembler en ce lieu à réformer les choses que »
 » vous verrez y estre à réformer, sans passion quel- »
 » conque ny regard à aucun particulier intérêt, mais »
 » seulement de l'honneur de Dieu, de l'acquit de nos »
 » consciences et du repos public; ce que je désire »
 » tant que j'ay délibéré que vous ne bougiez de ce »
 » lieu jusqu'à ce que vous y ayez donné si bon ordre »
 » que mes subjects puissent désormais vivre en paix »
 » et union les uns avec les autres, comme j'espère »
 » que vous ferez. En ce faisant me donnerez occasion »
 » de vous avoir en la mesme protection qu'ont eu »
 » les rois mes prédécesseurs. » ¹ Le chancelier revint sur l'invitation du roi et la développa dans un discours qui témoignait autant du zèle vraiment chrétien que de la sagesse politique de l'orateur; après quoi la cour ayant quitté la salle, l'assemblée commença ses travaux. Mais les ministres réformés qu'elle devait entendre n'étaient pas encore arrivés; les prélats eurent donc le loisir de s'occuper d'abord, de la subvention que le clergé accorderait au roi.

¹ Voir *Mémoires de Condé*, t. II, p. 490 (éd. 1743).

Question des plus importantes alors, puisqu'il s'agissait, peut-être, pour le clergé, d'échapper au péril de la spoliation, et, d'ailleurs, étroitement liée à la question de la Réforme, car les voix menaçantes, qui venaient de réclamer la vente des biens de l'Église, s'inspiraient autant de la Réforme que des théories d'une politique nouvelle.

Quelle était, en 1561, la situation financière de la France et d'où venait cette crise qui pouvait devenir dangereuse pour le clergé, s'il ne se hâtait de faire au roi de larges concessions? ¹ La détresse de la

¹ Le chancelier l'Hôpital, aux États d'Orléans, s'étendit longuement sur la détresse de la royauté nouvelle :

« Le mesnage du roy est en si pauvre et si piteux estat, que je ne porrois vous le dire, ne vous l'ouyr sans larmes et pleurs; car jamais père de quelque estat ou condition qu'il fust, ne laissa orphelin plus engagé, plus endebté, plus empesché que nostre jeune princee est demeuré par la mort des rois ses père et frère. Tous les frais et despenses de douze ou treize années d'une grande, longue et continuelle guerre sont tombés sur luy; trois grands mariages à payer et autres choses longues à réciter; le domaine, les aides, les greniers à sel et parties des tailles aliénés. etc. »

Un ambassadeur vénitien, J. Michiel (t. I, p. 407), qui affirme n'écrire que d'après des renseignements exacts, complète ainsi ce tableau :

« Les richesses des particuliers ne sont pas moins épuisées, notamment celles des nobles et des paysans. Les nobles ont été obligés de suivre le roi plusieurs années de suite en France et au dehors dans une guerre désastreuse; puis grand nombre d'entre eux qui ont été faits prisonniers, ont payé des rançons excessives, non pas de deux, quatre ou six, mais de dix, vingt, trente, quarante, cinquante, soixante, cent mille francs, comme le duc de Longueville, et même de deux cent mille, comme le connétable qui, cependant, n'en paya que la moitié, car le reste lui fut remis. En les réunis-

royauté aux premiers jours du règne de Charles IX avait pour cause première la constitution même de la société française et la mauvaise assiette des impôts, qui faisait retomber toutes les charges sur le tiers : vice radical et qui ne disparut qu'avec l'ancienne monarchie. Or, les besoins de l'État avaient singulièrement grandi depuis soixante ans par suite des guerres d'Italie et surtout de la lutte acharnée de François I contre Charles-Quint; ce n'était qu'au prix d'immenses sacrifices que la France avait pu défendre la liberté de l'Europe et la sienne propre contre le souverain de tant de royaumes, qui disposait des trésors du Nouveau-Monde. Ajoutons que le luxe introduit à la cour par François I et qu'il fit succéder tout d'un coup à la simplicité de son devancier, que les constructions nombreuses de ce monarque, les encouragements prodigués par lui aux arts et aux lettres, devaient entraîner des dépenses considérables, et l'on est effrayé de lire, chez les ambassadeurs vénitiens, qu'à une époque où les revenus de l'État s'élevaient à 5555000 écus, et les dépenses en temps de paix 5110000, ¹ l'entretien seul de la maison du roi coûtait un million et demi d'écus par an, sans qu'il fût possible, ajoute la relation, de rabattre un liard de cette somme. ² Et cependant,

sant ensemble elles auraient suffi à entretenir la guerre pendant une année. Les paysans, accablés de corvées et chargés d'impôts continuel dans plusieurs principales provinces, telles que la Normandie et la Picardie presque toute entière, furent forcés de quitter leur pays, tant ils se trouvaient misérables. »

¹ François Giustiniano, 1537 (*Amb. vénit.*, t. I, p. 195).

² Marino Cavalli, 1540 (*Amb. vénit.*, t. I, p. 185).

lorsque ces derniers mots s'écrivaient, François I avait cinquante-quatre ans; la nécessité de ses affaires lui avait fait restreindre ses prodigalités; les fêtes multipliées et bruyantes n'étaient plus autant de son goût, et il avait renoncé en partie, aux plaisirs auxquels sa jeunesse et son âge mûr ne s'étaient que trop laissé emporter. ¹ Sous Henri II, nouvelles guerres et nouvelles dépenses; et ce n'était pas seulement la conquête des Trois-Évêchés, les expéditions en Italie que la France avait à payer, il lui fallait satisfaire toutes ces mains avides sans cesse ouvertes autour du roi et auxquelles ce dernier « homme de peu de sens », comme dit un Vénitien, ² ne savait rien refuser. La favorite Diane de Poitiers, l'avare connétable de Montmorency et le maréchal de Saint-André, dont les prodigalités égalaient l'incapacité, eurent une large part dans ce pillage des finances; « l'affamée famille » ³ des Guises ne s'y épargna pas non plus, et l'on vit un jour Henri II donner à François de Guise, alors comte d'Aumale, toutes les terres vacantes du royaume, l'autorisant à les réclamer du premier occupant, de même qu'à son avènement il avait fait présent à sa maîtresse des sommes payées à la couronne par ceux qui occu-

¹ Un grand désordre régnait dans les finances sous François I. A la mort du chancelier Duprat (1535) le roi fit saisir 400 000 écus, fruit des rapines du tout-puissant ministre. Quelques mois auparavant, les héritiers de l'ex-trésorier des guerres, Spifame, avaient dû également restituer au trésor de l'État 500 000 écus d'or.

² Michel Suriano (*Amb. vénit.*, t. I, p. 517).

³ *Archives curieuses de l'histoire de France*, première série, t. V. Bref discours de la bataille de Saint-Gilles.

paient des charges vénales et par les corporations qui voulaient faire renouveler leurs privilèges. ¹ Les mémoires de Vieilleville nous ont laissé un curieux tableau de cette âpreté au gain des courtisans de Henri II, de leur bassesse et des crimes même où les poussait leur brutale passion : ² « Il ne leur échappait, » non plus qu'aux hirondelles les mouches, état, » dignité, évêché, abbaye, office ou quelque autre » bon morceau qui ne fût incontinent englouti. Et » avaient pour cet effet, en toutes parts du royaume, » gens apostés et serviteurs gagés, pour leur donner » avis de tout ce qui se mourait, sans épargner les » confiscations pour les demander. Mais bien plus, » ils avaient des médecins à Paris, où tous les grands » de France abordaient, attitrés et comme pension- » naires et qui ne faillaient de leur mander l'issue de » leurs patients, quand ils étaient d'étoffe; et bien » souvent pour le goût de mille écus ou d'un bénéfice » de mille livres de rente, on les faisoit passer. » Après de tels aveux et ceux de Castelnau, ³ affirmant qu'en moins de douze ans, on avait levé plus d'argent sur les sujets du roi que de quatre-vingts ans auparavant, et que le domaine était presque tout vendu, faut-il s'étonner si, au moment où Henri II périssait sous la lance de Montgommery, la dette publique avait atteint 38 millions de francs. ⁴ Et Henri II mort, l'on vit un des courtisans gorgés par lui de richesses, arriver au pouvoir sous son faible successeur. Le cardinal

¹ De Thou, liv. LIII, p. 242.

² *Mémoires de Vieilleville*, liv. II, ch. X.

³ *Mém. de Castelnau*, liv. III, ch. II.

⁴ Jean Michiel, 1561 (*Amb. vénit.*, t. I, p. 407).

de Lorraine, « dont une cupidité honteuse et prête à employer le crime même pour arriver à ses fins, constituait le principal défaut », ¹ n'était guère l'homme qu'il fallait pour remédier au désordre des finances. Aussi, quand son fantôme de roi-enfant descendit au tombeau, quoiqu'il eût réduit de 500000 francs la dépense de la cour, ² quitta-t-il les affaires en léguant la situation aggravée par lui à la régence de Catherine de Médicis.

Celle-ci compta d'abord, par une sévère économie, se tirer des embarras que d'autres lui avaient préparés. ³ La cour fut ramenée à une plus grande simplicité; on supprima la vénerie et quelques offices domestiques, on retint un quartier sur tous les gages et pensions et on s'imposa de ne pas dépenser plus de 3 millions et demi par an. ⁴ Les créanciers de l'État, qui étaient surtout des marchands italiens, se montraient, de leur côté, extrêmement faciles : ils consentaient à recevoir, en cinq ans, la moitié de la somme qui leur était due, et, pour l'autre moitié, à attendre le bon plaisir du roi, en exigeant un intérêt de 5 %, lequel, cependant, devait cesser aussitôt que la première moitié de la dette serait remboursée. ⁵ Mais ce n'étaient là que des palliatifs; le mal subsistait et, par sa durée, empirait nécessairement.

Dans de pareilles conjonctures où devait-on jeter les yeux et chercher un remède ? Il est naturel que

¹ Jean Michiel, 1561 (*Amb. vénit.*, t. I, p. 441).

² *Ibid.*, p. 405.

³ *Ibid.*, p. 409.

⁴ Marc Barbaro, 1563 (*Amb. vénit.*, t. II, p. 25).

⁵ Jean Michiel, 1561 (*Amb. vénit.*, t. I, p. 409).

le pauvre, dans la détresse, se tourne vers le riche, et le riche c'était alors le clergé, qui possédait à lui seul les deux cinquièmes des revenus du royaume, ¹ le revenu annuel de la terre en France étant, à cette époque, estimé à 15 millions d'écus. ² La Réforme, d'ailleurs, apprenait à ne plus respecter les biens du clergé. Déjà, en 1559, lors de la tenue des États de la langue d'oc dans la ville de Beaucaire, au mois d'octobre, on avait demandé la saisie des biens du clergé, et l'année suivante, aux mêmes États, tenus à Montpellier (mars 1560), des réclamations analogues eurent lieu. « Le sujet de ces assemblées, disent les » mémoires de Gamon, ³ catholique modéré, était » l'acquit des dettes du roi, qui montaient à plus » de 42 millions et dont le clergé de France offrait » d'acquitter 17. Cette offre fut proposée dans » l'assemblée et approuvée de la noblesse ; mais » Terlon, avocat et capitoul de Toulouse, qui portait » la parole au nom du tiers état, dit que l'expédient » le plus prompt était de prendre tout le temporel » de l'Église, en réservant aux bénéficiers les mai- » sons et les terres adjacentes de leurs bénéfices et » une pension équivalente aux revenus de ces der- » niers, que le roi leur assignerait sur les bonnes » villes du royaume. Cette proposition fut vivement » rejetée par l'évêque d'Uzès, aussi bien que les » plaintes que Chabot, avocat de Nîmes, à qui l'au- » dience fut d'abord refusée et ensuite accordée à

¹ Michel Suriano, 1561 (*Amb. vénit.*, t. I, p. 503).

² Marc Barbaro, 1563 (*Amb. vénit.*, t. II, p. 23).

³ *Mémoires de Gamon* (éd. Panthéon, vol XI).

» cause des clameurs et des murmures du peuple,
 » fit à l'assemblée contre les ecclésiastiques, sur
 » lesquels il requit qu'on fit tomber les charges de
 » la province..... La crainte d'exciter une sédition
 » parmi le peuple empêcha les prélats, les barons et
 » les autres qui composaient l'assemblée des États de
 » faire arrêter cet avocat. » Un tel aveu est formel ;
 les voix hardies dont parle Gamon, ne se perdaient
 pas sans écho, et la sympathie des masses était acquise
 à ceux qui attaquaient le clergé et réclamaient hau-
 tement sa spoliation.

Bientôt, en effet, les plaintes et les menaces que nous venons d'entendre, retentirent avec une nouvelle force aux États d'Orléans. La noblesse et le tiers refusèrent de se laisser représenter par l'orateur désigné du clergé, le cardinal de Lorraine, et leurs orateurs, Rochefort et Lange, attaquèrent avec vivacité les abus de l'Église. Le cahier du tiers demandait, en outre, que le clergé se recrutât désormais par l'élection populaire, qu'il remplit ses fonctions mieux qu'il n'avait accoutumé de le faire, et enfin qu'on fit deux parts de ses biens, dont on consacrerait l'une à soulager les pauvres, l'autre à fonder des maisons d'éducation. Mais ce fut aux États de Pontoise (août 1561), que l'orage gronda terrible sur la tête du clergé, alors que les prélats assemblés à Poissy avaient de leur côté commencé leurs délibérations. On appela ces derniers à Pontoise le 27 août, et dans la même séance où les princes du sang forcèrent les cardinaux de siéger au-dessous d'eux,¹ le représen-

¹ La Place, liv. IV, p. 144-150.

tant du tiers état, Jean Bretagne, vierg d'Autun, censura avec amertume les désordres du clergé, et sa corruption, née de l'excès des richesses, rappela qu'à l'origine ces richesses n'avaient été que confiées au clergé pour en nourrir les pauvres et entretenir les églises, et invita le roi à s'emparer maintenant de ces biens pour subvenir aux besoins de son royaume. Certes, un tel discours était fait pour jeter la terreur dans les rangs du clergé; mais le cahier des députés plébéiens proposait contre lui, avec une précision encore bien autrement effrayante, un système complet de spoliation. Le président La Place nous a conservé le résumé de ce cahier, et les idées qu'il contient sont trop importantes pour que nous puissions nous abstenir d'en citer un passage :¹ « Un moyen prompt » et facile, disaient les députés du tiers, se présente » pour moyenner deniers; à sçavoir de vendre le » temporel des gens d'Église mouvant de leurs béné- » fices, sous la réserve toutesfois d'une maison prin- » cipale qui demeurera aux prélats, chapitre et » collége titulaire et autres bénéficiers pour leurs » habitations. Et les deniers provenants de la dite » vente, pour portion suffisante et concurrente estre » employée au dit acquit des dettes; le surplus mis » à profict dont en estrait revenu annuel qui serait » distribué et départy aux dits prélats et bénéficiers » par les eschevins et administrateurs des dites villes, » lesquels s'y obligeront à ceste fin..... » Et au dict cas de vente et subhastation du temporel » de l'Église, que les dicts bénéficiers et autres du

¹ La Place, liv. IV, p. 151-153.

» clergé fussent préférés en baillant semblable prix
» que le plus hault et dernier enchérisseur, et après
» eux les gentilshommes et autres personnes ayans
» succédé aux fondateurs et donateurs du dict tem-
» porel..... Et
» pour informer le roy suffisamment que le dict
» moyen surpassait tous les autres en profict et
» commodité, qu'il venait à noter que le revenu du
» temporel des Églises revenait pour le moins à
» 4 millions de livres, sans toucher à la réserve
» susdite des dictes maisons. Les dicts 4 millions et
» revenu annuel taxé et estimé à la raison du denier
» trente, la plupart estant en haute justice, revenait
» en achapt à six vingt millions de livres. Laquelle
» somme serait plus facile de trouver d'icelle aliéna-
» tion que de tous autres biens, pour ce que chacun
» désire posséder terres et seigneuries, èsquelles il
» ait juridiction, droit et profit casuel et fortuit,
» auxquels pourrait avec ce le dict seigneur roy
» attribuer encore plus noble titre ou jurisdiction
» pour les rendre plus requises et de plus grand
» prix..... Que ceux du clergé n'y res-
» sentiraient aucune perte ni intérêt, car serait
» pris des dicts six vingt millions 48 millions pour
» estre délivrés à profict et intérêt, lesquels à raison
» du denier douze feraient les dicts 4 millions de
» revenu annuel pour eux. Dont le payement leur
» serait continué sans intermission par gens solvables
» et cautionnés, qui apporterait un autre bien public,
» pour autant de diminution des intérêts qui ont
» accoutumé à estre pris aux banques et ailleurs
» par les subjects pour subvenir à leur nécessité. Que

» les dits 48 millions distraicts comme dit est, pour
» tenir lieu au dit clergé des 4 millions de livres pour
» son intérêt annuel, resteraient pour le roy 72 mil-
» lions de livres, dont 42 seroyent employés pour
» les dictes debtes, rachapts et retraicts du domaine.
» Se trouveroyent plusieurs créanciers contents de
» prendre des héritages du dict clergé pour argent,
» en payement ou rachapt de leurs deniers desboursés
» au profict du roi. »¹ Qui ne reconnaît ici, sous la
vieille langue du seizième siècle, les idées de 89? Il y
avait toute une révolution au fond de ces demandes
du tiers; si elles étaient accordées, le clergé, perdant
avec ses biens la plus grande partie de son influence,
cessait d'exister comme ordre de l'État. Mais l'une
des bases de l'ancienne monarchie fût venue à man-
quer et la ruine du clergé pouvait entraîner pour
la royauté elle-même de graves conséquences. C'est
ce que sentait vaguement la régente; aussi recula-t-
elle devant des innovations trop hardies. En eût-elle,
d'ailleurs, clairement entrevu les résultats probables,
elle était trop timide et trop peu soucieuse du bien
public pour les accepter. Si un instant elle avait
songé à une spoliation complète, bientôt son intention
parut être moins de ruiner le clergé que de l'effrayer
pour l'amener à composition, et grâce aux attaques
du tiers à Pontoise, la royauté atteignit entièrement
son but.

Le matelot, quand le naufrage devient imminent,
jette à la mer une partie de sa cargaison pour sauver

¹ Voir aussi le cahier des États de Pontoise (Bibl. imp., mns 8927).

le navire : devant l'attitude menaçante du tiers et la bienveillance douteuse de la royauté, le clergé, en 1561, dut faire quelque chose de semblable. Toutefois, même au moment où la peur l'entraînait à des concessions, il disputa et résista afin de céder le moins possible. C'est ce qui explique comment la question de la subvention, abordée par l'assemblée de Poissy, dès les premiers jours du mois d'août, sur l'invitation du roi, ne se trouva définitivement résolue qu'à la fin d'octobre.

La royauté, cependant, avait hâte de voir le clergé la tirer de ses embarras. Six jours après la séance d'ouverture ¹ le conseil dépêcha à Poissy le Connétable et M. Dumortier; ils devaient presser les prélats de voter la subvention et les rassurer, en même temps, sur un bruit alors répandu, que la régente avait l'intention, pour acquitter le royaume, de vendre du bien d'Église jusqu'à un million d'écus d'or d'annuel revenu. Était-ce Catherine de Médicis qui faisait courir elle-même ces bruits si alarmants pour le clergé? On pourrait le croire, tant ils servaient bien sa politique. Les prélats, cependant, attendirent encore jusqu'au 28 du mois avant de délibérer sur la subvention, et la régente fut de nouveau forcée de dépêcher vers eux pour les prier de venir au secours du roi. ²

Cette fois l'envoyé du gouvernement demandait 25 millions, mais une telle somme parut exorbitante au clergé, qui chargea le cardinal de Lorraine de

¹ Despence. *Journal* (initio).

² Ibid. *Journal*, 4^{er} septembre.

porter d'autres propositions à Saint-Germain. Les prélats s'engageaient de remettre le roi, dès le premier jour de janvier prochain, en jouissance de tout le domaine, aides et gabelles aliénés hors de la ville de Paris et dont le revenu annuel montait à 700 000 livres, mais à condition d'obtenir six années pour payer les intérêts et racheter le sort principal. Pour le rachat du reste du domaine et le payement des intérêts, le clergé demandait encore dix ans, à commencer de l'expiration des six premières années.

Ces offres n'étaient pas acceptables, ¹ attendu que les possesseurs du domaine n'eussent jamais consenti à s'en dessaisir, à moins qu'on ne les remboursât, au préalable, du sort principal fourni par eux et de leurs loyaux coûts, ainsi qu'il était stipulé dans les contrats. Quant à user de force à leur égard, il n'y fallait pas songer, car, sans parler de l'injustice qu'il y avait à se servir d'un semblable moyen, c'eût été aliéner au roi les volontés des sujets et le priver, à l'avenir, du secours qu'en la nécessité de ses affaires il était toujours sûr de trouver chez eux. C'est ce que le conseil du roi fit sentir aux prélats et en même temps, par le moyen du duc de Guise et du Connétable, il entama avec eux, le 11 septembre, une nouvelle négociation, se bornant à demander 15 millions payables en six années. On permettait même au clergé de faire recevoir lesdites sommes par ses commis, sous la surveillance des officiers royaux, afin de lui donner la certitude qu'elles seraient véritablement appliquées

¹ *Manuscrits de Brienne*, n° 146, fol. 192 (Bibl. imp.).
Instruction baillée à MM. de Guise et de Montmorency.

au rachat du domaine aliéné. Plusieurs des prélats et membres du clergé s'étant trouvés absents le 11 septembre, on ne fit point réponse sur-le-champ à MM. de Guise et de Montmorency ; mais, quelques jours après, sur la proposition du cardinal d'Arma-gnac, ¹ on envoya de nouveau le cardinal de Lorraine au roi pour lui offrir 9 600 090 livres, payables en six ans, et le prier, s'il ne pouvait se contenter de cette somme, d'aviser lui-même, sauf à maintenir l'Église en la jouissance de ses biens, car les Huguenots venant à causer du dommage au clergé, celui-ci serait forcé de le défalquer sur l'argent promis à la couronne. L'offre du clergé parut, en effet, mesquine à Saint-Germain ; ² mais soit fatigue de la lutte, soit pour tout autre motif, on céda. La régente, néanmoins, eût voulu se montrer plus exigeante, et l'Hôpital l'exhortait à persévérer dans ses premières demandes ; ce ne fut que sur les instances du roi de Navarre et du prince de Condé qu'elle consentit enfin à se rendre à Poissy le 26 septembre et à déclarer aux prélats qu'elle acceptait la subvention proposée. ³ Le roi de Navarre et le prince de Condé qui passaient pour les chefs des protestants, croyaient-ils, en venant au secours du clergé dans cette occasion, obtenir en retour qu'il se montrât conciliant et modéré dans le débat religieux alors même ouvert entre les deux partis ? Si telle fut un instant leur espérance, ils ne tardèrent pas à la voir s'évanouir.

¹ Despence. *Journal*, 17 septembre.

² *Ibid.* *Ib.*, 22 septembre.

³ *Ibid.* *Ib.*, 26 septembre.

Ainsi, à force d'obstination, le clergé, dans des circonstances difficiles, était parvenu à amoindrir singulièrement la concession que lui arrachait la royauté. Une fois la subvention acceptée, on en dressa les rôles dans les deux séances du 11 et du 13 octobre,¹ et les délégués de l'Église française présentèrent enfin au roi les vingt-deux articles suivants :²

1° Le roi est supplié de maintenir la religion catholique ;

2° Les personnes ecclésiastiques seront maintenues en puissance de leurs églises ;

3° Les dimes et redevances seront payées ;

4° Les gens d'Église ne seront tenus qu'aux réparations nécessaires des églises, et on ne les forcera par voie de justice, qu'aux aumônes de fondation ;

5° Les curés seront maintenus en leurs droits d'oblations, sépultures et autres, qu'ils ont toujours perçus en vertu des droits canoniques ;

6° Que mainlevée soit faite des bénéfices saisis et qu'il plaise au roi de l'interdire, pour l'avenir, à ses officiers ;

7° Si un diocèse a souffert des spoliations pour cause de religion, il sera déchargé d'autant dans la somme qui lui revenait à payer pour la subvention ;

8° Les anciens privilèges du clergé seront confirmés ;

9° Les poursuites extraordinaires qui se font contre les ecclésiastiques cesseront ;

10° Les parlements auront toujours le nombre de

¹ Despence. *Journal*, 11 et 13 octobre.

² *Mémoires du clergé de France*, t. IX, p. 11 (éd. 1721).

présidents et conseillers ecclésiastiques, tel qu'anciennement il a été institué;

11° Le roi est supplié de leur faire droit sur les remontrances que le clergé entend lui présenter sur les édits faits à Orléans au sujet des ecclésiastiques;

12° Il plaira au roi révoquer certain brevet du mois d'août dernier, par lequel il veut que le revenu de la première année de tous les bénéfices consistoriaux, ou qui sont à la nomination ou présentation du roi devenus vacants, soient employés à la réparation des frontières du royaume;

13° Le roi est supplié de révoquer une réponse faite sur les cahiers de Pontoise où il est dit, qu'avenant vacance de bénéfices, se fera la réunion des justices appartenant aux ecclésiastiques à celle du roi ès villes tant seulement;

14° On révoquera certain édit du roi Henri II qui permettait de racheter les cens et rentes foncières dues aux ecclésiastiques sur les maisons des villes, faubourgs et marais de ce royaume, et on les déclarera non rachetables;

15° On n'exigera point de décime pendant le temps de la subvention;

16° Nul, même les chevaliers de Saint-Jean et autres, ne seront exceptés de la subvention;

17° Le roi promettra de ne plus aliéner le domaine racheté, si ce n'est pour nécessité de guerre, après vérification du parlement;

18° Le clergé n'aura plus à donner déclaration de son revenu ni en gros ni en détail;

19° Pour les décimes arriérés, les successeurs d'un bénéficiaire défunt ne seront plus tenus de les payer;

20° Toutes provisions et lettres nécessaires pour la levée de la subvention leur seront accordées ;

21° De tout cela, un contrat sera passé et enregistré par les parlements ;

22° Un bénéficiaire de plusieurs bénéfices ne sera pas tenu de résider dans tous : le roi déclarera son intention au sujet des chanoines qui ont des prébendes et des cures.

Le roi envoya au parlement les vingt-deux articles avec des observations de son conseil sur les demandes du clergé ; quelques-unes étaient accordées avec ou sans restriction (art. 1, 2, 3, 7, 15, 16, 20, 21, 22) ; d'autres étaient écartées (art. 5, 13, 19), ou n'obtenaient qu'une réponse évasive (8, 9, 10, 12, 17, 18) ; on déclara qu'il n'y avait pas lieu à statuer sur le reste (art. 11, 14) ; le parlement enregistra l'ensemble.

Telle fut la question financière agitée par les prélats à Poissy et l'on a vu au prix de quel mince sacrifice le clergé évita une spoliation. La peur lui fit voter la subvention, quand ordre eut été donné à tous bénéficiaires de bailler déclaration de leur revenu sous peine de saisie de leur temporel : ¹ par peur aussi il consentit à ouïr les Réformés. En effet, dès les premiers jours d'août, le bruit fut répandu (peut-être par la cour elle-même), que le conseil du roi tenait prêt un édit sur l'élection des curés par les laïcs et les paroisses. ² C'était un coup qu'il fallait parer, et

¹ *Journal de Brulart*, septembre 1561 (*Mém. de Condé*, t. I, p. 52).

² Despence. *Journal*, 4 août.

pour échapper à cette intervention de la royauté dans les affaires ecclésiastiques, les prélats se décidèrent à entrer en conférence, du moins pour la forme, avec ces dévoyés de la religion, que la majorité de l'assemblée de Poissy ne croyait pouvoir entendre sans crime et que d'avance elle avait condamnés.

1870

1870
1871
1872
1873
1874
1875
1876
1877
1878
1879
1880

1880

CHAPITRE TROISIÈME.

LE COLLOQUE.

Tant que l'assemblée de Poissy paraissait devoir repousser toute conférence avec les Protestants, les fanatiques du parti romain et certains agents de l'étranger accrédités en France triomphaient. « Les évêques de Poissy, écrivait plein de joie l'ambassadeur espagnol Perrenot de Chantonnay, sont jusqu'à cette heure constants de ne vouloir entrer à faire un concile national, ains seulement aviser sur la réformation des abus et le tout sous le bon vouloir du pape et du saint-siège apostolique. »¹ Mais lorsqu'il vit les ministres réformés prêcher même dans le château de Saint-Germain, son langage ne tarda pas à devenir moins rassurant,² et à la nouvelle que des conférences étaient sur le point de s'ouvrir entre les prélats catholiques et les Pro-

¹ *Mémoires de Condé*, t. II, p. 46 (7 août 1564).

² *Ibid.*, t. II, p. 46 (dernier août 1564).

téstants, il poussa un cri d'alarme qui retentit jusque dans l'Escurial.¹ « Je vois la religion en extrême » désespoir dans ce royaume, et le 9 ou le 10 de ce » mois l'on délibère de commencer un colloque entre » les évêques et les Protestants..... Faites compte » que ce qui est loisible à Genève, tant quant aux » prêches, administration des sacrements que choses » semblables, se peut faire par tout ce royaume, » commençant doiz le même hôtel du roi, et est tenu » pour bête qui n'y fait du pis qu'il peut. » Les terreurs de Chantonnay, quoique exagérées, ne laissaient pas d'avoir quelque fondement. De toutes parts, en effet, venaient d'arriver à Saint-Germain, sur la foi des sauf-conduits, les représentants des églises réformées et la discussion solennelle entre les deux religions allait avoir lieu, malgré le mauvais vouloir du clergé catholique, malgré les intrigues de Rome et l'attitude menaçante de l'Espagne.

Ce dut être un jour de vive curiosité pour les uns, de scandale et de colère pour les autres, que celui où se montrèrent la première fois à Saint-Germain les délégués de la religion nouvelle, où l'on vit paraître, couverts de la protection royale, ces hommes que depuis longtemps l'on traquait comme des bêtes fauves, dont le nom était dans toutes les bouches, mais la personne presque inconnue, que des lois cruelles avaient forcés de se cacher à la lumière, mais dont tout le monde savait les actes, l'ardeur à répandre les doctrines proscrites et la constance à épuiser toutes les rigueurs de la persécution. Sans

¹ *Mémoires de Condé*, t. II, p. 17 (6 septembre 1561).

doute, dans cette phalange intrépide, une gloire égale ne brillait pas autour de chaque combattant; mais il n'en était pas un qui, par ses écrits, sa parole ou son exemple n'eût rendu d'éminents services à la cause commune. C'était le plus pur de son sang que la Réforme livrait ainsi aux mains du gouvernement français; mais ce gouvernement n'avait pas encore tramé le lâche attentat de la Saint-Barthélemy.

A la tête des ministres se plaçait, par sa renommée et un talent supérieur, Théodore de Bèze, français de naissance et disciple chéri de Calvin, qui lui légua un jour la direction de l'Église de Genève. Cette ville l'envoyait à Poissy, sur la demande expresse du roi de Navarre, lequel ne croyait pas, ainsi qu'il le dit dans sa lettre aux magnifiques seigneurs de Genève, qu'on pût confier la cause de la Réforme aux mains d'un plus digne champion. ¹ Réfugié en Suisse, de Bèze y avait d'abord enseigné le grec à Lausanne et, plus tard, devenu ministre, il déploya, au milieu de luttes nombreuses, une éloquence véritable et que les Catholiques mêmes n'ont pu nier, alors qu'ils lui refusaient et la science sacrée et l'érudition profane. ² La fougue de Calvin se retrouvait en lui; mais il y apportait, au besoin, des tempéraments inconnus au maître, et, sans renoncer à la rigueur de ses convic-

¹ Le roi de Navarre aux Genevois, 25 août 1561 (Arch. de Berne).

² Marc-Antoine Barbaro, 1563 (*Amb. vénit.*, t. II, p. 23).
Le curé Haton (t. I, p. 156) caractérise ainsi Théodore de Bèze : « D'une langue diserte et bien affilée, par un beau et propre vulgaire françois triompha de caqueter, ayant la mine et les gestes attrayans les cœurs et les vouloirs de ses auditeurs, etc. »

tions, il savait être habile, comme le montrera sa conduite au colloque de Poissy. Esprit délié et poli par une étude assidue des lettres profanes, dialecticien à la fois passionné et subtil, de Bèze fut toujours pour ceux qui le combattirent, un adversaire embarrassant, et pour son propre parti « le phénix de la Réforme. » C'est avec raison que ses ennemis lui reprochaient certains vers trop libres d'un ouvrage de jeunesse (les *Juvenilia*) ; quant aux calomnies débitées contre ses mœurs, l'histoire impartiale ne s'en souvient que pour les flétrir. Enfant d'un siècle fanatique, de Bèze pouvait, sans encourir le blâme de ses contemporains, repousser la tolérance aux lieux où la Réforme était maîtresse ; mais pour nous, hommes d'un autre âge, le bûcher de Servet et l'apologie qu'il écrivit du supplice de ce malheureux pèsent lourdement sur sa mémoire. Toutefois il est juste de dire qu'en 1561, s'il croyait peu à la réconciliation des partis religieux, il arrivait en France avec le dessein d'y travailler sincèrement ; et une lettre écrite par lui aux Genevois, pendant son voyage, atteste combien il avait peur que des troubles ne vinssent à éclater et ne fissent ainsi évanouir tout espoir de paix et de concorde. ¹

Les mêmes sentiments animaient le plus vénérable des représentants de la Réforme, Pierre Martyr ; mais son grand âge et sa longue et triste expérience des choses humaines lui laissaient encore moins d'illusion sur la possibilité d'un rapprochement des Catholiques

¹ De Bèze aux Genevois, 22 août 1561 (Archives de Berne).

et des Protestants. ¹ Senex decrepitus et inveteratus dierum malorum, disait de lui le journal de Despenca. Pierre Vermili, appelé Martyr, du nom d'un saint auquel ses parents vouèrent son enfance, était né à Florence en 1500. Chanoine régulier de Saint-Augustin dès l'âge de seize ans, il étudia, avec un grand succès, la théologie, le grec et l'hébreu aux universités de Padoue et de Bologne, et devint bientôt l'un des plus

¹ Luther ne croyait pas plus que Pierre Martyr aux heureux résultats des colloques (Michelet, *Mémoires de Luther*, t. II, p. 8, 9, 17).

« Le landgrave de Hesse, écrivit-il le 2 août 1529, nous a convoqués à Marbourg pour la Saint-Michel, afin de tenter un accord entre nous et les sacramentaires. Je n'en attends rien de bon..... on a toujours vu de pareilles assemblées être plus nuisibles qu'utiles. »

Parlant ensuite de ces conférences de Marbourg :

« Ils nous suppliaient de leur donner le nom de frères ; Zwingle le demandait au landgrave en pleurant..... Nous ne leur avons pas accordé ce nom de frères, mais seulement ce que la charité nous oblige à donner même à nos ennemis..... Ils se sont, en tout point, conduits avec une inroyable humilité et douceur. C'était, comme il est visible aujourd'hui, pour nous amener à une feinte concorde, pour nous faire les partisans, les patrons de leurs erreurs..... » (1^{er} juin 1530).

Et pourtant il ne s'agissait ici que de dissidences entre les Réformateurs eux-mêmes ! Quant à la réconciliation de la doctrine catholique avec celle des Réformés, Luther la croit tout à fait impossible :

« J'apprends que vous avez entrepris une œuvre admirable, de mettre d'accord Luther et le pape. Mais le pape ne le veut pas et Luther s'y refuse : prenez garde d'y perdre votre temps et vos peines. Si vous en venez à bout, pour suivre votre exemple, je vous promets de réconcilier Christ et Bélial. »

(A Spalatin, 26 août 1530.)

célèbres prédicateurs de l'Italie. La lecture de Zwingle et de Bucer jeta dans son âme les premiers doutes sur la vérité du catholicisme, et les discours de Jean Valdès, jurisconsulte espagnol, achevèrent sa conversion. A partir de ce jour on le voit, à Rome, prêcher dans des maisons particulières les doctrines de la Réforme et faire ainsi de nombreux prosélytes; mais ces prédications ne purent rester secrètes, et Pierre Martyr, obligé de s'enfuir de Rome, se rendit à Lucques où il continua à semer pour le protestantisme. Découvert de nouveau, il dut, cette fois, quitter l'Italie pour échapper au bûcher. La ville de Strasbourg lui donna un asile contre la persécution et un théâtre pour y déployer ses talents. Il y enseigna avec tant d'éclat que l'Angleterre, en 1547, le demanda aux Strasbourgeois. C'était le moment où l'Angleterre accomplissait sur elle-même cette transformation qui devait la faire passer de l'équivoque religion de Henri VIII au protestantisme pur. Nommé professeur à Oxford, Pierre Martyr fut spectateur de cette révolution, à laquelle il contribua comme l'un des plus utiles auxiliaires de l'archevêque Thomas Cramner. Mais le faible et maladif Édouard VI fit bientôt place à Marie la Sanglante et les novateurs religieux du dernier règne furent dévoués au supplice. Pierre Martyr, fugitif pour la troisième fois, abandonna alors une terre devenue inhospitalière et qui tremblait sous les pieds des Protestants. Strasbourg le reçut encore dans ses murs; mais il n'y demeura que peu de temps et vint enfin reposer à Zurich ses errantes destinées. Ce fut à cette ville que le roi de Navarre le demanda et, malgré la fatigue des ans, Pierre Martyr n'hésita

pas à se mettre en route pour accomplir ce qu'il croyait un devoir. ¹ Il avait, à cette époque, composé la plupart de ses ouvrages, et son Catéchisme, ses Commentaires sur les épîtres de saint Paul, son Dialogue de l'une et de l'autre nature du Christ et, avant tout, ses Lieux communs de théologie et de morale avaient rendu son nom célèbre dans toute l'Europe. La vie sans tache de Pierre Martyr ne donnait point prise à la calomnie; mais ni ses vertus ni la douceur de son caractère n'avaient pu trouver grâce devant ses adversaires, et lui-même nous apprend que, de tous les docteurs protestants envoyés à Poissy, il n'en était pas un qui fût aussi odieux que lui aux Catholiques. ²

Parmi les collègues donnés à Théodore de Bèze et à Pierre Martyr, il s'en trouvait quelques-uns, tels que Jean Mallo, Jean Viret, François de Saint-Paul, Jean Boquin, François Morel, Claude de la Boissière, Jean-Raymond Merlin, Nicolas Tobie et Jean de la Tour, qui, malgré de grands services rendus à la cause du protestantisme, n'ont presque point laissé de trace dans l'histoire; d'autres ont dû à leurs écrits ou à leur mort tragique d'être mieux connus de la postérité.

Nicolas des Gallards avait été l'un des premiers ministres de l'Église réformée de Paris, à laquelle Genève le prêta en 1557. Disciple de Farel et de

¹ Lettre de Calvin à Martyr, 17 août 1561 (Archives de Berne).

² Pierre Martyr. Lettre du 17 septembre 1561 (Bibl. de Berne).

Calvin, il écrivit une apologie du premier et publia du second une série de leçons sur le prophète Isaïe. Les autres ouvrages de Nicolas des Gallards sont un Commentaire sur l'Exode, une édition de Saint-Irénée, et un traité dans lequel il défendait la divinité de Jésus-Christ contre les Ariens. Le renouvellement des opinions d'Arius devait être, en effet, une des conséquences de la Réforme. L'édifice religieux du moyen âge une fois ébranlé par Luther, Zwingle et Calvin, n'était-il pas naturel que d'autres allassent jusqu'à refuser au christianisme tout caractère surnaturel et à nier la divinité de son auteur ?

Non moins féconde mais plus agitée devait être la carrière de Jean de l'Espine, qui passait auprès des siens pour un des plus savants docteurs de la Réforme.¹ D'abord moine et gagné ensuite au Protestantisme par les discours de Rabec et la vue de son supplice, il fut longtemps obligé de se cacher et ne sortit de sa retraite qu'au temps du colloque de Poissy. L'Église de la Rochelle le demanda et l'obtint pour ministre en 1561. Écrivain moraliste avant tout, de l'Espine composa divers traités sur la tranquillité de l'âme, la justice chrétienne, et dans un autre combattit la crainte de la mort. Sujet éternellement neuf, car « de toutes les terreurs, celle de la mort pèse sur nous le plus lourdement » ; mais sujet aussi plus particulièrement propre aux époques de despotisme et de persécution, à celle des Sénèque ou des martyrs de la Réforme, alors que les âmes ont besoin de plus d'encouragements, pour ne point fléchir devant les

¹ La Place, liv. IV, p. 135.

menaces des bourreaux ou succomber en face de la torture ! Plus d'une fois de l'Épine dut s'armer de ce courage contre la mort qu'il recommandait aux autres, mais il échappa à tous les périls, et lorsqu'il mourut, en 1594, il put croire assuré par les victoires de Henri IV le triomphe de cette cause à laquelle il avait dévoué sa vie toute entière.

Un sort moins heureux était réservé à Augustin Marlorat. Comme la plupart des docteurs que nous venons de passer en revue, il avait commencé par être moine avant d'embrasser la Réforme. Réfugié en Suisse, on le trouve successivement à la tête des églises de Crissier, près de Lausanne et de Vevay. En 1562, Marlorat devenu ministre de Rouen, tomba au pouvoir des Catholiques lorsqu'ils s'emparèrent de cette ville. Le connétable de Montmorency voulut le voir dans sa prison, et lui reprocha d'avoir été le séducteur du peuple et l'un des instigateurs de la guerre. « Je ne me suis jamais mêlé des affaires politiques, lui répondit avec fermeté Marlorat ; quant à séduire le peuple, je ne l'ai pu faire, à moins que Dieu ne m'ait séduit moi-même, n'ayant jamais prêché que la pure parole de son Évangile. » Un arrêt du 30 août 1562 le condamna à être trainé sur une claie et pendu devant l'église de Notre-Dame de Rouen. La sentence fut exécutée et le courage du martyr ne se démentit pas un instant..... Mais ne soulevons pas le voile qui cache encore l'avenir ; au moment de parler d'une tentative de pacification, oublions qu'elle devait malheureusement échouer, et, pour quelque temps du moins, détournons notre esprit de ces scènes d'horreur de la guerre civile qui, à trois siècles

de distance, attristent la pensée de l'historien, obsèdent son imagination et, malgré lui, viennent sans cesse assombrir son récit !

Les ministres, à peine arrivés à Poissy, adressèrent au roi leur requête pour obtenir d'être entendus de l'assemblée des prélats catholiques. Ils suppliaient le roi de présider lui-même le colloque avec la reine sa mère, le roi de Navarre et les princes, afin d'empêcher tout désordre ; de ne point permettre que les évêques fussent, dans ce débat, à la fois juges et parties ; d'ordonner qu'on résolût toutes les difficultés par la seule parole de Dieu, en se servant du texte hébreu pour l'Ancien Testament, du grec pour le Nouveau ; de faire enfin recueillir, en forme authentique, par greffiers, tout ce qui de part et d'autre serait déduit, conclu et arrêté au colloque. Les ministres espéraient ainsi convaincre le roi de la bonté de leur cause et obtenir qu'il les défendrait contre l'oppression, et ils terminaient leur supplique par ces mots : « De la part de vos très-humbles et obéissants subjects et fidèles les députés des églises de vostre royaume, qui désirent vivre selon la pureté de l'Évangile. »¹

Communiquée aux prélats cette requête fut, de leur part, l'objet d'une délibération le 26 août et ils l'eussent rejetée, sans doute, s'ils n'avaient connu l'expresse volonté de la régente.² Se trouvant ainsi dans la nécessité d'accorder les demandes des Protestants, les cardinaux se rendirent à Saint-Germain,

¹ Mns. 8674, fol. 138 (Bibl. imp., fonds Béthune).

² Despence. *Journal*, 26 et 28 août.

le 28 août, pour informer la reine qu'on ouvrirait les ministres. Toutefois le clergé, qui savait combien l'obstination lui avait souvent réussi, voulut tenter une dernière démarche pour empêcher au moins que le roi n'assistât aux conférences entre les deux partis. Le 8 septembre, jour de la nativité de Notre-Dame, les députés de la Faculté de théologie se présentèrent à la cour et le grand-maitre de Navarre fit une longue harangue où il se plaignait des persécutions dirigées par les Protestants contre les gens d'église, parlait du danger qu'il y avait à recevoir les sectaires à la dispute, et s'efforçait enfin de dissuader le roi et sa mère d'assister au colloque, de peur que leurs oreilles ne fussent blessées de quelques propositions scandaleuses des hérétiques. ¹ Tout fut inutile; les députés de la Sorbonne reçurent une réponse qui écartait leurs principales demandes, et on fixa le 9 septembre pour l'ouverture du débat entre les deux religions.

Déjà, avant ce jour, le cardinal de Lorraine et de Bèze s'étaient rencontrés dans la chambre du roi de Navarre et, en présence de la reine, avaient eu une conversation qui fut comme le prélude de la discussion publique. ² Les premiers mots qu'échangèrent ces anciens ennemis, qui s'abordaient pour se réconcilier, ressembraient encore beaucoup à un acte d'hostilité. S'adressant à de Bèze, le cardinal l'exhorta à travailler à la paix de la France autant qu'il s'était,

¹ Despenche. *Journal*, 9 septembre.

² Msc Saint-Germain, n° 129, vol. II, fol. 5 (Bibl. imp.). La Place, liv. VI, p. 135-137.

jusque-là, efforcé d'y jeter le trouble; de quoi le ministre se défendit vivement, répliquant qu'il n'en avait jamais eu ni le pouvoir ni l'intention, comme ses écrits étaient là pour en porter témoignage. Après quelques mots adressés par la reine au ministre sur ses ouvrages, le cardinal revenant à lui : « N'avez-vous pas, dit-il, avancé dans un de vos livres cette singulière opinion que Jésus-Christ est maintenant en la Cène, tout ainsi qu'il l'était avant son incarnation et sa venue parmi nous? On vous accuse, en outre, d'avoir osé écrire que Jésus-Christ ne doit pas plus être cherché dans la Cène que dans un borbier, *in cœnâ ut in cœno*. » De Bèze justifia facilement la première proposition en la replaçant dans le passage auquel on l'empruntait et où elle recevait son explication toute naturelle dans tout ce qui précédait et suivait. Le cardinal, se rangeant à l'avis du ministre, ajouta même, comme confirmation, la parole de l'Apocalypse : « L'agneau a été immolé dès la création du monde. » Quant à la seconde proposition, qui lui était attribuée, de Bèze la repoussait avec vivacité comme un méchant blasphème dont ni lui ni aucun des Réformés n'avaient pu se rendre coupable. Sur les manières de parler sacramentelles, les deux théologiens ne parurent pas non plus fort éloignés de s'entendre, encore que de Bèze eut franchement avoué combien sur la question de la Cène la doctrine des Réformés et celle des Catholiques s'écartaient l'une de l'autre.

On pouvait donc s'applaudir de l'issue de cette première entrevue, surtout en entendant le cardinal inviter de Bèze à venir le voir, afin de conférer de

nouveau et d'aviser avec lui aux moyens de rendre possible un accord entre les Catholiques et les Protestants. Le lendemain, cependant, le bruit courut à Saint-Germain, et de là passa aux pays étrangers, que dans la discussion de Bèze avait été vaincu et réduit au silence par le cardinal. Faut-il accuser la vanité du prélat d'avoir répandu ce bruit, ou quelques hommes malveillants voulaient-ils, en mettant en jeu l'amour-propre des partis, faire manquer la réconciliation à laquelle on travaillait ? Le cardinal avait aussi, à plusieurs reprises, déclaré à de Bèze que la différence d'opinion sur la transsubstantiation ne devait pas être une cause de division entre les Catholiques et les Réformés ; qu'à son avis la transsubstantiation se pouvait défendre, mais que les théologiens auraient pu aisément s'en passer. Pourquoi donc alors, s'il désirait sincèrement un rapprochement, avoir, pendant toute la durée du colloque de Poissy, porté toujours la discussion sur ce terrain de la Cène, où il savait que les deux partis ne pouvaient se réunir ?

Enfin, le 9 septembre, ce jour si vivement attendu par les uns, tant redouté des autres, arriva. L'assemblée des prélats eut lieu le matin, comme à l'ordinaire, et d'après l'avis du cardinal de Lorraine, on y régla l'ordre dans lequel chacun siégerait, l'après-dîner, quand le roi viendrait à Poissy : les cardinaux, les archevêques et les évêques devaient occuper les bancs de droite, le reste du clergé ceux de gauche. ¹ A une heure le roi arriva au couvent de Poissy avec la reine sa mère, le duc d'Orléans son

¹ Despence. *Journal*, 9 septembre.

frère, sa sœur, le roi de Navarre, les princes du sang et un grand nombre de seigneurs et dames de la cour, et après lui entrèrent en la salle de l'assemblée les ministres protestants, accompagnés de plusieurs députés des églises de France : Barbanson pour Picardie, Simon de Prénéau pour Normandie, La Roche pour l'île de France, Gervais le Barbier pour Touraine, Dumas pour Provence, Jean Habet pour Dauphiné, Grégoire de Salve pour Languedoc, Dubois pour Bretagne, Blereau pour Guyenne, Gervais pour Lyonnais, Remons pour Blois et Orléans. Quelques gentilshommes de la religion s'étaient joints à ces députés et l'un d'eux, M. de Monneville de Normandie, porta la parole le premier et pria le roi de donner congé aux ministres d'exposer leur doctrine. ¹

La permission accordée, Théodore de Bèze, que ses collègues avaient choisi pour orateur, se mit à genoux avec les autres ministres en dehors de l'en-

¹ Tous ces noms, empruntés par nous au journal de Despençe, ne sont pas les mêmes ni écrits de la même manière dans les différentes relations qui existent du colloque de Poissy. Le manuscrit 10331 de la bibliothèque impériale donne la liste suivante des députés : Le sieur de Chamon pour l'église de France, Jean Raguier, sieur d'Esternay, Barbanson, sieur de Cany pour Picardie, Simon de Piennie pour Normandie, Gervais le Barbier pour Touraine, Dalmais pour Provence, Jean Gaber pour Dauphiné, Sieur de Hauzet pour Normandie, Du Vaays pour Bretagne, Claireau pour Guyenne, Baynard pour Lyonnais, Remond pour Orléans et Berry.

Le volume 309 de la collection Dupuy (Bibl. imp.) et un autre manuscrit, qui figure parmi ceux de Bongars à la bibliothèque de Berne, reproduisent cette liste avec deux variantes : Chaumon pour Chamon et Barnand pour Baynard.

ceinte réservée à l'assemblée et fit, à la mode de Genève, une assez longue prière avant de commencer son discours. Dans sa harangue¹ il remerciait d'abord le roi d'avoir voulu entendre ses sujets réformés et il pria également les prélats de les recevoir bénévolement à cette conférence, malgré leur petitesse et leur peu de valeur. Des ennemis pleins de malice et cherchant un prétexte à les persécuter, ont seuls pu les traiter de gens séditeux et turbulents; amender l'Église de Dieu, la rétablir en son premier état est leur unique désir, et personne ne se réjouirait plus qu'eux de la voir pure et florissante comme à l'origine. Aussi bien que les Catholiques, ils confessent un seul Dieu en une même essence et une sainte Église universelle, qui est la communauté des saints et hors de laquelle il n'y a point de salut. S'ils expliquent autrement que les Catholiques certains articles de foi, c'est que longtemps on a altéré la vraie doctrine de l'Église, ajoutant articles sur articles, comme si la religion chrétienne était un édifice qui ne fût jamais achevé. Pour eux, leur but a toujours été de séparer l'œuvre de Dieu de l'œuvre des hommes, et ils n'en ont jamais poursuivi d'autre. Ils croient donc que nous n'avons titre au paradis que la passion et la mort de Jésus-Christ; qu'en lui seul nous sommes complets et pouvons trouver notre salut, car autrement eût-il porté les noms de Jésus, de Messie et de Christ? qu'il faut s'attacher à la parole de Jésus-Christ, telle que nous l'ont transmise les prophètes

¹ *Mémoires de Condé*, t. II, p. 490, etc., discours des actes de Poissy. La Place, liv. VI, p. 162.

et les apôtres ; que, par la foi, Jésus-Christ avec tous ses biens nous est appliqué ; mais qu'on ne doit pas plus séparer la foi de la charité que la chaleur et la lumière ne sont séparées du feu. De Bèze ajoutait : « Pour nous, il n'y a de franc arbitre en l'homme que celui qui est affranchi par la grâce de Jésus-Christ, ni de règle de justice en dehors des commandements, auxquels il ne faut ni ajouter ni retrancher ; les œuvres sont bonnes lorsqu'elles procèdent de l'esprit de Dieu opérant en notre âme ; nous estimons la vie éternelle un don gratuit de Dieu et non une récompense due à nos mérites ; enfin nous ne recevons pour parole de Dieu que l'Ancien et le Nouveau Testament ; quant aux écrits des anciens docteurs on peut s'en aider, lorsque ce qu'ils disent est fondé sur l'express témoignage de l'Écriture, mais avant tout il faut les accorder avec l'Écriture et avec eux-mêmes. »

Cette première partie du discours de Théodore de Bèze fut écoutée en silence ; il y exposait des idées dont quelques-unes avaient été déjà émises par le chancelier lui-même, lorsque s'adressant aux prélats il leur disait à la séance d'ouverture du dernier juillet « qu'ils réussiraient à guérir le mal qui tourmentait la France, en laissant de côté toutes subtilités et curieuses disputes, à l'exemple de ce bonhomme qui, par sa simplicité, amenda l'erreur de plusieurs grands philosophes assistant au concile de Nicée..... Qu'il n'était pas besoin de beaucoup de livres, mais de bien entendre la parole de Dieu et de s'y conformer le plus qu'on pourra..... Que l'assemblée ne devait pas estimer

» ennemis ceux qu'on dit de la nouvelle religion et
 » qui sont chrétiens et baptisés, mais les chercher
 » et rechercher et les recevoir en toute douceur,
 » sans user contre eux d'aigreur et d'opiniâtreté. »¹
 Et l'on put remarquer que les prélats avaient accueilli
 avec moins de désapprobation les paroles du mi-
 nistre réformé que celles du chancelier.

De Bèze passa ensuite à la seconde partie de sa harangue et dit : Que les sacrements sont des signes visibles, moyennant lesquels nous sommes véritablement et non pas seulement par figure unie avec Jésus-Christ, la vertu du Saint-Esprit ratifiant cette union ; que si aux sacrements un changement céleste et surnaturel intervient, ce changement dans la Cène ne se fait pas en la substance des signes, mais en l'usage et à la fin pour laquelle ils sont ordonnés et qu'il se fait par la seule puissance de celui qui a institué le sacrement ; que le pain que nous rompons dans la Cène est la communication du vrai corps de Jésus-Christ, et que la coupe dont nous buvons est la communion du vrai sang qui a été répandu pour nous ; que la transsubstantiation est directement contraire à la nature des sacrements et renverse la vérité de la nature humaine de Jésus-Christ et de son ascension ; d'autre part, la consubstantiation n'a nul fondement dans les paroles de Jésus-Christ, et n'est point nécessaire pour que nous participions du fruit de ses sacrements ; que pour cela ils ne rendent pas Jésus-Christ absent de la Cène, bien qu'il soit, quant

¹ *Mémoires de Condé*, t. II, p. 490, etc., discours des actes de Poissy.

à la distance des lieux, autant éloigné du pain et du vin que le plus haut ciel l'est de la terre....

A ces mots un violent murmure de désapprobation courut sur tous les bancs de l'assemblée ; *exortus est bonorum paenè omnium sibilus*, dit le journal de Despence. Le cardinal de Tournon se leva et s'adressant au roi et à la reine : « Avez-vous entendu, leur dit-il, ce blasphème ? » Puis il ajouta que c'était contre leur conscience et pour obéir à l'express commandement du roi que les prélats avaient consenti à recevoir à la dispute les nouveaux évangélistes et que, sans le respect qu'ils devaient à Sa Majesté, il se seraient tous levés et n'eussent point souffert qu'il fût passé outre. ¹

¹ Despence, *Journal*, 9 septembre. — Catherine de Médicis à l'évêque de Rennes, 14 septembre 1561 (*Additions aux mémoires de Castelnau*, liv. III, ch. IV).

Suivant le curé Haton, dont le récit diffère de celui des autres relations, le cardinal de Tournon ouvrit la séance du 9 septembre par un discours des plus vifs. Nous rapportons ici l'analyse de ce discours, et parce qu'il est assez curieux en lui-même et à cause des observations qu'y ajoute Haton : « Le cardinal de Tournon fit la harangue fort proprement, élégamment et bien à propos, sur l'importunité à eux faite par les gouverneurs, sur l'autorité du jeune roi et sur la licence baillée aux prédicans. Ceux-ci furent de lui appelés les renards et bestes sauvages qui avaient rompu la haye qui bouchait la vigne du père de famille, qui est l'Eglise de Dieu. Et adressant sa parole aux gouverneurs et aux princes, fauteurs des dits prédicans, il les appela méchans messieurs ou pour mieux dire méchante haye et clôture, ayant fait place et ouverture aux dits renards et loups pour entrer en icelle vigne et dévorer les fruits d'icelles qui sont les saintes prières des saints et les sept sacrements ; il déclara que les renards ayant poussé contre la haye, du premier coup l'ont rompue par tous

La reine-mère répondit au fougueux cardinal que la dispute avait été autorisée après délibération du conseil et de l'avis du parlement, non pour introduire quelque changement dans l'État, mais pour remédier aux troubles qui le désolaient et que pour cela il fallait continuer à entendre ceux de la religion et laisser achever l'orateur.

De Bèze, qui avait pâli et qui s'était tu en voyant éclater l'indignation des prélats, reprit donc son discours et acheva ce qui lui restait à dire des sacrements, dont les Réformés admettaient deux

endroits et ont fait de grands trous dans la dite haye, qui est quasi en France toute morte, excepté çà et là quelques vieilles épines encore vives et quelque peu de rejetons qui sont encore en la dite haye, qui donnent encore quelques espérances aux ouvriers d'icelle vigne, que quand ils seront venus grands, gros et épais ils reboucheront la dite haye pour empêcher les renards d'y rentrer si une fois on les en peut faire sortir. Par ces vieilles épines qui n'étaient encore mortes, il donna à entendre les princes et seigneurs catholiques, comme les princes de Montpensier, de Nemours, de la Roche sur Yon, de Guise et d'Aumale, et par les petits rejetons qui pullulaient parmi les épines de la haye et qui la devaient refaire et reboucher, il donna à entendre que c'était le roi et messieurs ses frères, lesquels à l'aide de grosses épines vives entrelacées l'une dedans l'autre par iceux rejetons, en attendant qu'ils petits rejetons eussent prins leur accroissement, conserveraient la dite vigne, de sorte que le fruit d'icelle ne serait entièrement perdu ni du tout détruit par les dits renards. Plusieurs autres points pleins de remontrances, plaintes et doléances furent par lui traités en la dite harangue en l'honneur du jeune roy, puis à la fin ayant rappelé la cause de la dite assemblée, il exhorta les prélats et docteurs catholiques et les prédicans que naguère il avait appelés les renards qui avaient rompu la haye de la vigne de Jésus-Christ, que toute passion, envie et opiniâtreté

seulement, n'y ayant que le baptême et la cène qui, selon eux, eussent le caractère de sacrements véritables. Il passa ensuite à la police de l'Église, affirmant que l'édifice élevé autrefois par les apôtres était en ruine, et que pour ramener l'Église à sa pureté et à sa beauté première, il fallait la rendre telle qu'elle avait été sous les apôtres, retrancher celles de ses pratiques qui sont l'œuvre de la superstition, et

prises bas de part et d'autre, entrassent en dispute des matières de foy avec bienveillance, sans injures, invectives, convices ni reproches, sans se provoquer les uns les autres à courroux, combien toutefois qu'il savait que l'issue de la dite dispute et assemblée ne profiterait de rien à la république française, ains plutôt y apporterait grand trouble et scandale. » La dite harangue fut recueillie par aucuns bons esprits qui furent présents à la dite assemblée quand elle fut prononcée et depuis imprimée et exposée en vente en la ville de Paris. Mais sitôt qu'elle fut venue à la connaissance des dits prédicans et gouverneurs du royaume, tout à l'instant on prit des mesures pour en faire perdre la mémoire ; des inquisitions et recherches furent faites pour savoir qui était l'imprimeur qui l'avait imprimée et le punir en justice, et fut par cry public défendu dans la ville de Paris à tous les libraires de n'en plus imprimer et exposer en vente sous peine de punition corporelle et d'amende arbitraire. »

Doit-on croire les assertions de Haton qui n'assista pas lui-même au colloque et ne parle que par ouï-dire ? Ce discours, qu'il prête au cardinal de Tournon, que les gouverneurs firent supprimer et qu'aucune autre relation ne mentionne, ne serait-ce pas plutôt un de ces nombreux pamphlets qu'on répandait alors tous les jours dans le public ? Peut-être aussi ne saurions-nous nous flatter de connaître exactement toutes les particularités relatives au colloque. Ne voyons-nous pas Despence, au sujet du discours de de Bèze, nous avertir que la seconde partie en fut prononcée autrement qu'elle n'a été imprimée depuis ?

quant aux cérémonies avoir égard aux temps, aux lieux et aux personnes, afin que tout d'un accord Dieu soit servi par tous en esprit et en vérité. » Mais si l'on en croit le journal de Despence, cette dernière partie du discours de de Bèze fut prononcée autrement qu'on ne l'a imprimée depuis. ¹ En face de la colère manifestée par les prélats, de Bèze avait-il

¹ Despence, *Journal*, 9 septembre.

Le curé Haton (t. I, p. 164) raconte avec une joie cruelle et en l'exagérant fort, l'embarras de Théodore de Bèze; il est si heureux de trouver en défaut le grand adversaire de sa doctrine, qu'il laisse aller sa gaieté jusqu'à des plaisanteries un peu risquées pour un ecclésiastique. « Théodore de Bèze voulant poursuivre plus oultre, demeura hors de mémoire du rollet qu'il avait étudié et préveu, et tout étonné qu'il se trouve ayant perdu contenance, ne sceut plus que dire et commença à regarder à l'entour de soy, s'il verrait le saint Esprit, en personne ou en aultre qui le peut redresser en sa mémoire pour poursuivre sa harangue; mais le dit saint Esprit ne se trouva en personne qu'en la reyne mère, mais non parfaitement, comme luy et elle eussent bien voulu, parce qu'elle ne le peult remettre en ses esprits, n'ayant le rollet de sa dite oraison en main pour lui dire les mots qui suyvaient ceux sur lesquels il perdit la mémoire. Toutefois ne le laissant à dépourveu, tascha à lui bailler courage en lui disant telz mots : « Monsieur Bèze, prenez courage. parlez hardiment. Que craignez-vous? Ne vous étonnez point. » Mais pour tout cela son esprit ne put rentrer où il eut bien voulu, et se trouvant confus en soy-même ne passa oultre en sa dite oraison, ains seulement s'excusa sur la crainte qu'il avait d'offenser la majesté du roy et la compagnie, promettant au lendemain de donner par escript ce qui lui restait à dire. La reyne le voulant en tout favoriser et l'excusant au mieux qu'elle peut, dist qu'il ne fallait point trouver mauvais le transport de son esprit, et que ce n'était faulte de science, ains seulement qu'il était honteux. »

cru devoir ménager ses auditeurs et supprimer de sa doctrine ce qu'elle avait de plus choquant pour eux ? On peut le conjecturer, mais non l'affirmer ; le journal de Despence ne nous apprenant rien sur les différences qu'il signale entre la harangue récitée et la harangue imprimée. Quoi qu'il en soit, dès que le ministre eut achevé, le cardinal de Tournon adjura de nouveau le roi et sa mère, et toute l'assistance de ne point ajouter foi aux erreurs qu'ils venaient d'entendre par la bouche de Théodore de Bèze, et il demanda en même temps que ce dernier remit aux prélats une copie de sa confession. Catherine de Médicis répondit qu'elle et son fils voulaient vivre et mourir en la foi catholique, et sur l'ordre du roi, M. de Guise alla prendre des mains de Théodore de Bèze la confession des Réformés, qu'il remit au cardinal de Tournon ; après quoi, huit jours ayant été octroyés à ce dernier pour la réponse des Catholiques, l'assemblée se sépara.

Telle fut la fameuse séance du 9 septembre, où de Bèze, justifiant le choix de ses collègues, avait exposé avec une grande netteté et non sans éloquence les doctrines de la Réforme. Le lendemain, dans l'assemblée des prélats, le cardinal de Lorraine qui s'était montré si accommodant et si facile dans sa conversation avec de Bèze, détesta hautement ce qu'il appelait les erreurs et les blasphèmes de ce ministre, et alla jusqu'à s'écrier en latin : « Plût au ciel que celui-là eût été muet ou que nous eussions été sourds. »¹ Ses collègues, d'un commun accord, le désignèrent

¹ Despence. *Journal*, 10 septembre.

pour réfuter de Bèze, ce qu'il accepta en demandant aux prélats et aux théologiens de l'aider de leurs lumières. Il fut décidé que la réponse des Catholiques porterait sur les quatre points suivants : 1^o de l'Église et de son autorité ; 2^o comment le concile représente l'Église entière qui comprend les élus et les non élus ; 3^o de l'autorité des saintes Écritures ; 4^o de la présence réelle et substantielle du corps et du sang de Jésus-Christ dans l'eucharistie. On convint aussi de ne pas accepter le roi pour juge dans les matières de la foi, et sur l'avis du cardinal de Bourbon, les prélats résolurent de déclarer au roi que la compagnie toute entière était prête à exposer sa vie pour soutenir la vérité des articles contenus en la réponse de Monseigneur de Lorraine. Quelques-uns auraient même voulu que, sans les combattre, on présentât aux Protestants une confession à signer, et que s'ils refusaient d'y adhérer, on rompit le colloque ; mais ce parti violent ne l'avait pas emporté, et une seconde séance publique eut lieu le 16 septembre. ¹

Avant d'y paraître, Théodore de Bèze crut nécessaire d'atténuer le mauvais effet que certains passages de son dernier discours pouvaient avoir produit sur l'esprit de la reine-mère, et dans la lettre qu'il lui écrivit à ce sujet, il s'efforçait, en citant les paroles de plusieurs pères de l'Église et docteurs célèbres, de la gagner au sentiment des Réformés sur la sainte Cène. ² Cette lettre de Théodore de Bèze ne fut pas une précaution inutile ; en témoignant ainsi de leur

¹ La Place, liv. VI, p. 170.

² *Ibid.*, liv. VI, p. 168-169.

bonne volonté et de leur désir de ne blesser personne, les Réformés y gagnèrent peut-être la continuation du colloque, dont tant de voix réclamaient déjà la rupture.

Le jour de la seconde séance arrivé, le roi, comme précédemment, se transporta avec la cour à Poissy et ses gardes y escortèrent les ministres réformés. Ces derniers avaient hésité à amener avec eux Pierre Martyr le Florentin, parce qu'ils n'ignoraient pas que sa vue était odieuse aux cardinaux et aux évêques ; mais au moment du départ, la reine-mère l'avait mandé et un officier de confiance du prince de Condé fut chargé de le conduire à Poissy. Le duc de Guise l'introduisit dans la salle de l'assemblée où Pierre Martyr vit les prélats déjà réunis, mais ne trouva encore ni le roi, ni sa mère, ni les ministres réformés. Jeté ainsi au milieu d'une foule qu'il savait n'être composée que d'ennemis, le vieillard se retira dans un coin de la salle et y fut bientôt rejoint par le cardinal de Châtillon et deux évêques qu'il ne connaissait point, probablement MM. de Valence et de Séez. Ils lui demandèrent s'il était Pierre Martyr, et sur son affirmation, l'assurèrent de leur amitié, ajoutant que sa venue avait été fortement désirée par tous les gens de bien. Les deux évêques l'exhortèrent vivement à travailler à la conciliation des partis et il leur promit d'y employer toute son influence, pourvu qu'on ne demandât aux Réformés rien qui fût contraire à la vérité de l'Évangile. ¹ Le roi à ce moment venait

¹ Lettre de Pierre Martyr, 19 septembre 1561 (Bibl. de Berne).

d'entrer dans la salle; chacun ayant alors pris sa place, le cardinal de Lorraine se leva et prononça son discours tel que l'ont imprimé depuis, les Catholiques et les Réformés. ¹

Il s'étendit d'abord sur l'obéissance que les sujets doivent à leur souverain, précaution indispensable pour arriver à la doctrine qu'il voulait établir, à savoir que le roi ne peut être juge dans les matières spirituelles, qu'il n'est qu'un membre de l'Église et non son chef, et que pour les choses de la foi, il est comme le reste des fidèles justiciable des évêques. Parlant ensuite de l'Église universelle, le Cardinal dit qu'elle ne comprenait pas seulement les élus, car alors elle serait invisible et nous-mêmes pourrions douter de son existence; mais les pécheurs aussi en font partie; la paille se trouvant mêlée au bon grain dans l'aire du Seigneur. Sans doute, comme le veulent les Protestants, il faut, dans les controverses de la foi, s'en rapporter au témoignage de l'Écriture; mais qui expliquera cette dernière et prononcera sur le sens de ses paroles là où elles permettent le doute? Il est donc nécessaire qu'il y ait un juge, et ce juge c'est l'Église universelle, qui a précédé les Écritures. Elle exprime ses décisions par les conciles généraux institués de Dieu même, et ne saurait errer ni pour le dogme ni pour la discipline; ne point reconnaître son autorité, c'est s'exposer à tomber dans les plus graves erreurs. Quand il en vint aux sacrements, le Cardinal chercha à prouver que dès que l'on s'écar-

¹ *Mémoires de Condé*, t. II, p. 490, etc., discours des actes de Poissy.

tait de l'interprétation de l'Église, le sacrement de l'autel, institué par Jésus-Christ, pour unir les hommes, devenait une source d'interminables disputes. L'Église enseigne que le vrai corps et le vrai sang de Jésus-Christ sont présents dans l'eucharistie, qu'en ce sacrement Jésus-Christ se communique à nous par vraie communication et participation, et nous donne tous ses trésors avec son humanité et sa divinité. Un tel mystère, notre entendement ne saurait le comprendre; mais ici la raison est superflue et la foi seule nécessaire. Voilà ce que les Réformés doivent admettre s'ils veulent qu'un accommodement soit possible entre eux et les Catholiques. Le Cardinal ne parla ni de la messe ni de la transsubstantiation, et les docteurs luthériens de la confession d'Augsbourg eussent, comme lui, expliqué la présence de Jésus-Christ dans la Cène. Il termina en suppliant le roi et sa mère de ne point abandonner les croyances dans lesquelles ils étaient nés et qui furent celles des rois leurs aïeux. Le discours du Cardinal avait duré une heure et demie et la foule des auditeurs, dit le journal de Despence, était si grande en la salle qu'on ne pouvait se tourner. La prière même de Poissy assistait du lieu élevé d'où on lit la Bible et les autres religieuses se tenaient aux treillis faits pour elles ou aux verrières sur les côtés de l'église. ¹

Théodore de Bèze demanda à répondre sur-le-champ; mais les prélats se levèrent, entourèrent le trône du roi et le cardinal de Tournon lui remontra que les dévoyés de la religion devaient, avant tout,

¹ Despence. *Journal*, 16 septembre.

adhérer aux doctrines exposées par M. de Lorraine s'ils voulaient être de nouveau entendus par l'assemblée; autrement qu'il leur fallait refuser toute audience et les chasser du royaume. Cette opposition des prélats, concertée d'avance, on peut le croire, triompha du bon vouloir de la régente; elle céda et, sans leur assigner de jour, fit dire aux Réformés qu'on renvoyait à un autre temps la continuation du colloque. ¹

Si le cardinal de Lorraine n'avait point satisfait les Réformés, du moins il s'était interdit les injures et, de l'aveu même de ses adversaires, son discours pouvait passer pour modéré. ² De retour à Saint-Germain, de Bèze et Pierre Martyr furent mandés par le prince de Condé et l'amiral de Coligny, qui leur parlèrent de la harangue du Cardinal, dont la modération les avait surpris, approuvant surtout qu'il n'eût rien dit de la messe ni de la transsubstantiation et exhortant les ministres à s'exprimer, de leur côté, sur ce discours, avec une prudente réserve, lorsque la reine les ferait venir auprès d'elle. Ils en reçurent effectivement l'ordre dès le lendemain soir, et la régente emmena à l'écart Pierre Martyr pour s'entretenir seule avec lui. Après avoir demandé au vieillard quelques explications sur certaines paroles prononcées par lui à leur première entrevue, elle

¹ Lettre de Pierre Martyr, 19 septembre 1561 (Bibl. de Berne). *Mémoires de Condé*, t. II, p. 490, etc., discours des actes de Poissy.

² Lettre de Théodore de Bèze, 17 septembre (Arch. de Berne). Lettre de Pierre Martyr, 19 septembre (Bibl. de Berne).

l'interrogea sur ce qu'il pensait du discours du cardinal de Lorraine. « Je l'estime éloquent, répondit Pierre Martyr, et crois qu'il renferme des choses vraies que les Réformés, d'ailleurs, admettent avec les Catholiques. Comme ces derniers nous voulons que l'on obéisse aux magistrats et nous accordons que l'Église comprend les mauvais comme les bons, voire même que les mauvais y peuvent être revêtus du saint ministère. L'Église, d'après notre doctrine, n'est pas une société invisible, mais nous contestons que son autorité soit supérieure à la parole de Dieu. Pour ce qui regarde l'eucharistie, M. le cardinal de Lorraine s'est écarté beaucoup du sentiment des Réformés et aussi de la vérité ; mais peut-être en conférant avec nous relâchera-t-il quelque chose de son opinion. » Pierre Martyr conservait peu d'espoir à cet égard et, s'il parlait ainsi, c'était pour obtenir qu'on donnât suite au colloque. La reine lui ayant demandé si, outre les moyens déjà proposés par lui, il n'en connaissait pas quelque autre pour amener les partis à la concorde : « Ce serait, dit Pierre Martyr, de réserver l'article de l'eucharistie, dans le cas où on ne pourrait s'entendre, et de permettre à chacun de croire et de prêcher la doctrine qu'il jugerait conforme à la parole de Dieu. La diversité de croyance ne doit pas faire oublier ici à des chrétiens la charité fraternelle et les pousser à se flétrir réciproquement du nom injurieux d'hérétiques. » La reine approuva vivement ce discours et le ministre continua : « Ce qui empêche le clergé catholique de reconnaître la vérité, c'est qu'il craint de perdre, en y adhérant, ses biens et sa puissance. Que Votre

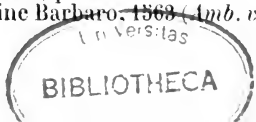
Majesté leur garantisse la possession de leur temporel et, dès qu'ils se seront rassurés, on les verra devenir plus traitables. » La reine déclara encore au vieillard qu'elle goûtait fort cet avis ; puis elle se rapprocha du feu où le roi de Navarre, le prince de Condé et l'amiral se tenaient avec Théodore de Bèze et, avant de congédier les deux ministres ; elle les exhorta de nouveau à travailler à l'accord des Réformés et des Catholiques. ¹ Nous avons insisté sur ces détails, jusqu'à présent ignorés de tous les historiens, parce qu'ils nous semblent jeter un grand jour sur les intentions de la régente. On a souvent mis en doute la sincérité de Catherine de Médicis lorsqu'elle faisait tenir le colloque de Poissy : Catherine était sincère ; cette entrevue, que nous venons de raconter, les efforts qu'on lui voit tenter contre l'obstination des esprits le prouvent assez ; elle voulait sincèrement la réconciliation des partis religieux et, si cette réconciliation ne put avoir lieu, ce n'est pas elle seule que l'histoire doit en accuser.

Le cardinal de Ferrare, ² oncle de la duchesse de Guise, arrivait alors en France comme légat du pape et, venu trop tard pour prévenir le colloque, il se mit aussitôt à l'œuvre pour empêcher du moins qu'il n'eût quelque résultat. Les Vénitiens, ³ qui se connaissaient en gens habiles, ont vanté son adresse politique, et tous les actes de son ambassade de France montrent qu'ils ne se sont point trompés. Ce cardinal avait été

¹ Lettre de Pierre Martyr, 19 septembre 1561 (Bibl. de Berne).

² La Place, liv. I, p. 153.

³ Marc-Antoine Barbaro, 1568 (*Amb. vénit.*, t. II, p. 85).



d'abord assez mal reçu même à la cour ; le parlement refusa d'enregistrer ses lettres de créance et le chancelier de signer ses provisions, tandis que les pages, dans la rue, criaient au renard à la vue de son porte-croix. Mais rien ne le rebuta et, parvenu bientôt à s'insinuer dans l'esprit de la régente, il rendit à la cause catholique des services que son parti n'a pas toujours su comprendre ni apprécier. ¹ Les Réformés, voyant qu'il amenait avec lui quelques docteurs qui passaient pour savants, entre autres Sadolet, évêque de Carpentras, et un prélat grec, pensèrent qu'ils auraient à lutter contre de nouveaux adversaires et écrivirent, dans ce sens, à leurs églises ; ² mais le légat crut meilleur d'agir par d'autres voies. ³

¹ *Papiers d'Etat* de Granvelle, t. VI, p. 398 et 443. Vargas à Philippe II, 7 novembre 1561. Vargas à Granvelle, 13 novembre 1561.

² *Lettre* de Pierre Martyr, 19 septembre 1561 (Bibl. de Berne).

³ Voici ce que dit de lui Hubert Languet (*Arcana sæculi XVI*, lib. II, ep. 56, 20 sept. 1561) :

« Venit in aulam cardinalis ferrariensis legatus pulchre chrè simulans sanctimoniam. Sed istis artibus nemo jam capitur et praesertim ab isto homine qui hic est notissimus et haectenus luxu et splendore vietus et aliis ejusmodi nugis summos etiam principes superavit et quem nemo ignorat esse omninò litterarum imperitum. »

Et ailleurs (lib. II, ep. 62) :

« Cardinalis ferrariensis tandem impetravit ut sibi liceret fungi suà legatione et id quidem per eos qui nostræ religioni maximè sunt addicti. Credo hoc ideò factum, ut eà ratione concitetur odium pontifici apud nostros episcopos, qui hoc ægerrimè ferunt, eò quod ipsorum commodis multum distrahat..... Cancellarius pertinacissimè restitit et dixit in eà re fieri summam injuriam regi puero ac regni Gallici jura et majes-

C'était la présence de la royauté et des principaux de l'Église catholique qui donnait au colloque une haute signification : le cardinal de Ferrare conseilla à la régente d'éloigner des débats le roi et la cour qui pouvaient difficilement les écouter avec intérêt et, d'un autre côté, de ne plus y appeler le cardinal de Tournon et la plupart des prélats catholiques, lui faisant espérer qu'en écartant ainsi les plus violents on arriverait plus facilement à un accord. Le colloque perdait, de cette manière, toute solennité et devenait une obscure dispute ; quant à l'accord des Catholiques et des Protestants le rusé Italien s'en remettait à l'obstination des partis pour le faire avorter. Placée entre ceux qui, avec le cardinal de Tournon, voulaient qu'on refusât toute audience aux hérétiques, et les Protestants qui ne cessaient de demander, dans leurs requêtes, la continuation du colloque public, ¹ Catherine de Médicis suivit les conseils du légat et il fut décidé qu'on entendrait de nouveau ceux de la religion, mais en particulier.

Le 24 septembre une conférence eut lieu en effet à Poissy entre douze docteurs catholiques et douze ministres réformés : ² la reine-mère y vint avec le

» tatem prostitui, nec se passurum ut regio sigillo sibi
 » concredito ad eam rem abuteretur. Ad quæ incandes-
 » cens ferrariensis dixit cum ignorare quæ essent sui
 » muneris et officii. Ego vero, inquit Cancellarius, hoc
 » saltem egi ut intelligerem, sed tu ne quidem cogi-
 » tâsti unquam quod sit officium episcopi, quum tamen
 » aliquot episcopatus possideas. »

¹ *Mémoires de Condé*, t. II, p. 490, etc. Discours des actes de Poissy.

² Despence. *Journal*, 24 septembre. De Bèze aux Genevois, octobre 1561 (Arch. de Berne).

roi de Navarre et quelques princes ; mais le cardinal de Tournon ne s'y trouva point. La régente, qui n'avait pu se dispenser de l'inviter à y paraître, eut la satisfaction de voir l'obstiné vieillard s'en excuser, disant que sa conscience lui défendait de plus communiquer avec les Réformés. Les ministres, au dire de Despence, étaient peu d'accord entre eux des points de doctrine qu'ils se proposaient de soutenir et nous admettons volontiers que de semblables dissentiments ont pu exister parmi les représentants de la Réforme ; mais ce qu'on ne saurait nier c'est que, dans ces dernières conférences, ils n'aient défendu leur cause avec beaucoup de vigueur et d'éclat.

Le cardinal de Lorraine ouvrit la séance en demandant aux Réformés s'ils souscrivaient aux doctrines exposées par lui le 16 septembre. De Bèze alors se leva pour réfuter ces doctrines. Il commença par l'Église, composée, suivant lui, d'élus et de non élus ; mais ces derniers, s'ils sont dans la maison de Dieu, n'en font point partie et ils s'en sépareront comme la paille se sépare du froment. Trois marques, disait-il, font reconnaître l'Église, l'enseignement de la pure parole de Dieu, la sincère administration des sacrements et la succession des doctrines et des personnes. La succession de doctrine doit être avouée comme infaillible ; quant aux personnes, les vrais successeurs des apôtres sont ceux qui, légitimement appelés, bâtissent sur les fondements jetés par les disciples du Christ. La succession a pu se trouver interrompue entre eux et les apôtres ; on ne devrait pas moins les tenir pour légitimes, quand même ils auraient les premiers annoncé l'Évangile en quelque

lieu. Parlant ensuite du ministère sacré, de Bèze distingua deux sortes de vocations : la vocation ordinaire, qui comprend l'examen de la vie et de la doctrine, l'élection légitime, l'imposition des mains, et la vocation extraordinaire, à laquelle l'un de ces trois caractères ou tous les trois ensemble peuvent manquer ; et il ajouta qu'il a été dans les desseins du Seigneur de se servir maintes fois de l'une et de l'autre. Quant aux conciles, de Bèze en rejetait les décisions ; ils ont si souvent erré « que Satan semble s'être transfiguré en la lumière des conciles généraux pour déguiser sa fausseté ». Aussi, ce ne sont point ces assemblées, mais l'Écriture qui doit régler la foi du chrétien et loin de préférer l'autorité de l'Église à l'Écriture, il faut estimer que c'est de l'Écriture que l'Église tire toute son autorité. Le ministre termina sa harangue en demandant que la discussion ne fût point portée sur l'article de la Cène avant qu'on n'eût mis sous les yeux des Réformés les citations que le cardinal de Lorraine avait promis de leur opposer.

Le théologien Despence, sur un signe du cardinal de Lorraine, prit alors la parole et après avoir dit, par manière de préface, que depuis longtemps il souhaitait une telle rencontre et avait toujours vu avec déplaisir la persécution des Réformés, en vint à examiner le discours de Théodore de Bèze. Il défendit l'autorité des conciles et prenant à partie de Bèze et ses collègues, il leur contesta la légitimité de leur ministère : ce n'était pas par succession ordinaire qu'ils étaient entrés dans l'Église, et moins encore par succession extraordinaire, leur mission n'étant

prouvée par aucun miracle, comme celle de Moïse ni annoncée dans l'Écriture, comme la vocation de saint Jean-Baptiste. Déjà auparavant, le cardinal de Lorraine avait demandé à de Bèze par qui il était envoyé et avoué, et celui-ci avait répondu qu'il était élu du peuple et confirmé du magistrat civil, se refusant à dire du magistrat ecclésiastique, comme le lui soufflait Pierre Martyr, placé derrière lui. ¹ Quand Despence eut achevé, de Bèze allait lui répliquer, mais un moine blanc nommé de Saintes, « homme ardent et échauffé pour combattre et disputer, » ² prit la parole à son tour et revint sur ce qu'avait dit Despence, mais avec propos aigres et piquants.

La discussion s'égarait : de Bèze la ramena et laissant le moine blanc, justifia son ministère des attaques de Despence. Il soutint que l'élection et l'examen des mœurs doivent passer avant l'imposition des mains et que les miracles ne sont pas toujours nécessaires pour attester la vocation extraordinaire : saint Paul n'a point attendu l'imposition des mains ni allégué de miracles pour preuve de sa mission. Et comme Despence insistait, mettant les ministres au défi de citer dans toute l'histoire un exemple semblable au leur, de Bèze répliqua que l'histoire n'a pas gardé le souvenir de tout ce qui est arrivé, et qu'il est d'ailleurs toujours loisible à Dieu de faire en un temps ce qu'il n'a pas fait dans un autre. Despence voulant défendre la tradition, avait soutenu

¹ Despence. *Journal*, 24 septembre.

² La Place, liv. VII, p. 489.

que nous savons par la seule tradition plusieurs choses dont personne, cependant, ne doute, que le père n'a été engendré, que le fils est consubstantiel, qu'il faut baptiser les enfants, que la vierge Marie demeura vierge après son enfantement. De Bèze chercha à prouver que si les termes *non engendré, consubstantiel, baptême des enfants* et autres ne se trouvaient point dans l'Écriture, les choses néanmoins que ces termes expriment y sont contenues en plus d'un passage et que l'on a tiré de ces passages les mots dont nous nous servons aujourd'hui. Son argumentation avait été plusieurs fois interrompue par de Saintes, qui, par sa manière de disputer, empruntée aux usages de la Sorbonne, choqua toute la compagnie. Ce que voyant, le cardinal de Lorraine déclara que la question de l'Église était assez débattue et qu'il fallait maintenant parler du sacrement de la Cène, d'autant plus que c'était principalement cet article qui divisait la chrétienté. En vain, Théodore de Bèze supplia l'assistance que, pour en venir à un accord, on s'occupât d'abord des points les plus aisés, réservant pour une dernière discussion les sacrements et notamment celui de la Cène, sur lequel on aurait plus de difficulté à s'entendre. Il ne put rien obtenir, et le cardinal demanda aux ministres s'ils consentaient à signer la confession d'Augsbourg. Théodore de Bèze lui ayant à son tour demandé si de son côté il l'approuvait entièrement, le cardinal ne voulut point répondre, mais pria avec instance les ministres de souscrire à une opinion qu'on venait de lui envoyer d'Allemagne.

Quels motifs dictaient ici la conduite du cardinal

de Lorraine ? Ils ont été l'objet de jugements bien divers. Déjà, en effet, ses contemporains estimaient difficile de lire dans une âme « si fort barbouillée, » comme disait Brantôme ; ¹ cette difficulté a subsisté depuis, et il est à craindre qu'elle ne demeure entière, du moins pour ce qui concerne la conduite du cardinal au colloque de Poissy, même après la publication attendue des papiers de la maison de Lorraine. Nous ne saurions, quant à nous, croire aux convictions luthériennes du cardinal, et nous mettons en doute sa sincérité, alors même qu'il la proclame le plus hautement. Était-ce un luthérien celui qui, sous François II, frappa avec tant d'acharnement et sans distinction les Réformés ? Homme d'État plus que prêtre, le cardinal de Lorraine a pu souffrir impatiemment la domination du pape sur le clergé de France et faire rejeter parmi nous les décisions du concile de Trente ; partisan du gouvernement despotique, il a dû préférer l'organisation aristocratique de l'Église luthérienne à la démocratie du calvinisme, sans qu'une telle préférence implique nécessairement l'adhésion aux dogmes mêmes de la confession d'Augsbourg. Son passage aux affaires lui avait d'ailleurs trop bien appris la force du parti catholique pour qu'il ait songé un seul instant à se jeter dans le camp opposé. Ceux-là nous paraissent avoir mieux jugé ce personnage qui prétendent qu'il admit le colloque de Poissy par vanité, espérant y briller, et, qu'indifférent en matière de foi il ne se servit jamais de la religion que pour sa grandeur.

¹ Brantôme, t. I, p. 443.

Les Réformés, en voyant le cardinal de Lorraine les presser de signer la confession d'Augsbourg, pensèrent (et sans doute ils ne se trompaient pas) qu'il agissait ainsi pour mettre les ministres aux prises avec les Allemands s'ils refusaient de souscrire ou s'ils y consentaient pour se donner un prétexte de dire qu'il avait triomphé d'eux. L'embarras des Calvinistes en présence des opinions luthériennes et leur crainte de se brouiller avec les Allemands étaient réels ; mais on voit également que, dans le débat dont nous faisons l'histoire, l'amour-propre des partis, aussi bien que leurs croyances, se trouvait en jeu et devait rendre un accord bien difficile. Ce jour-là néanmoins, de peur que le colloque ne fût rompu et qu'on ne rejetât la faute sur eux, les ministres se résolurent à passer par les conditions qu'on leur imposait, quelque injustes qu'elles leur parussent. On leur remit donc une copie de la confession qu'on voulait leur faire signer ; c'était un article de celle d'Augsbourg ainsi conçu : « Nous confessons de » foi ferme que le vrai corps et le vrai sang de » Jésus-Christ sont réellement et substantiellement » présents dans le plus auguste des sacrements de » l'Église, qu'ils y sont offerts de cette manière et » de cette manière reçus par ceux qui communient. » On donna aux Réformés la nuit pour en délibérer, et l'assemblée s'ajourna au lendemain.

Ce n'était pas le cardinal de Lorraine seul qui s'efforçait d'amener les ministres calvinistes à accepter la confession d'Augsbourg. Dans ce sens travaillaient également tous ceux qui, parmi les prélats catholiques, passaient pour favoriser les Réfor-

més. ¹ Pierre Martyr parle des ouvertures faites à ces derniers par certains évêques après le 16 septembre. ² Ni la conduite de ces prélats, ni leur préférence pour les opinions luthériennes ne doivent nous étonner. Ils sentaient qu'une réforme était nécessaire; mais, amis de la modération par goût et par leur position ayant des ménagements à garder, ils devaient incliner vers les novateurs qui, tout en accomplissant la Réforme, s'éloignaient le moins de l'Église romaine. Ceux-là, d'ailleurs, étaient sincères et, en proposant à la signature des ministres la confession d'Augsbourg, ils ne cherchaient point, comme on peut le dire du cardinal de Lorraine, l'occasion d'interrompre le colloque ou de brouiller les Calvinistes avec les Luthériens d'Allemagne.

La conférence nouvelle, qui avait été annoncée pour le 25 septembre, n'eut lieu que le jour suivant à Poissy, devant la reine, le roi de Navarre et plusieurs princes et gentilshommes formant, cette fois, un auditoire assez nombreux. ³ Sur l'ordre de la reine, l'évêque de Valence et le théologien Despence s'étaient, la veille, rendus à Saint-Germain pour y traiter, avec de Bèze et Nicolas des Gallards, de l'article de la Cène et on avait rédigé en commun la déclaration suivante, que les uns et les autres devaient travailler à faire approuver à leur parti : « Nous croyons que » le vrai corps et le vrai sang de Jésus-Christ réel-

¹ *Lettre de de Bèze aux Genevois*, 9 novembre 1564 (Arch. de Berne).

² *Lettre de Pierre Martyr*, 19 septembre (Bibl. de Berne).

³ Despence. *Journal*, 25 et 26 septembre.

» lement et substantiellement, c'est-à-dire en leur
» propre substance, sont, d'une manière spirituelle
» et ineffable, présents et offerts dans la sainte Cène
» et qu'ils sont ainsi reçus par les fidèles qui com-
» munient. » Mais le 26 septembre, lorsque les
représentants des deux opinions se retrouvèrent en
présence, Théodore de Bèze, interpellé par Despence,
répondit que les siens n'avaient pas voulu accéder à
la déclaration arrêtée par eux à Saint-Germain. Le
cardinal de Lorraine lui ayant demandé, à son tour,
s'ils avaient signé l'article de la confession d'Augs-
bourg sur la sainte Cène, de Bèze se leva et lut un
discours dont voici les principales idées : « Au lieu
de répondre à leurs arguments, on leur a demandé
comment ils sont ministres. Est-ce pour leur faire
rendre compte du passé ? Mais parmi eux il y a des
ministres étrangers auxquels on ne peut faire rendre
compte en France. Quant aux ministres français, leur
adresser une pareille question serait commencer à
leur faire leur procès ; ce à quoi la reine ne peut
avoir songé. Mais eux, de leur côté, demanderaient
à leurs adversaires : Comment êtes-vous évêques ?
L'élection et l'inquisition des mœurs leur manquent ;
ils n'ont que l'imposition des mains et encore quel-
ques-uns l'ont achetée. N'y a-t-il pas une sorte
d'injustice à dire aux Réformés : Signez l'article de
la Cène, sinon nous ne passerons outre ? Le cardinal
de Lorraine avait promis de les instruire, par les
paroles des anciens docteurs, et non de les violenter.
Ils sont ici pour rendre raison à Dieu, au roi et au
monde entier de leur foi et pour apaiser les troubles
de la religion : il ne faut donc pas légèrement inter-

rompre le colloque, ni faire croire à ceux qui les ont envoyés qu'ils ont cédé à la force et non à de bons arguments. Quant à l'article de la confession d'Augsbourg sur la Cène, que le cardinal dise d'abord si c'est au nom de tous les prélats qu'il le leur présente; qu'ensuite il le signe aussi, s'il veut qu'eux-mêmes le signent; nul doute qu'on ne parvienne à s'entendre si les prélats acceptent la confession d'Augsbourg toute entière. » De Bèze finissait en insistant sur la nécessité de conférer par ordre, les Écritures ouvertes auprès des livres des anciens docteurs, et des secrétaires pour tout recueillir en forme authentique.

Ce discours ne manquait ni d'habileté ni de mesure; mais le commencement en choqua les prélats et amena, entre de Bèze et le cardinal de Lorraine, un échange de paroles aigres, le cardinal accusant le ministre d'attaquer, avec la régale et le concordat, les lois du royaume de France, et de Bèze se plaignant qu'on eut, sans raison, voulu déverser le ridicule sur leur ministère.

La discussion, cependant, s'ouvrit de nouveau sur l'article de la Cène et Despence défendit la présence corporelle de Jésus-Christ dans ce sacrement. Il appuyait son argumentation sur un passage de Calvin; mais les ministres firent réponse que Calvin n'expliquait pas, comme l'Église catholique, le mot de substance; il ne l'employait qu'afin d'ôter à chacun l'occasion de penser qu'il parlait d'un corps imaginaire ou d'une réception fantastique; mais il entendait néanmoins que nul ne pouvait participer à ce corps que par foi et par la vertu du Saint-Esprit. Pierre Martyr prononça un discours en italien sur la

matière de la Cène et il la traita en homme qui avait consacré de longues années à l'approfondir. ¹ « Vetus gladiator, dit de lui un historien catholique, exercitæ que in sancto Christi corpore petendo impudentiæ et fraudis. » ² Le théologien Despence, moins passionné et plus équitable, en essayant de réfuter Pierre Martyr, rendit hommage à son savoir.

Toutefois l'on était loin de s'entendre, et plus on agita cette question de l'eucharistie, plus on voyait combien il serait difficile d'accorder, sur ce terrain, les deux doctrines. C'est à ce moment même, et quand les esprits, déjà trop aigris par la dispute, auraient eu le plus besoin de quelque médiateur calme et impartial pour les rapprocher, qu'un nouvel acteur se leva dans le parti catholique et se jeta dans la lutte avec la plus extrême violence : c'était l'ordre des Jésuites représenté par Laynès, second général de la compagnie, arrivé en France à la suite du cardinal de Ferrare.

¹ *Mémoires de Condé*, t. II, p. 490. Discours de sactes de Poissy. Briève instruction de Pierre Martyr sur la sainte Cène faite à quelques-uns en particulier à Poissy.

² Sacchini. *Hist. societatis Jesu*, liv. V. n° 200.

1871
1872
1873

CHAPITRE QUATRIÈME.

LES JÉSUITES A POISSY. — L'ISSUE DU COLLOQUE.

Quels motifs amenaient à Poissy le chef de cet ordre destiné bientôt, parmi nous, comme dans le reste de l'Europe, à une si redoutable célébrité? C'est ce qu'il est nécessaire d'expliquer en quelques mots, et ce rapide coup d'œil, jeté sur le passé, servira, en même temps, à mieux faire comprendre le rôle joué par les Jésuites aux conférences dont nous écrivons l'histoire.

Il y avait vingt ans à peine que la Société de Jésus avait pris naissance et déjà l'Europe entière était pleine de son nom. L'à-propos seul de sa création eût suffi à faire sa fortune : assailli par Luther et Calvin qui lui enlevaient la moitié de ses possessions, le Catholicisme, si sérieusement menacé, se voyait condamné aux plus vigoureux efforts pour ne point périr, quand Loyola lui apporta l'utile secours de son ordre. Et telle était l'habileté du plan conçu par l'Espagnol, que l'avenir ne devait pas démontrer la

nécessité de le modifier. Le double caractère d'enthousiasme et de discipline rigoureuse que lui imprima son fondateur, l'ordre des Jésuites le conserve encore : soldats exaltés de la foi, on les a vus toujours sous la loi de l'obéissance passive, manœuvrer au milieu de leurs adversaires avec la précision de la plus docile des armées. Formidable machine de guerre au service de l'orthodoxie romaine et dirigée à la fois contre la liberté religieuse et politique des peuples ! Personne n'ignore combien furent rapides les succès de l'ordre ; à la mort d'Ignace (1556) sa cause, malgré les défiances que toute nouveauté rencontre, était gagnée dans la plupart des pays catholiques et la Société, accablée de privilèges par les papes, comptait déjà treize provinces dont sept appartenant à l'Espagne et à ses colonies.

La France jouait alors en Europe un rôle trop important, pour que de bonne heure on n'eût pas songé à elle. L'évêque de Clermont, Guillaume du Prat, avait rencontré au concile de Trente Laynès et Salmeron, et enchanté de l'attitude prise par eux dans les débats, il leur promit de fonder à son retour un collège de jésuites en France ; ce fut celui de Billom, petite ville à quatre lieues de Clermont. Mais on n'est véritablement maître d'un pays que lorsqu'on en tient la capitale ; les Jésuites le comprenaient bien et ils songèrent tout d'abord à se créer un établissement à Paris. Dès 1540, Ignace envoyait dans cette ville quelques membres de l'ordre, ils y menèrent une vie assez misérable, portant l'habit laïc, mais, dit un de leurs historiens, travaillant déjà avec succès au salut des âmes. Chassés un

instant de Paris par la guerre contre Charles-Quint, les Jésuites y reparaissent bientôt, et en 1549, on les trouve établis au nombre de treize dans le collège des Lombards, d'où ils passent l'année suivante dans celui de Clermont. ¹ L'opposition contre l'ordre naissant était extrêmement vive à Paris, et les écrivains jésuites ne l'ont point dissimulée. « C'était à » qui attaquerait alors la Société; les chaires, les » écoles retentissaient d'invectives contre elle: nul » ne lui ménageait les sarcasmes, ni le peuple dans » ses assemblées, ni le parlement dans les siennes, » ni les domestiques mêmes parmi les coupes et les » plats aux festins de leurs maîtres. » ² Le cardinal de Lorraine, tout-puissant sur l'esprit de Henri II, n'en fit pas moins obtenir aux Jésuites lettres patentes pour leur établissement dans la capitale (1552) et le reste du royaume; mais le parlement, avant de les enregistrer, déclara que les constitutions de l'ordre devaient être examinées d'abord par l'évêque de Paris, Eustache du Bellay. Après examen, ce dernier présenta à la cour une requête sous forme d'opposition ainsi motivée :

« Leurs bulles et constitutions contenaient des choses absolument contraires à la raison et qui, par conséquent, ne devaient pas être tolérées dans la religion chrétienne. Il y avait, de plus, une arrogance extraordinaire à ces nouveaux religieux de s'attribuer à eux seuls le titre de Compagnie de Jésus, qui ne convient qu'à l'Église universelle.

¹ Sacchini, liv. IV, n° 119; IX, n° 55; X, n° 110.

² *Ibid.*, XV, n° 40.

» Si c'est un collège que les Jésuites prétendent créer à Paris, un tel établissement est inutile, l'Université ayant assez de collèges ; si c'est une maison professe, comme les Jésuites, d'après les règles de leur institut, doivent vivre d'aumônes, leur admission ferait du tort aux autres pauvres et ordres mendiants dont le nombre est déjà si grand dans la capitale.

» N'étant soumis ni à la juridiction des évêques, ni à celle des curés et entreprenant sur les droits des uns et des autres, les Jésuites seraient un perpétuel sujet de trouble dans l'Église française.

» Leurs constitutions sont scandaleuses en ce qu'elles les exemptent du service divin, même les plus grands jours de fête, et injurieuses au pape, dont le général de la Compagnie peut annuler les ordres.

» Pour toutes ces raisons et plusieurs autres, le prélat concluait qu'il serait convenable, attendu que l'ordre des Jésuites a été fondé pour la conversion des infidèles, d'établir la Société aux confins et non au centre de la chrétienté : aussi bien ces nouveaux religieux perdraient-ils trop de temps pour aller de Paris à Constantinople et dans les autres villes de l'Islamisme. »

La Sorbonne, également consultée, donna, le 1^{er} décembre 1554, son avis dans les termes suivants :

« Cette nouvelle Société, qui s'attribue le nom extraordinaire et inouï de Compagnie de Jésus, qui reçoit indifféremment et si licencieusement dans son sein toutes sortes de personnes : les bâtards, les scélérats et les infâmes, ne différant en aucune façon des prêtres séculiers ni par l'habit ni par la tonsure, n'ayant ni chœur, ni jeûnes, ni silence, ni aucune des

observances qui distinguent et maintiennent les autres ordres religieux, cette Société, à laquelle ont été accordées tant d'immunités touchant l'administration de la pénitence et de l'eucharistie, la prédication, l'enseignement, au préjudice des évêques, du clergé, de l'Université et même des princes et seigneurs temporels, cette Société, qui tend à l'oppression et à la vexation du peuple, nous paraît contraire à l'honneur de la profession monastique, semble énerver l'exercice public, honnête, pieux et nécessaire des vertus, des abstinences, des aumônes et des austérités. Elle donne occasion d'enfreindre les vœux, de se soustraire à l'obéissance due aux évêques et prive injustement de leurs droits les seigneurs, tant ecclésiastiques que séculiers. Elle ne peut qu'introduire des troubles et des dissensions dans l'un et l'autre de ces deux états et causer des plaintes, des disputes, des jalousies et des schismes. Toutes ces choses, diligemment considérées, la sacrée faculté de théologie estimait la nouvelle Société extrêmement dangereuse pour la religion, ennemie de la paix de l'Église, funeste à l'état monastique et tendant plutôt à la destruction qu'à l'édification. »

Les Jésuites furent saisis d'étonnement à la vue de cette délibération de la Sorbonne; ceux de Paris osèrent, toutefois, braver Eustache du Bellay qui les avait interdits de toutes fonctions et se retirèrent dans le quartier de Saint-Germain-des-Prés, lieu exempt de la juridiction de l'évêque et d'où le prieur de l'abbaye refusa de les chasser. A Rome, les principaux de l'ordre étaient d'avis qu'il fallait répondre au décret de la Sorbonne: Ignace s'y opposa. Ré-

pondre, disait-il, c'était envenimer la querelle. Il est des circonstances où il vaut mieux se taire que de parler ; qu'est-il d'ailleurs besoin d'apologie, quand on a la vérité pour soi ? L'autorité des théologiens de Paris était grande, sans doute ; il fallait respecter leur jugement, mais ne pas s'en laisser abattre. Tôt ou tard, la vérité se fera jour ; Dieu lui-même, combat pour les Jésuites : leur cause est la sienne, elle triomphera. » ¹ Le général autorisait néanmoins la Compagnie à se faire donner dans tous les pays où elle était déjà reçue, des certificats portant témoignage de l'estime dont jouissait la Société et des services qu'elle rendait à l'Église. Quelque temps après, le cardinal de Lorraine étant venu à Rome avec plusieurs docteurs de la Sorbonne, Laynès, Olavius, Plancus et Frusius examinèrent et réfutèrent devant lui la délibération de la Sorbonne, et le Cardinal leur donna raison. Cette réfutation fut publiée dans la suite sous le nom d'Olavius. ²

Lorsque, sur ces entrefaites, la famille des Guises arriva au pouvoir sous le jeune François II, les Jésuites crurent leur victoire certaine. Ils obtinrent en effet nouvelles lettres patentes du roi : la reine-mère, le duc de Guise, les cardinaux de Lorraine, de Tournon, d'Armagnac, écrivirent pour eux au parlement. Celui-ci tenait toujours ferme et, pour gagner du temps, renvoyait une seconde fois l'affaire à l'évêque de Paris. Les curés de la capitale, consultés par ce dernier, se prononcèrent contre l'admission

¹ Sacchini, XV, n° 43.

² *Ibid.*, XV, n° 46-63.

des Jésuites. Les Guises, peu accoutumés à respecter même les résistances les plus légitimes, allaient sans doute passer outre, quand la mort du petit roi les fit tomber du ministère.

Il fallait donc encore attendre ; mais les Jésuites avaient, dès lors, appris à ne jamais se décourager et leur obstination devait lasser celle de leurs adversaires. L'ordre put s'applaudir bientôt de sa persévérance, lorsqu'ayant renouvelé sa tentative la première année du règne de Charles IX, il vit le parlement fatigué renvoyer toute cette affaire au jugement des prélats de l'Église gallicane, alors réunis à Poissy. Les Jésuites avaient enfin vaincu ; leur admission n'était plus douteuse, vu la composition de cette assemblée et les sentiments qui l'animaient : la majorité des prélats haïssait trop les Réformés pour ne pas accueillir avec faveur leurs plus implacables ennemis. La réception des Jésuites fut en effet prononcée le 15 septembre 1561, à de certaines conditions, il est vrai, proposées par l'évêque de Paris, mais que l'ordre ne tarda pas à éluder. ¹

« L'assemblée, suivant le renvoi de la cour du parlement de Paris, a reçu et reçoit, a approuvé et approuve ladite Société et Compagnie par forme de société et collège, et non de religion nouvellement instituée, à la charge qu'ils seront tenus de prendre un autre titre que celui de Société de Jésus ou de Jésuites et que, sur icelle dite Société et collège, l'évêque diocésain aura toute superintendance, juridiction et correction, de chasser et ôter de la dite

¹ *Mémoires du clergé*, t. IV, p. 595 (éd. 1768).

Compagnie les forfaiteurs et malvivans. N'entreprendront les frères d'icelle Compagnie et ne feront au spirituel et au temporel aucune chose au préjudice des évêques, chapitres, curés, paroisses et universités, ni des autres religions, ains seront tenus de se conformer entièrement à la disposition du droit commun, sans qu'ils aient droit ni juridiction aucune, et renonçant au préalable et par exprès à tous privilèges portés par leurs bulles aux choses susdites contraires, autrement à faute de ce ou que par l'avenir ils en obtiennent d'autres, les présentes demeureront nulles et de nul effet et vertu, sauf le droit de la dite assemblée et l'autrui en toutes choses. » Inutiles précautions et à l'efficacité desquelles l'assemblée elle-même pouvait difficilement croire ! Une fois reçu, l'ordre saura se rendre trop nécessaire au parti catholique, il se montrera trop habile pour ne pas faire bientôt oublier ces conditions que lui imposait alors la prudence ou la jalousie des évêques et si, plus tard, quelques voix hostiles rappelleront de temps en temps le pacte transgressé, ces voix se perdront sans écho dans la foule et toute protestation, pendant des siècles, demeurera impuissante devant le fait accompli !

Les Jésuites avaient hâte de s'acquitter envers les prélats, et la part prise par Laynès aux conférences particulières qui suivirent le colloque public de Poissy, fut comme un premier gage éclatant donné par la Compagnie au parti catholique. Camarade d'études de Loyola et, avec lui, un des fondateurs et un des organisateurs de l'ordre, Laynès avait déjà rendu aux siens les plus signalés services. Raison-

neur audacieux, parleur véhément, habitué à ne jamais reculer, à tout braver pour la cause de son ordre, tel était l'homme qui, à la conférence du 26 septembre 1561, entre les docteurs des deux religions, se leva du milieu des Catholiques et, par de violentes attaques contre les ministres, aigrit encore davantage les esprits, déjà si peu disposés à un rapprochement.

Il traita ses adversaires de *loups*, de *renards*, de *singes* et d'*assassins*, et comme Pierre Martyr avait soutenu que le sacrifice de la Cène n'était que l'image du sacrifice sanglant, Jésus-Christ n'y pouvant être, attendu que la représentation cesse là où la chose existe, Laynès crut le réfuter par la comparaison suivante. Un prince, dit-il, a remporté une victoire sur ses ennemis, et il veut que tous les ans on la célèbre par une fête. N'est-il pas vrai qu'il peut s'y prendre de trois manières, ordonner qu'on raconte ce qui s'est passé, le faire représenter par des acteurs ou être lui-même un des acteurs. Or, dans ce troisième cas, il y aura image et représentation avec la présence véritable du prince et c'est ce qui arrive dans la Cène, acte commémoratif en l'honneur de Jésus-Christ présent. Puis se tournant vers la reine-mère, Laynès lui remontra qu'elle ne devait plus écouter les Réformés, mais les chasser du royaume, que le concile de Trente était commencé où ils pourraient se rendre avec des sauf-conduits et où l'on discuterait leur cause. Il parlait en italien et avec tant de véhémence qu'il arracha des larmes des yeux de la reine ; cette dernière était fort mécontente, et si Laynès eût été Français, il courait risque de se voir traité comme il conseillait de traiter les

Réformés. ¹ Mais si le discours de Laynès, au sentiment même des Catholiques, était plus digne d'un bateleur que d'un prêtre (en terminant il avait feint de pleurer ainsi que ses compagnons), les Jésuites n'en avaient pas moins ce jour-là, par la voix de Laynès, fait une profession hautaine des principes qu'ils entendaient suivre à l'égard de la Réforme, et en se posant ainsi comme les inflexibles adversaires des novateurs, ils avaient payé leur admission en France.

Théodore de Bèze répondit à l'Espagnol qu'il avait parlé des ministres comme s'ils étaient convaincus d'hérésie, qu'il devait garder ses injures pour les siens et que la reine n'avait pas besoin de ses conseils. Quant à la sainte Cène, il la réduisait à n'être plus qu'une farce et en y attribuant à Jésus-Christ le rôle de charlatan principal, il insultait la majesté divine. Théodore de Bèze discuta ensuite avec Despence sur ces mots : « Ceci est mon corps », le ministre n'y voyant qu'une manière de parler sacramentelle, et la manière de parler sacramentelle ne peut, disait-il, être sans figure. Il cita à l'appui de son assertion ces mots de saint Bernard : « La vérité m'est présentée, mais c'est en sacrement. » Et ceux-ci : « L'ange est engraisé de la graisse de froment et saoulé de grain seul ; mais quant à moi, il faut que je me contente de l'écorce du sacrement, du cuir mort et excrément de la chair, de la paille, de la lettre et du voile de la foi. » Le théologal de Reims, Dupré, vint au secours de Despence, et Pierre Martyr seconda Théodore de

¹ Despence. *Journal*, 26 septembre.

Bèze ; la discussion se prolongea ainsi jusqu'à six heures du soir, avec tant de chaleur de part et d'autre qu'on parut ne point s'apercevoir de l'approche de la nuit, et aussi avec tant de confusion qu'il fut absolument impossible d'arriver à un accord. « Si les » Huguenots, dit le journal de Despence, eussent » voulu accorder à l'article de l'eucharistie, on leur » eût permis de parler d'autres articles, mais par ce » moyen la broche fut rompue. » On se sépara ainsi sans avoir rien conclu, et la Cour étant retournée à Saint-Germain, les ministres y furent aussi reconduits par les archers du roi, car jamais tant que dura le colloque, ils ne passèrent la nuit à Poissy, ni même y prirent de nourriture.

La manière de conférer fut alors de nouveau changée, et la reine-mère appela à Saint-Germain les évêques de Valence et de Séez, ainsi que les théologiens Bouteiller, Salignac et Despence pour y discuter avec Théodore de Bèze, Pierre Martyr, Marlorat, Nicolas des Gallards et Jean de l'Espine.¹ Tous les articles de la doctrine des ministres devaient être successivement examinés, et deux secrétaires assistaient aux débats pour les recueillir. En mettant ainsi en présence des Réformés les plus modérés des docteurs Catholiques, la reine-mère espérait enfin accorder les partis : elle comptait sans l'assemblée de Poissy, dont l'obstination devait repousser toute formule conciliatrice et rendre la paix impossible.

¹ Despence. *Journal*, 29 septembre. *Lettre* de Pierre Martyr au sénat de Zurich, 6 octobre (Arch. de Zurich). *Lettre* de Pierre Martyr à Haller, 6 octobre (Arch. de Zurich).

La discussion s'ouvrit le 29 septembre sur un passage de saint Cyrille, évêque de Jérusalem, concernant la sainte Cène, et après d'assez longs débats, on rédigea en commun la confession suivante : « En » tant que la foi appréhende ce qui est promis et » rend présentes les choses absentes et que cette foi » prend très-véritablement le sang et le corps de » Notre Seigneur Jésus-Christ par la vertu du Saint- » Esprit, en ce cas nous confessons la présence » du corps et du sang d'icelui en la sainte Cène, » en laquelle il nous présente et exhibe très- » véritablement la substance de son corps et de son » sang par l'opération du Saint-Esprit et nous y » mangeons spirituellement et par foi ce propre » corps, qui est mort pour nous, pour être os de ses » os et chair de sa chair, afin d'en être vivifiés et » percevoir tout ce qui est nécessaire à notre salut. » Cette confession, qui n'exprimait franchement ni l'opinion catholique, ni l'opinion calviniste, cette sorte d'*intérim*, comme l'appelle Pierre Martyr, ¹ ne pouvait satisfaire ni l'un ni l'autre parti et ainsi que Despence l'avait prédit, elle ne fut point acceptée par les prélats, à qui la reine-mère l'envoya. Le 1^{er} octobre Despence proposa alors aux ministres une autre confession qu'ils ne voulurent recevoir, parce qu'on y attribuait à la parole de Dieu ce qu'eux-mêmes n'attribuaient qu'à la foi. Ils la modifièrent ainsi : « Nous confessons que Jésus-Christ, dans la sainte » Cène, nous présente, donne et exhibe véritable-

¹ *Lettre de Pierre Martyr au sénat de Zurich, 6 octobre (Arch. de Zurich).*

» ment la substance de son corps et de son sang
 » par l'opération du Saint-Esprit ; que nous man-
 » geons sacramentellement, spirituellement et par foi
 » ce propre corps qui est mort pour nous, pour être
 » os de ses os et chair de sa chair, afin d'être vivifiés
 » et percevoir ce qui est nécessaire pour notre salut.
 » Et pour ce que la foi, appuyée sur la parole de
 » Dieu, fait et rend présentes les choses promises et
 » que, par cette foi, nous prenons très-véritablement
 » et de fait (seu realiter et reipsà) le vrai et naturel
 » corps et sang de Notre Seigneur Jésus-Christ
 » par la vertu du Saint-Esprit : en cet égard
 » nous confessons la présence du corps et du
 » sang d'iceluy notre Sauveur en la Cène. » Les
 Réformés firent courir le bruit que, des deux côtés,
 on avait signé cette confession ; mais les Catholiques,
 comme on le voit par le journal de Despence, ne
 reconnurent point y avoir adhéré. Cette confession,
 d'ailleurs, pas plus que la précédente, ne devait être
 acceptée par les prélats de Poissy. ¹

Le 3 octobre, en effet, par leur ordre, tous les
 docteurs en théologie, qui se trouvaient à Poissy,
 s'assemblèrent avec les évêques de Lisieux et de
 Châlons et l'on résolut, tout en conservant la confes-
 sion des ministres, de leur en imposer une contraire,
 rédigée dans le sens catholique ; ce qui fut fait le
 lendemain, et dans les termes suivants, par le grand
 maître de Navarre Le Pelletier, de Mouchy, Dupré,
 Vigor, Brochot et de Saintes : ²

¹ Despence. *Journal*, 1^{er} octobre.

² *Ibid.*, 3 et 4 octobre.

« Nous croyons et confessons qu'au sacrement de
 » l'autel le vrai corps et sang de Jésus-Christ sont
 » réellement et substantiellement sous les espèces
 » du pain et du vin par la vertu et la puissance de
 » la divine parole prononcée par le prêtre, seul
 » ministre ordonné à cet effet, selon l'institution et
 » commandement de Notre Seigneur Jésus-Christ. »

Ils corrigeaient ainsi la confession des ministres :
 « Nous croyons et confessons que le prêtre, ministre
 » ordonné par Jésus-Christ au saint sacrement de
 » l'autel, reçoit le vrai corps et sang de notre Sau-
 » veur, qui sont sous les espèces du pain et du vin
 » et ce par la vertu efficace des paroles desquelles il
 » usa en instituant ce sacrement et que nous tenons
 » et mangeons ce vrai corps sacramentellement,
 » spirituellement et véritablement à notre salut, si
 » par foi (avec preuve de nos consciences suffisante)
 » nous nous présentons à la réception, autrement à
 » notre damnation. Et parce que la foi, appuyée sur
 » la parole, ne fait et rend présentes les choses
 » promises (car soit que recevant nous croyons ou
 » non, la parole ne laisse à avoir sa vertu) : en cet
 » égard nous confessons la vraie et réelle présence
 » de Notre Seigneur, lequel reçoit non-seulement les
 » bons et véritables fidèles, mais aussi les hypocrites
 » malheureux, lesquels n'ont la vraie et droite foi. »

Les mêmes théologiens dressèrent aussi de la confession des ministres une censure dont voici les termes :

« Elle est non-seulement insuffisante, mais aussi captieuse et hérétique, et contient plusieurs erreurs et même contre l'institution du saint sacrement de l'autel. Qu'elle soit hérétique il appert, parce que

la conclusion d'icelle où il est dit : En cet égard nous confessons, etc..... en tant qu'elle est rapportée à tout ce qui précède, contient en soi une condition exclusive qui détermine et restreint tout le précédent et découvre plusieurs erreurs en la dite confession, desquelles l'une est que la foi appuyée sur la parole de Dieu fait et rend présentes les choses promises ; car la foi ne fait et ne rend les choses promises réellement présentes, même ne peut les appréhender autrement qu'elles ne sont, d'autant que ce ne serait pas foi, mais erreur et fausse persuasion. Et les Pères anciens n'ayant eu exhibition actuelle des choses promises avaient vraie foi du Messie qui n'était pas encore venu ni réellement présent ; et nous aussi nous avons vraie foi de la résurrection générale des corps qui n'est encore venue ni présente, et aussi eux-mêmes se contrediraient qui en leurs fausses imaginations disent qu'il est impossible que le corps de Jésus-Christ qui est présent au ciel soit quand et quand ailleurs, par quoi ce qu'ils disent qu'en cet égard ils confessent la présence d'icelui Notre Seigneur, ils ne le peuvent entendre que par vertu et efficace et non par présence réelle, autrement il faudrait qu'ils confessassent avec nous (comme c'est la vérité), que le corps de Jésus-Christ au dit sacrement ne répugne point à l'article de l'ascension. Autre hérésie est, quelque présence qu'ils confessent du corps et du sang de Jésus-Christ au saint sacrement, ils ne le mettent qu'au seul usage et communion comme déclare ce mot de cène et autres suivants, à savoir : *présente, donne, exhibe, mangeons, recevons*, qui sont seulement paroles signifiant usage et ne font

aucune mention que le corps soit réellement présent au saint sacrement de la messe, ce qui est expressément contre la très-expressive parole de Jésus-Christ, qui a dit : *ceci est mon corps* et non pas *ceci est mon corps quand vous le mangerez*. Autre hérésie est, quand ils disent que par cette foi nous prenons très-véritablement et de fait le vrai et naturel corps et sang de Notre Seigneur Jésus-Christ ; car par cette foi ils ne peuvent en entendre d'autre que celle de laquelle ils ont dit bien peu auparavant *laquelle fait et rend présentes les choses promises*, en quoi avec ce qu'ils disent dans leur conclusion (qu'en cet égard ils confessent la présence) appert qu'ils affirment que sans cette foi on ne prend ni reçoit-on le vrai et naturel corps de Notre Seigneur Jésus-Christ, ce qui est contre la doctrine de saint Paul, qui dit que le corps de Jésus-Christ se prend des uns dignement, des autres indignement, usant de ce mot : *qui le mange indignement, il le mange à son jugement, ne discernant le corps du Seigneur*. Elle est aussi captieuse, parce qu'ils semblent donner à entendre que le corps de Jésus-Christ est présent de fait et en substance au saint sacrement en la forme et manière que croit l'Église catholique ; toutefois par leur façon de parler ambiguë et obscure se gardent bien d'exprimer la réelle présence au dit sacrement, pour toujours abuser le monde et maintenir les sectaires en erreur. Elle est aussi insuffisante, en ce qu'elle ne contient la présence réelle du corps et du sang de Jésus-Christ sous les signes et n'attribue aucune efficace ou opération aux paroles sacramentelles, ni au prêtre aucun ministère à la consécration et

exhibition du corps et sang, en ce qu'ils ne disent autre chose sinon que Jésus-Christ nous présente, donne, etc..... lesquelles omissions ne sont sans manifeste suspicion de vouloir nier la présence réelle du corps et sang de Notre Seigneur Jésus-Christ sous les espèces par la vertu des paroles et ministère des prêtres, qui est contre l'intention du saint sacrement et contre l'Écriture. »

Lue devant les prélats, dans la séance du 9 octobre, cette censure fut approuvée par eux et le cardinal de Tournon remercia les docteurs de la Sorbonne de lui avoir montré, dans la confession des ministres, des erreurs et hérésies dont il ne s'était pas d'abord avisé. Après quoi, tous les cardinaux et évêques se levèrent et, la tête découverte, répétèrent solennellement les paroles de la confession catholique. Le cardinal de Lorraine prononça anathème contre quiconque croirait autrement et demanda que les Réformés ne fussent plus entendus. Tous les prélats votèrent en ce sens, hors quelques-uns que l'assemblée avait toujours eus pour suspects. ¹

Le parti violent saisissait ainsi une victoire qui, pour lui, n'avait pu être que retardée. Les députés catholiques, qui s'étaient trouvés aux dernières conférences de Saint-Germain, durent se justifier devant les prélats ² et le discours prononcé à cette occasion par le théologien Despence ³ amena entre lui et l'un

¹ Despence. *Journal*, 9 octobre.

² *Lettre* de Pierre Martyr à Haller, 6 octobre (Arch. de Zurich).

³ Despence. *Journal*, 8 octobre.

des évêques une violente querelle qui ne resta pas inconnue aux Réformés. ¹ Cette harangue où Despence, au risque même de choquer ceux qui l'écoutaient, ne craignait point d'avouer sa conduite pleine de modération à l'égard des dissidents, est sans contredit l'un de ses meilleurs titres à l'estime de la postérité. « La confession des ministres, dit-il, n'avait pas été accordée telle qu'on l'avait donnée aux prélats, et il indiqua les changements qu'il eût voulu y voir introduire; cette confession, quoique imparfaite, n'en était pas moins ce que les Réformés avaient écrit de plus approchant de l'opinion des Catholiques. Quant à l'anathème, c'est chose si grave, qu'il ne faut en user trop facilement; mieux vaut réfuter une doctrine que l'anathématiser. Enfin il pria Dieu d'illuminer ses yeux, mais déclarait en même temps ne pouvoir saisir, dans la confession des ministres, toutes les hérésies qu'y voyaient les docteurs de la Sorbonne. » Despence se trompait; la confession, censurée, manquait de franchise, comme il arrive toujours lorsqu'on cherche à concilier des doctrines inconciliables, et la Sorbonne était dans le vrai en la condamnant. Mais si, aux yeux d'un siècle à croyances inexorables, la tentative de Despence et de ses compagnons ne méritait que le blâme, ont-ils besoin d'apologie auprès de la postérité? Et nous, Français d'un âge plus éclairé, ne devons-nous pas toute notre sympathie à des hommes qui, en relâchant quelque peu de la rigueur de leurs opinions, cherchaient à

¹ Pierre Martyr au sénat de Zurich, 17 octobre (Arch. de Zurich).

sauver leur patrie de ces maux de la guerre religieuse, sous lesquels avait si longtemps gémi l'Allemagne ?

Le cardinal de Lorraine avait fait venir de ce dernier pays quelques docteurs luthériens, espérant les mettre aux prises avec les Calvinistes sur l'article de la Cène. ¹ Dès lors, en effet, les Guises adoptant, contre la Réforme, cette politique pleine d'astuce et d'hypocrisie qui devait un instant leur réussir, feignaient d'incliner aux opinions de Luther, dénonçaient les partisans de la doctrine genevoise comme le seul obstacle à la paix religieuse. Et au grand regret des Réformés clairvoyants, il se trouvait des princes allemands assez simples pour croire aux protestations mensongères des Lorrains. ² Parmi ces princes, le plus crédule semblait être le duc Christophe de Wurtemberg, que son désir de faire accepter la doctrine de l'ubiquité et les idées de son théologien Brentius, aveuglait sur les vrais intérêts de la Réforme. Après avoir envoyé, vers le mois de juillet, au roi de Navarre, une longue profession sur la sainte Cène, ³ il dépêcha en France Jacques Beurlin, Jacques Andree et Balthasar Ridembach, tandis que Michel Diller et Pierre Bocquin s'y rendaient de la part du comte palatin. Mais ces docteurs arrivèrent trop tard pour assister au colloque de Poissy ; ils s'étaient probablement aperçus du piège où on voulait les faire tomber. Nos calvinistes français leur surent gré d'avoir ainsi épargné un scandale à la Réforme en la

¹ La Place, liv. VII (fin).

² Hubert Languet. *Arcana sæculi XVI*, lib. II. ep. 57, oct. 1561.

³ *Ibid.*, ep. 49, juil. 1561.

montrant, à la face de ses adversaires, en désaccord avec elle-même. ¹ Malheureusement ces divisions, trop réelles, subsistèrent, et le roi de Navarre fit de vains efforts pour les effacer. Loin de pouvoir s'entendre avec les calvinistes français, les Allemands n'étaient pas même d'accord entre eux. Les députés wurtembergeois proposaient à l'acceptation des autres la formule concernant la Cène, telle qu'on l'avait arrêtée à Naumbourg; mais les Calvinistes ne voulurent l'adopter qu'avec certaines modifications. Les Wurtembergeois, de leur côté, refusèrent d'admettre la confession rédigée le 29 septembre, à Saint-Germain, par les docteurs catholiques et les ministres calvinistes, à moins qu'on ne l'interprêtât dans le sens de leurs églises. Le roi de Navarre, voyant que le temps se perdait ainsi en de stériles discussions et que l'hiver approchait, congédia les docteurs allemands, les chargeant de prier leurs maîtres de convenir ensemble d'un lieu où les théologiens d'outre-Rhin pourraient se réunir avec les docteurs français pour mettre fin aux dissensions religieuses. Il les exhorta, en même temps, à la concorde et à une mutuelle charité: une telle manière d'agir devant profiter autant à leur cause, que les amères récriminations des partis lui avaient jusqu'alors fait de mal. ²

¹ De Bèze aux Genevois, 29 novembre 1561 (Arch. de Berne).

² Hubert Languet. *Arcana sæculi XVI*, lib. II, ep. 63, novembre 1561.

Stattler. *Histoire du duché de Wurtemberg* (éd. 1771, in-4°).

Deuxième section, t. IV. *Instruction envoyée par le*

Telle fut l'issue des conférences célèbres dont l'ensemble porte, dans notre histoire, le nom de colloque de Poissy. Provoqué par quelques hommes généreux et la régente qui voulaient réconcilier les partis religieux, le colloque ne put aboutir, grâce à l'obstination de ces mêmes partis : les Catholiques voulant maintenir en entier leur doctrine et les Calvinistes refusant même de se rapprocher d'eux autant que leurs frères, les Luthériens d'Allemagne. Le temps des concessions réciproques était encore loin, et de lugubres enseignements devaient être nécessaires pour préparer, dans notre patrie, l'avènement de la tolérance.

Voyant que depuis le 1^{er} octobre on ne les appelait plus à une nouvelle discussion, plusieurs des ministres réformés quittèrent Saint-Germain pour retourner à leurs églises ; les autres restèrent à Paris. Théodore de Bèze, dans une lettre où il faisait l'éloge de quelques docteurs catholiques, surtout de Salignac, avait dit aux Genevois combien il eût souhaité gagner un tel homme à la Réforme : ¹ il fut donné à Pierre Martyr, lorsqu'il quitta la France, honorablement congédié par la Cour, ² de faire sur sa route une importante conversion dans la personne

duc Christophe à ses théologiens à Poissy, 3 octobre 1561. Ibid., Preuves, n° 64, p. 191.

Déclaration des théologiens wurtembergeois sur la Cène donnée au roi de Navarre, 9 novembre 1561. Preuves, n° 63, p. 188.

Seconde déclaration des mêmes au même, 13 novembre. Preuves, n° 63, p. 200.

¹ De Bèze aux Genevois, 9 novembre (Arch. de Berne).

² Hubert Languet. *Arcana sæculi XVI*, lib. II, ep. 61, 26 oct. 1561.

de Jean-Antoine Carracioli, évêque de Troyes. Ce dernier, à la suite de quelques entretiens avec Pierre Martyr, embrassa la Réforme et la prêcha dans son diocèse; mais dénoncé par ses collègues, il fut dépossédé de son évêché et mourut dans la disgrâce, en 1569.¹ De son côté, le parti des Catholiques violents qui était parvenu à faire rompre le colloque, se prépara à poursuivre ses succès. Dès le mois d'août, la Sorbonne s'attaquant avec une impitoyable rigueur à l'épiscopat même, avait censuré comme suspectes et hérétiques des propositions tirées soit des sermons de Jean de Montluc, évêque de Valence, soit de son livre intitulé *Chrétiennes instructions*.² Deux mois plus tard, le 15 septembre, l'assemblée des prélats de Poissy, constituée juge par le parlement, avait prononcé l'admission des Jésuites en France, à de certaines conditions que cet ordre habile sut bientôt éluder.³ Recevoir ainsi ceux qui se portaient les ennemis acharnés de la Réforme, c'était proclamer hautement qu'on n'admettrait aucun pacte avec ce qu'on appelait l'hérésie, et dès ce jour, la triste conviction que toute tentative de rapprochement échouerait presque nécessairement, dut envahir bien des esprits.

Le colloque de Poissy avait été comme une trêve entre les deux religions; cette trêve rompue, elles se retrouvèrent en présence, encore plus divisées

¹ De Thou, liv. XXVIII.

² Le continuateur de Fleury. *Hist. ecclès.*, liv. CLVII, ch. LVI.

³ *Abrégé des actes et mémoires du clergé de France*, p. 129, etc., in-4°.

qu'autrefois. Catholiques et Réformés s'attribuèrent la victoire, et la guerre recommença par des écrits d'abord, où la verve satirique des Calvinistes se signala contre les prélats de Poissy : ¹

(On connaît) Pères saints, vos divins artifices
 Pour vous faire bâtir tant de beaux édifices
 Ornés de toutes parts de joyaux précieux :
 (On sait trop) à quels rêts et à quelles pentières
 Vous prites des comtés et des duchés entières
 Vous approchant des rois, beaucoup plus que des cieux.

Mais quel malheur a fait que les prélats de France
 N'ont voulu contre Bèze à Poissy disputer ?
 Craignaient-ils qu'à l'essai on leur vint imputer
 Que leur savoir caché passait notre espérance ?

Pensaient-ils les couards par leur feinte assurance
 Faire encore de feux les bons persécuter ?
 Non certes ils voulaient se faire réputer
 Les premiers de ce monde en extrême ignorance.

Que ne parlaient-ils donc ? Car parlant, ils pouvaient
 Témoigner à chacun, que rien ils ne savaient ;
 On connaît, comme on dit, l'homme par son langage.

Ils se sont avisés, les Pères Révérends,
 Qu'ils pouvaient aussi bien se montrer ignorants
 En se taisant du tout, qu'en parlant davantage.

De tels vers n'étaient peut-être qu'une vengeance légitime contre ceux dont l'obstination avait d'abord repoussé le colloque et l'avait fait rompre plus tard ; mais, des deux côtés, on ne s'en tint pas à une guerre

¹ *Mémoires de Condé*, t. II. Six sonnets de l'assemblée des prélats de France et des ministres tenue à Poissy.

d'écrits. Les pamphlets ne furent que le prélude des séditions et, dans les séditions, le fanatisme essaya des armes que, pendant quarante ans, la France tournera contre elle-même.

CHAPITRE CINQUIÈME.

UNE TENTATIVE DE RÉFORME DU CLERGÉ FRANÇAIS SUR LUI-MÊME.

Décidée à repousser tout accommodement avec les Protestants, l'assemblée de Poissy sentit néanmoins qu'il fallait, en quelque chose, donner satisfaction à l'opinion publique. La royauté, en effet, avait réuni les prélats dans l'espoir qu'ils l'aideraient à mettre fin aux désordres religieux de la France, désordres provenant de l'oppression où l'on tenait depuis tant d'années les Protestants, de l'injuste exclusion qui les éloignait de toutes les dignités et de tous les emplois, du fanatisme qui animait également les Protestants et les Catholiques. Dans une telle situation le remède semblait facile à trouver : détruire les trois causes du mal, c'était tuer le mal lui-même ; en laisser subsister une seule, c'était le perpétuer. Éclairée alors par quelques honnêtes gens, surtout par le chancelier l'Hôpital, la royauté avait compris d'où pouvait venir le salut, et elle désirait s'associer

le clergé pour réussir plus sûrement à calmer les esprits émus. Opérer par le moyen de l'assemblée de Poissy un rapprochement, quel qu'il fût, entre les Catholiques et les Protestants, conquérir ainsi la tolérance et laisser ensuite agir le temps contre le fanatisme, tel était le plan de l'Hôpital; mais le clergé trompa entièrement l'espoir de cet homme généreux. Infidèle à la belle mission qu'on lui destinait, il crut ou feignit de croire qu'on remédierait à tous les malheurs du temps en corrigeant la discipline altérée de l'Église: quant aux Protestants, la persécution seule en devait faire justice. Aussi l'assemblée de Poissy ne les entendit-elle que pour la forme, et son rôle lui parut rempli, et elle se déclara quitte envers la France, quand elle eut formulé, pour le rétablissement de la discipline ecclésiastique, un certain nombre de décrets, sur la valeur et la portée desquels il est difficile d'admettre que leurs auteurs mêmes aient pu se faire illusion.

Le premier jour du mois d'août, le cardinal de Lorraine avait appelé chez lui les douze docteurs et quelques autres pour dresser la liste des articles concernant la réformation de l'Église, sur lesquels on aurait à délibérer. Ces articles, au nombre de douze, communiqués à chaque membre de l'assemblée, étaient les suivants: ¹

- 1° De la conduite à tracer aux évêques;
- 2° Des dignités des églises cathédrales;
- 3° Des chanoines et de leurs immunités;
- 4° Des curés et de leur institution;

¹ Despence. *Journal* (initio).

- 5° De la portion canonique à leur assigner ;
- 6° Des prêtres de rang inférieur et de leur excessive multiplication ;
- 7° De la réformation des monastères ;
- 8° Des dignités en commende et ce qu'il en faut penser ;
- 9° De la pluralité des bénéfices et de leur incompatibilité ;
- 10° Comment on pourvoirait, à l'avenir, aux monastères sans chefs ;
- 11° S'il est possible de trouver un remède aux nombreux procès auxquels donnent lieu les bénéfices ;
- 12° Des censures ecclésiastiques.

Les Protestants s'emparèrent aussitôt de cette liste et la publièrent, de leur côté, avec des additions satiriques que le journal de Brulart nous a conservées et où ils prétendaient indiquer aux prélats comment il fallait résoudre chaque question. Cette pièce, assez piquante, est, au milieu d'une foule d'autres écrits, un curieux témoignage de l'activité intellectuelle du seizième siècle : arrachés à leur longue et morne léthargie du moyen âge, les esprits se lançaient avec passion dans les nouveautés, s'éprenaient d'un vif amour pour toutes les questions et portaient partout une merveilleuse ardeur. ¹

Les douze docteurs en théologie et les douze canonistes, nommés au second chapitre de cet essai, devaient seuls, avec les cardinaux, les archevêques

¹ *Journal de Brulart*, année 1561 (*Mém. de Condé*, t. I, éd. 1743). — De Thou, liv. XXVIII.

et les évêques, délibérer sur les articles arrêtés chez le cardinal de Lorraine. La discussion occupa onze séances et fut close le 19 août : tantôt les prélats et les théologiens avaient délibéré ensemble, tantôt les uns ou les autres seuls. Il sortit, de toutes ces conférences, une série de décrets qu'il nous reste à exposer maintenant et qui forment la troisième partie de l'œuvre de l'assemblée de Poissy. ¹

Le premier règlement ² concerne les évêques. L'épiscopat étant la tête de la hiérarchie ecclésiastique et comme le gardien de la discipline, devait, tout d'abord, attirer l'attention du synode. On décida que la nomination de tout évêque, désigné par le pape ou le roi à un siège vacant, serait, à l'avenir, affichée aux portes de l'église cathédrale et dans tous les lieux publics du diocèse, afin que chacun fût appelé à juger la conduite passée du candidat et à lui reprocher, au besoin, les vices et les défauts qui le pouvaient faire exclure d'une si haute dignité. Une fois accepté, que l'évêque fasse sa profession de foi, dans le chapitre, en présence du métropolitain ou de deux évêques de la province. L'archevêque fera la sienne devant le primat ou deux évêques et le chapitre de l'église vacante ; le primat, en présence de deux archevêques ou au moins de deux évêques. Le candidat pourra encore être soumis à l'épreuve d'un discours public ou de l'explication de quelque passage des saintes Écritures ; s'il s'en tire avec honneur, il

¹ Despence. *Journal*, 2 août (initio).

² Actes du synode de Poissy (*Ancien fonds français*, n° 8685, p. 7, Bibl. imp.).

prendra enfin ses provisions du pape. Dans le cas où l'ignorance, suffisamment constatée, ou une conduite répréhensible, lui feraient refuser les provisions, l'affaire sera renvoyée au roi pour qu'il en décide comme bon lui semblera. Devaient être exclus des fonctions de l'épiscopat tous ceux qui ne seraient point nés de légitime mariage ou n'auraient pas trente ans accomplis. On imposait à tout évêque, muni des provisions du saint-siège, l'obligation de se faire consacrer, dans les six mois, par l'archevêque et deux évêques ou par trois évêques de sa province, si le métropolitain se trouve empêché. Comme on voyait quelquefois des hommes élevés à l'épiscopat sans même être engagés dans les ordres, le même décret leur enjoint de les recevoir dans les six mois et de se faire consacrer, fussent-ils même décorés de la pourpre romaine.

Que les évêques, semblables aux bons pasteurs, n'abandonnent point leurs troupeaux et résident toujours dans leurs diocèses. L'évêque dont l'absence durera plus de trois mois, sera tenu d'en rendre compte au métropolitain, celui-ci dans une circonstance pareille à l'évêque voisin. Les évêques doivent s'appliquer à l'étude des livres saints et enseigner au peuple la parole de Dieu; si quelque cause les en empêche, qu'ils délèguent du moins ce ministère à des hommes capables, dont la doctrine soit reconnue saine et la vie sans tache. C'est aux évêques à donner aux fidèles l'exemple de l'austérité chrétienne, de la simplicité des mœurs, du mépris du faste et du luxe. Les jours de fêtes solennelles, ils célébreront eux-mêmes le sacrifice de l'autel, et s'il se présente

quelqu'un pour entrer dans les ordres, ils les lui conféreront eux-mêmes par l'imposition des mains, évitant avec un soin extrême tout soupçon d'avarice et n'exigeant jamais rien comme salaire. Chaque évêque doit tous les ans faire la visite de son diocèse : si l'étendue du diocèse est telle que la visite ne puisse se faire en une seule année, qu'il prenne deux ou trois ans pour s'acquitter de son devoir. Chaque année aussi l'évêque réunira un synode, et d'après l'ancienne et salutaire coutume de l'Église, examinera la doctrine et les mœurs des assistants. Le concile provincial sera assemblé tous les trois ans par l'archevêque. On recommande aux évêques de pratiquer l'hospitalité, de se montrer charitables, et de prendre soin des hôpitaux, léproseries et autres établissements qu'on désigne sous le nom de maisons de Dieu. Les causes de ceux qui se diront exempts, l'évêque pourra les juger, à condition de se faire assister de six des plus anciens du chapitre. Enfin nul livre ne paraîtra qu'avec le nom de l'auteur et de l'imprimerie, et revêtu de l'approbation de l'évêque : les malheurs présents n'ont-ils pas eu leur cause dans les doctrines perverses répandues parmi le peuple par des gens mal intentionnés ? Le secours du bras séculier sera invoqué contre tout auteur ou imprimeur qui enfreindra cette dernière partie du décret.

Le second règlement ordonne de ne conférer les dignités et les personats qu'à des hommes recommandables par leurs mœurs, qui se trouveront être chanoines de l'église où se présente la vacance, qui auront vingt ans accomplis et s'astreindront à la résidence. Les archidiaques qui ont charge de faire

les visites, les feront par eux-mêmes, sauf légitime empêchement et ils en rendront compte aux évêques. C'est à ces derniers qu'ils renverront toutes les affaires importantes, et les évêques prononceront, s'il y a lieu, les censures ecclésiastiques.

A l'égard des chanoines, le troisième règlement défend d'en nommer qui n'auraient pas atteint l'âge de dix-huit ans, dont les mœurs ne seraient pas irréprochables ou qui auraient trop peu d'instruction pour bien conseiller l'évêque et rendre service à l'Église. La résidence pour eux est d'obligation stricte, à moins que l'évêque et le chapitre les en aient dispensés. Ils s'appliqueront à la lecture des livres saints et les plus jeunes pourront étudier dans quelques universités, à condition de faire attester par les magistrats qu'ils se livrent à des études sérieuses; le temps de ces études écoulé, ils reviendront dans l'église à laquelle ils appartiennent et reprendront leurs fonctions. Le reste des chanoines dans les villes possédant des académies, assisteront aux cours des théologaux et l'évêque tiendra la main à ce que ces derniers soient assidus à faire leurs leçons. Arrivés à l'âge de vingt ans, les chanoines entreront dans les ordres et pour donner l'exemple aux fidèles, ils s'approcheront de la sainte table tous les dimanches et jours de fête aux grandes messes. Le mot de chanoine signifiant régulier, tous leurs efforts doivent tendre à leur faire mériter ce nom. Que leur vie soit donc sainte et irréprochable, qu'ils évitent de donner le moindre scandale au peuple; qu'aux heures prescrites ils assistent aux saints offices pour chanter des cantiques, ainsi que l'ordonne

le concile de Bâle, et que ceux qui manquent à ce devoir soient châtiés par l'évêque. Enfin, les chanoines soumettront les livres de leurs statuts à des hommes pieux et habiles, qui pourront y introduire, avec l'approbation de l'évêque, les corrections jugées nécessaires.

Le quatrième décret parle des curés et chefs des paroisses. Leur présentation se fera par qui de droit et leurs pouvoirs leur sont conférés de même ; les anciennes lois et coutumes de l'Église doivent être exactement suivies à cet égard. Quiconque aura obtenu un privilège du saint siège apostolique pour être curé, ne pourra en faire usage, avant de l'avoir fait examiner par l'évêque et les plus anciens du chapitre, qui décideront sur la cause et rendront leur jugement dans le courant du mois. Ils feront aussi subir à tout candidat présenté un autre examen sur les lettres sacrées et l'évêque pourra le rejeter s'il n'a pas montré une instruction suffisante. Pour être placé à la tête d'une église paroissiale, il sera nécessaire d'avoir vingt ans accomplis. La résidence est imposée aux curés ; ceux qui auraient plusieurs bénéfices, doivent, à des intervalles très-rapprochés, visiter les églises où ils ne résident pas et les faire administrer par des vicaires de mœurs irréprochables et d'une piété reconnue. Tout homme ayant charge d'âmes est tenu de recevoir les ordres dans l'année qui suivra la collation de son bénéfice, et l'on présentera requête au saint siège pour qu'à l'avenir il ne soit plus donné de dispense à ce sujet. Le plus souvent qu'il leur sera possible, les curés célébreront le saint sacrifice et les dimanches surtout, et les jours

de fêtes ils enseigneront au peuple les vérités fondamentales de la religion. Apprendre aux fidèles les prières les plus usuelles est encore un des principaux devoirs du curé, et il récitera souvent ces prières du haut de la chaire, soit en latin, soit en français, à haute et intelligible voix, de manière que chacun puisse les suivre et se les graver dans la mémoire. Les curés ne pourront rien exiger pour l'administration des sacrements, mais il leur sera permis d'accepter ce que les fidèles offriront d'eux-mêmes ; c'est dans ce sens que l'apôtre trouve légitime que le prêtre vive de l'autel. L'évêque, d'ailleurs, s'assure dans ses visites si la portion canonique assurée aux curés leur permet de vivre honorablement et de pratiquer la charité et l'hospitalité ; s'il juge la portion insuffisante, il en réfère au synode provincial qui avisera.

Le cinquième règlement défend d'ordonner un prêtre avant vingt-cinq ans accomplis. Quiconque veut entrer dans les ordres doit être muni d'un certificat de bonnes mœurs, et le nom du postulant sera proclamé devant les fidèles plusieurs dimanches, afin que chacun puisse déposer sur sa conduite passée. Nul ne sera reçu prêtre s'il ne dispose, soit d'un bénéfice, soit d'un patrimoine suffisant pour son entretien. L'évêque qui ordonnera un prêtre en dehors de ces conditions sera forcé de pourvoir à sa subsistance. Prier, offrir le saint sacrifice, administrer les sacrements et donner à tous l'exemple de la patience et de la science religieuse, tels sont les devoirs du prêtre. Les fonctions des diacres consistent à faire la lecture publique de l'Évangile et à servir le prêtre qui offre le sacrifice. Les uns et les

autres doivent s'appliquer à l'étude des lettres sacrées, sous peine de se voir suspendus aussi longtemps qu'ils s'obstineraient dans leur ignorance. On suppliera enfin le pape pour qu'il ne soit plus ordonné de prêtres français à Rome et à Avignon, sauf de très-rares exceptions ; cette dernière précaution, jointe à toutes les autres, aura pour effet de diminuer considérablement le nombre des prêtres indignes.

Le sixième décret fixe à dix-huit ans la profession des moines et à seize ans celle des religieuses. Les ordres primats, comme ceux de Cluny, des Prémontrés, de Saint-Antoine et d'autres, ainsi que les abbés et les prieurs qui ont juridiction sur les monastères d'un ordre inférieur, seront chargés de visiter les monastères afin d'y faire observer exactement la règle : aux évêques appartiendra la correction des moines en ce qui regarde la doctrine et les autres fautes. Chaque monastère, et ceux-là principalement dont les revenus sont considérables, enverront aux universités un certain nombre de moines qui y feront leurs études et recevront, pour leur entretien, une pension d'au moins 60 livres. Dans les monastères très-importants on établira deux maîtres, l'un pour enseigner la grammaire, l'autre pour les lettres sacrées. Ces maîtres seront, de préférence, des moines appartenant à ces mêmes monastères, s'il s'en trouve d'assez capables pour instruire leurs frères ; à leur défaut on prendra des étrangers. La même chose aura lieu dans les prieurés conventuels. Les supérieurs des communautés devront, pour cela, diviser le temps des moines, de manière à ce qu'il leur reste toujours quelque loisir pour l'étude. La visite des monastères

sans chefs appartiendra aux évêques diocésains. Dans les monastères, soit d'hommes, soit de femmes, la règle devra être ramenée à son ancienne sévérité.

Le septième décret oblige les abbés commendataires et les prieurs conventuels d'entrer dans les ordres six mois après avoir reçu leurs provisions, et de se faire ordonner prêtres à vingt-quatre ans révolus. Ils résideront six mois au moins dans leurs bénéfices, s'y appliqueront à la lecture des livres saints, à la prière, aux œuvres de charité et à la prédication ; s'ils ne peuvent prêcher eux-mêmes, ils sont tenus de déléguer cette fonction à un autre et de fournir à son entretien. L'élection des chefs d'abbayes est maintenue pour les ordres primats, tels que ceux de Cluny, de Cîteaux, de Saint-Antoine et autres, et dans chacun de ces ordres quatre abbayes doivent être réservées pour les chefs réguliers, sans jamais appartenir à des abbés commendataires,

Le huitième décret est relatif au culte et défend les messes particulières pendant que l'on célèbre la messe solennelle ou qu'un prédicateur parle au peuple, de peur que ce dernier ne soit distrait et ne sache où porter son attention. Avant de s'approcher de l'autel, le prêtre s'examinera avec grand soin et, par une confession sacramentelle, se déchargera de ses péchés ; il prononcera exactement les paroles du saint sacrifice et le célébrera avec la gravité qui convient à un si grand mystère. Le règlement du concile de Bâle, sur l'office divin, doit être de point en point suivi. Non-seulement le prêtre qui officie, mais les diaeres et autres prêtres de rang inférieur doivent communier le dimanche et les jours de fête, quand

se célèbre la messe : telle était l'ancienne coutume de l'Église, qu'il convient de remettre en vigueur pour le plus grand bien des fidèles, car l'exemple de leurs prêtres les engagera à s'approcher fréquemment de la sainte table. Les clercs accompagneront l'office par un chant d'une gravité religieuse et ils y apporteront l'attention qui convient, de manière qu'on ne puisse pas dire que leur corps est à l'église et leur esprit ailleurs. Sur les orgues on ne pourra jouer que des hymnes et des cantiques spirituels et la même défense regarde tous les autres instruments de musique admis dans l'Église. Un examen des bréviaires, missels, manuels, antiphonaux, aura lieu et l'on en retranchera ou y ajoutera tout ce que les anciens des chapitres auront jugé nécessaire. Les pratiques superstitieuses qui peuvent s'être glissées dans les exercices des confréries sont abolies ; l'on supprime également les repas de ces mêmes confréries. La coutume des pèlerinages est louable par elle-même ; mais on avertit le peuple de ne point se laisser abuser par de faux miracles, et les évêques veilleront à ce que de pareils abus ne puissent se produire. Les curés auront soin également de répéter aux fidèles que les images n'ont, par elles-mêmes, aucune vertu et qu'on ne les expose dans les églises qu'en souvenir de Jésus-Christ, mort pour nous, ou des saints dont elles retracent l'histoire, afin de nous engager à suivre leurs exemples : toute image ou ridicule ou indécente doit être bannie des églises.

Enfin, le neuvième et dernier règlement ordonne de ne point faire usage pour des causes légères des censures ecclésiastiques, surtout de l'excommunica-

tion, le plus terrible châtement qui puisse frapper un chrétien. On n'y doit arriver que par degrés et après un examen sérieux de la part de l'évêque. L'excommunication se prononcera contre les hérétiques, les adultères, les empoisonneurs et autres coupables de crimes entraînant la mort de l'âme et que la loi civile condamne aux plus rigoureux supplices. Quiconque a eu le malheur d'être retranché du nombre des fidèles, doit en faisant pénitence mériter d'être de nouveau reçu dans l'Église; s'il se trouve des hommes endurcis qui restent une année entière sous le coup de l'excommunication, le roi sera supplié de les faire enfermer dans des prisons, d'où ils ne sortiront qu'en donnant satisfaction à l'Église.

Tels furent les décrets par lesquels l'assemblée de Poissy, s'obstinant à voir dans l'altération de la discipline ecclésiastique la seule cause des malheurs de la France, répondit à l'appel que lui avait fait la royauté. Mais cette tentative de réforme, l'histoire impartiale la peut-elle regarder comme sérieuse, alors que nous voyons parmi ceux qui y attachent leur nom, siéger des hommes intéressés au maintien des abus, un cardinal de Lorraine surtout, possesseur, au mépris de la loi, de trois évêchés et d'une foule de bénéfices, et profitant de tous les désordres qu'il s'agissait de combattre?

Certes, une réforme était nécessaire dans le clergé français vers le milieu du seizième siècle: tous les témoignages sont unanimes sur ce point, et les Catholiques, on peut le dire, ont mis autant de franchise à confesser des désordres trop réels, que

les Protestants de vivacité à les attaquer. Le clergé lui-même, aux États d'Orléans, appelait une restauration du divin service, « duquel les ecclésiastiques se sont les premiers par trop indignement et scandaleusement éloignés. »¹ L'orateur du tiers allait plus loin et signalait comme les vices principaux de l'état ecclésiastique, l'ignorance, l'avarice et la superflue dépense et pompe des ministres.² « Quant à l'ignorance, disait-il, commençant par ceux qui tiennent les plus haults et premiers lieux en l'Église jusques aux moindres, elle est si notoire, qu'il n'y a lieu de la révoquer en doute. Qu'aussi l'expérience montrait, outre le témoignage des anciens, que l'ignorance estait non-seulement la mère, mais la nourrice aussi de tous erreurs. Que les anciens décrets et constitutions de l'Église y avoyent voulu pourvoir, non pas seulement par bonnes ordonnances, mais par nou-

¹ La Place, liv. IV, p. 93.

² *Ibid.*, p. 89.

Nous retrouvons ces plaintes chez le poète catholique Ronsard :

Un nombre bien petit éloigné d'avarice
Accomplit aujourd'hui sainement son office,
Presche, prie, admoneste et prompt à son devoir
Avec la bonne vie a conjoint le savoir.
Je me deuls quand je vois ces ignorantes bêtes
Porter comme guenons leurs mitres sur leurs têtes,
Qui par faveur ou race ou importunité
Sont montés, ô vergogne, à telle dignité.

(*Bocage Royal*, 2^e partie, à Catherine de Médicis.)

Il ne faut s'étonner, Chrétiens, que la nacelle
Du bon pasteur saint Pierre en ce monde chancelle,
Puisque les ignorans, les enfans de quinze ans,
Je ne sais quels muguets, je ne sais quels plaisants
Ont les biens de l'Église, et que les bénéfices
Se vendent par argent, ainsi que les offices.

Il faut donc corriger de notre sainte Église
Cent mille abus commis par l'avare prétrise.

(*Discours* à Desautels, poète et jurisconsulte.)

velle érection de nouveaux officiers en chascune église cathédrale ou collégiale, quand furent faictes et dressées les maistrises d'escholes; et plus fraichement, quand l'église gallicane avait voulu que la tierce partie des bénéfices appartierait aux gradués nommés, et qu'en chascune église cathédrale y aurait un chanoine théologal; ce que toutesfois on voyait n'avoir eu tant d'effet par le passé, qu'on ne veist lors la plus grande part des ministres de l'Église si ignorants, que c'estait la même ignorance: ¹ tellement que les mœurs corrompus avayent amené un tel desdaing de prescher et enseigner (à quoi toutesfois ils estaient plus appelés), qu'il semblaist estre contre la dignité d'un grand prélat, voire estre chose honteuse de prescher ou enseigner. Et prenant exemple sur les plus grands, les simples curés desdaignaient aussi de prescher et le faisaient faire par des prêtres ignorans et indignes, lesquels disans les messes parochiales, ne remontroyent qu'une mesme chose, faisans servir un sermon en toutes saisons. Le second vice estait l'avarice qu'on voyait autant ou plus notoire que l'ignorance, tant aux chefs qu'aux membres. Et le tiers le luxe et la superflue despence et pompe des prélats, cuidans par là représenter au monde de la grandeur de Dieu et leur grande autorité; bien qu'ils la dussent tout au contraire représenter par

¹ En nostre abbaye, disait Jean des Entomeures, nous n'estudions jamais de peur des auripeaulx (mal d'oreille). Nostre feu abbé disait que c'est chose monstrueuse voir un moine scavant. »

Rabelais, *Gargantua*, liv. I, ch. XXIX (éd. Le Duchat, 1741, trois volumes, Amsterdam.)

foy et intégrité de vie. Qu'au concile de Carthage qui fut tenu sous le pape Innocent premier de nom, fut ordonné que les évêques auroyent près du temple leur petite loge garnie de pauvre mesnage et vivrayent petitement; et maintenant on les voit parés et ornés comme roi tout au contraire. »

Ces plaintes, faites en face de la France entière, nous sont confirmées par d'autres, déposées soit dans les correspondances intimes, soit dans les mémoires du temps. Voir prêcher un cardinal semblait à Pasquier aussi extraordinaire qu'il l'était peu de voir en chaire un ministre réformé. ¹ Le curé Haton, si partial cependant et si passionné contre les adversaires de sa foi, expose longuement les désordres qui perdaient l'Église catholique. ² Il s'élève avec amertume contre la nonchalance des pasteurs de l'Église à faire le devoir de leur charge, depuis les cardinaux et archevêques jusqu'aux plus petits curés; nul ne se souciant de prêcher et d'enseigner la parole de Dieu, tandis que de jour en jour les hérétiques gagnaient du terrain et enlevaient quelques partisans à la religion romaine. La cour était la résidence ordinaire des cardinaux, archevêques et évêques; quant aux abbés, prieurs et curés, ils se tenaient dans les grosses villes du royaume ou autres lieux de plaisance, laissant à des subalternes le soin d'administrer leurs bénéfices et leurs cures. Il se trouvait parfois qu'un seul homme tenait un archevêché, un évêché et trois abbayes tout ensemble, un autre deux ou trois cures

¹ Pasquier, liv. IV, l. 15.

² *Mémoires de Haton*, t. I (année 1538).

avec autant de prieurés, d'autres enfin des prébendes dans les églises cathédrales et collégiales, avec une ou plusieurs cures de village, le tout par permission et dispense du pape. On ne savait dès lors dans quel bénéfice résider. Aussi était-ce chose commune de voir des ecclésiastiques si bien dotés vendre à beaux deniers quelques-uns de leurs bénéfices; les grands dignitaires donnaient l'exemple de ce scandaleux trafic, et à leur imitation de simples curés, profitant du grand nombre des gens d'église, mettaient leurs cures comme aux enchères, si bien qu'en plus d'un lieu « le plus asne et mécanique de la paroisse était monsieur le vicaire, pour ce qu'il baillait le plus de ferme. »¹ La simonie, ce mal déjà ancien dans l'église française, sévissait ainsi de jour en jour avec plus de violence et livrait trop souvent les bénéfices à des gens qui n'étaient pas prêtres, n'avaient nulle envie de le devenir et quelquefois même, suivant la haineuse expression de Claude Haton, « étaient hérétiques luthériens comme chiens enragés. »

Sur l'article des mœurs, les dépositions de ce derniers ne sont pas moins accablantes. Mainte page de ses mémoires flétrit les vices, les débauches du clergé² et l'histoire de Boturneo, prieur de l'Hôtel-Dieu de Provins et de la sœur Aymée n'était pas la seule que le véridique Haton eût pu citer à l'appui de ses

¹ Lorsqu'en 1524 Guillaume Brissonet, évêque de Meaux, fit une tournée dans son diocèse, il y trouva à peine quatorze prêtres capables d'enseigner le peuple et d'administrer les sacrements. (*Histoire du diocèse de Meaux*, par Dom Toussaint du Plessis, t. I, liv. IV, p. 325, etc.)

² *Mémoires de Haton*, t. I (année 1554).

accusations. Nous venons de nommer la sœur Aymée; rappelons encore ces maîtresses de prêtres « dites les consacrées », dont la tradition parmi le clergé devait se continuer au delà du seizième siècle. ¹

On ne s'étonne d'ailleurs nullement de cette ignorance et de ces scandales du clergé, lorsqu'on voit, dans Haton, de quelle manière il se recrutait : « Les laboureurs qui avaient trois ou quatre garçons se réjouissaient d'en envoyer l'ung aux escolles pour le faire prebste, nonobstant que la plupart fussent vicieux et malvivans. » ² Comment l'influence d'un pareil clergé sur les masses eût-elle été morale et bienfaisante? Il se trouvait sans cesse mêlé à tous les désordres du peuple. « Ne se passait fête ou quelqu'un ne fust tué ou bien battu. Et si le plus souvent à de telles noyses estaient les premiers les prebstres, l'espée au poing, car ils estaient les premiers aux danses, jeux de quilles, d'escrime, et ès tavernes où ils riblaient et par les rues toute nuit aultant que les plus meschans du pays. » ³

Ce clergé si grossier prenait de plus en plus les goûts militaires. Déjà il ne songeait, pour arrêter les progrès de la Réforme, qu'à répondre à des arguments par des coups et des blessures, et dans la lutte ainsi entendue les plus dissolus des prêtres étaient les premiers à mettre la main aux couteaux. ⁴ Et si forte était la contagion qu'elle gagnait jusqu'au témoin, à qui nous empruntons ces détails. Le curé Haton, avec

¹ L'Étoile, p. 561, année 1610 (éd. Michaud).

² *Mémoires de Haton*, t. I, p. 45.

³ *Ibid.*, p. 18.

⁴ *Ibid.*, p. 129.

une plaisante fatuité, a soin de nous apprendre, dans ses mémoires, que « lui-même était fort habille et adextre de corps ; qu'il ne craignait guères un homme seul qui ne l'eust prins en trahison. » Preuve excellente, à coup sûr, des vices d'un temps, lorsque celui qui les dénonce s'en trouve lui-même atteint ! On peut sourire des prétentions du bonhomme Haton ; mais ce qu'il nous révèle n'en fait pas moins frémir. De telles mœurs annoncent et préparent les massacres qui vont suivre, la Saint-Barthélemy et les fureurs de la Ligue, et il n'y a pas loin des prêtres dont nous parle Haton, à ces moines soldats ou capitaines de bandes qui, bientôt, porteront la pertuisane ou l'arquebuse sur les remparts de Paris !

En présence d'un si lamentable état de choses, les amis aveugles ou les ennemis mortels du clergé catholique pouvaient seuls nier la nécessité d'une réforme ; mais cette réforme pouvait-elle être amenée par les moyens qu'employa l'assemblée de Poissy ? Et les membres de cette assemblée, hommes graves pour la plupart et dont quelques-uns avaient manié les affaires, croyaient-ils réellement à l'efficacité de tels moyens ? Ce que l'évêque de Valence, Jean de Montluc, disait au sujet de la résidence « que c'était un article accordé, mais qui ne serait exécuté, »¹ ne se pouvait-il pas affirmer de tous les décrets de l'assemblée ? Pas plus que les peuples, les corporations puissantes, comme le clergé de France, ne se laissent, par de simples décrets, ramener de la corruption à la vertu :² il faut des circonstances plus

¹ La Place, liv. VII (à la fin).

² Voir, sur les mœurs du clergé, depuis cette pré-

fortes pour que de pareils retours s'opèrent, et l'histoire des temps antérieurs au seizième siècle, comme des temps postérieurs, en est la preuve continuelle. Qu'ont vu nos pères deux cents ans après l'époque dont nous racontons les événements ? Alors, comme en 1561, le clergé français était amolli et corrompu par une longue paix ; il ne comprenait plus le sens de la doctrine qu'il avait charge d'enseigner et, méprisé de ses ennemis, il n'avait plus de foi en lui-même. Il arriva cependant qu'une révolution inouïe vint changer la face de la France ; et au milieu de la tourmente le clergé, dévoué à la persécution, retrouva tout à coup une énergie qu'il ne connaissait plus, retourna à la vertu longtemps oubliée, redevint moral sous les coups dont le frappaient ses ennemis et sut ainsi regagner en peu de temps l'estime publique que lui avait fait perdre tout un siècle de désordres. Au seizième siècle aussi le clergé français se corrigea ; mais les mémoires du temps nous apprennent d'où vint le salut : « L'Église, disait Tavannes, » ressemble aux royaumes qui sont de longtemps » en paix, lesquels n'ont point de capitaines, pour » n'avoir été attaqués ; la nécessité en fait naître. » Ainsi les ecclésiastiques s'éveillent et se font savants par l'entreprise des Huguenots. »¹ Castelnau

tendue réforme, Haton, t. II, p. 4039 ; *Ibid.*, p. 4089 et 4090. Voir aussi les sermons des prédicateurs de la ligue.

¹ *Mémoires de Gaspard de Tavannes* (éd. Panthéon, t. II, p. 241).

Ronsard aussi disait :

Las ! des Luthériens la cause est très-mauvaise
Et la défendent bien ; et par malheur fatal
La nostre est bonne et sainte et la défendons mal.

(Discours à Desautels, poète et jurisconsulte.)

testes également ce progrès du clergé : « En ce temps les évêques et docteurs, théologiens, curés, religieux et autres pasteurs catholiques commencèrent à penser en ces nouveaux prédicateurs si désireux et si ardents d'avancer leur religion et, dès lors, prirent plus de soin de veiller sur leur troupeau et au devoir de leurs charges et aucuns à étudier ès lettres saintes à l'envi des ministres protestants qui attiraient le peuple de toutes parts et craignant que les dits ministres n'eussent l'avantage sur eux par leurs prêches et par iceux attirassent les Catholiques, ils commencèrent aussi à prêcher plus souvent que de coutume, en avertissant les auditeurs de se garder des hérésies des nouveaux dogmatisans sur peine d'encourir la haine de Dieu en se départant de la vraie Église. »¹ De tels aveux ne laissent point de place au doute ; c'est la voix seule de ses ennemis qui arracha le clergé à sa mollesse et à son ignorance ; devant la redoutable attaque du protestantisme, il lui fallut de nouveau apprendre à lutter pour la défense de ses autels, pour son existence même, et de cette lutte acharnée sortit pour lui la réforme que les stériles décrets de l'assemblée de Poissy eussent été impuissants à produire.

Que faut-il donc voir dans ces décrets ? Une simple manœuvre du clergé contre l'ordonnance d'Orléans du chancelier l'Hôpital, dont il s'agissait d'atténuer l'effet. Le clergé formait alors une société à part au milieu de l'État, ayant ses privilèges, son gouverne-

¹ *Mémoires de Castelnau*, liv. III, ch. VI.

ment propre; et de même qu'il se refusait à participer aux charges de l'État, de même il repoussait toute intervention du gouvernement dans les affaires de l'Église. Il la subissait quelquefois, vaincu par la nécessité; mais jamais il ne l'acceptait. Or le chancelier l'Hôpital, par l'ordonnance d'Orléans, avait pris l'initiative d'une réforme de la discipline ecclésiastique, que l'Église ne faisait pas elle-même; c'était blesser le clergé dans ses plus chères prétentions. D'un autre côté, les abus et les vices dénoncés par les États d'Orléans et que l'ordonnance voulait faire disparaître, étaient si réels, si évidents pour tous, qu'on ne pouvait, sans provoquer un immense scandale, s'élever ouvertement contre l'édit royal. Mieux valait donc agir, comme s'il n'existait pas, décréter soi-même une réforme et s'en donner le mérite auprès des simples. De là les canons de l'assemblée de Poissy qui ne sont, à vrai dire, que l'ordonnance d'Orléans amplifiée. Du moins l'Église paraissait ainsi n'obéir qu'à l'Église; l'arche sainte demeurait intacte et les portes du sanctuaire fermées aux profanes!

Les prélats avaient terminé la série de leurs règlements par la profession de foi suivante. « Nous » croyons de foi ferme et confessons que dans le » très-auguste sacrement de l'autel, le vrai corps et » le vrai sang de Jésus-Christ sont réellement et » substantiellement sous les espèces du pain et » du vin, par la vertu et la puissance de la parole » divine prononcée par le prêtre, seul ministre » ordonné à cet effet. Nous croyons et ainsi doivent » l'enseigner et les archevêques et les évêques, et

» tous ceux à qui est confié le soin des fidèles que
 » les livres canoniques de l'Ancien et du Nouveau
 » Testament sont inspirés de Dieu; qu'il n'y a qu'une
 » seule Église catholique et apostolique sous un
 » pontife souverain, seul vicaire de Jésus-Christ, et
 » qu'il faut suivre sa doctrine, car elle ne peut errer,
 » guidée qu'elle est par le Saint-Esprit. Nous croyons
 » qu'il faut respecter comme certaine et indubitable
 » l'autorité des conciles œcuméniques, sans jamais
 » révoquer en doute ce qu'ils ont réglé; qu'on doit
 » garder les traditions ecclésiastiques comme un
 » dépôt sacré, transmis de main en main; suivre le
 » sens orthodoxe des pères, obéir aux constitutions
 » et aux lois de notre sainte mère l'Église, admettre
 » sept sacrements et reconnaître leur usage, leur
 » vertu et leur fruit, comme l'Église catholique les a
 » jusqu'à présent reconnus, et enfin retenir avec
 » soin ce que nos ancêtres ont religieusement et
 » saintement observé; fuir le poison des nouveautés;
 » se garder des schismes et détester toutes hérésies,
 » surtout les erreurs pestilentielles de Luther,
 » Zwingle, Calvin et autres, ainsi que celles des
 » sectaires anabaptistes.» ¹

Ne semble-t-il pas, en lisant cette profession de
 foi, que l'assemblée de Poissy, près de se retirer, ait
 voulu élever de nouvelles barrières entre les Catho-
 liques et les Réformés qu'elle avait mission de rap-
 procher. Soin inutile! La séparation, hélas! n'était
 que trop profonde, elle était irrévocable et la France,

¹ *Actes du synode de Poissy, à la fin (Ancien fonds français, n° 8683, p. 7, Bibl. imp.).*

divisée, n'avait pas besoin de ces exhortations d'un clergé fanatique pour s'abandonner à toutes les fureurs des guerres civiles !

CHAPITRE SIXIÈME.

LES CONFÉRENCES DE SAINT-GERMAIN OU LA DERNIÈRE TENTATIVE DE CONCILIATION. L'EXPLOSION.

La terreur de la cour de Rome avait été grande quand elle apprit qu'une discussion solennelle, autorisée par le roi, allait s'ouvrir en France entre les deux religions. Le langage de Catherine de Médicis ne pouvait, d'ailleurs, qu'augmenter les alarmes du pape, et en lui annonçant le colloque elle parut, en même temps, vouloir se ménager une rupture avec Rome. Dans sa lettre du mois d'août, écrite, dit-on, par l'évêque de Valence, elle représentait au saint siège combien ceux de la religion nouvelle avaient fait de progrès en France, que les principaux de la noblesse et d'honorables magistrats passaient tous les jours de leur côté et, à leur tour, attiraient d'autres prosélytes par leur autorité et leur exemple. Dans un tel état de choses, il était nécessaire de songer à ramener les dissidents et on pouvait, avec d'autant

moins de péril, les recevoir dans le sein de l'Église, qu'ils n'étaient ni anabaptistes ni sacramentaires et ne contredisaient aucun des douze articles du symbole des apôtres. Pour rendre leur retour plus facile, des personnes pieuses étaient d'avis qu'on corrigeât certains usages de l'Église catholique; en supprimant les images, en adoptant le chant des psaumes en langue vulgaire, en accordant le calice aux laïcs et en substituant à la messe une autre cérémonie plus conforme à la parole de Dieu, on fortifierait à la fois l'Église et on ôterait tout prétexte de l'attaquer à l'avenir. ¹ De telles propositions étaient peu rassurantes et Pie IV s'était hâté d'envoyer en France le cardinal de Ferrare, le chargeant de surveiller le colloque et d'empêcher qu'il ne s'y fit rien de contraire aux intérêts du saint-siège. Mais Rome fut bien servie en cette occasion par le clergé français, et les craintes de la papauté se dissipèrent devant l'attitude de l'assemblée de Poissy, déclarant hautement qu'elle ne prendrait aucune décision qui ne fût approuvée par le souverain pontife. ² Aussi le péril écarté, Rome, enhardie par la faiblesse qu'avait montrée le gouvernement français en cédant à l'obstination des prélats, saisit avec joie la première occasion de se venger et de parler, à son tour, un langage hautain. La régente ne tarda pas à la lui fournir, lorsque, mécontente de l'issue du colloque de Poissy, et n'osant toutefois prendre sur elle de faire les

¹ De Thou, liv. XXVIII. — Fra Paolo Sarpi. *Histoire du concile de Trente*, liv. V, p. 433.

² Despence, *Journal*, 2 août.

réformes que sa lettre à Pie IV déclarait nécessaires, elle crut pouvoir ramener les dissidents en obtenant du pape la communion sous les deux espèces pour les laïcs. Mais son ambassadeur, le sieur de l'Isle, négocia vainement, à ce sujet, avec le pape ; le consistoire, que le pape fit juge de la question, ne voulut rien accorder. Il fut répondu à de l'Isle que l'empereur avait aussi demandé, pour son fils, la communion sous les deux espèces, mais qu'ayant été renvoyé au concile, il avait cessé de poursuivre ; le roi de France devait prendre le même parti, d'autant plus que le concile, inutile au reste des Catholiques, était surtout convoqué pour guérir les maux du royaume de France. ¹ La régente put se convaincre alors qu'il fallait ou imposer la loi à Rome ou la recevoir d'elle. Rome entendait traiter les Réformés comme des coupables et ne les recevoir dans le sein de l'Église que lorsqu'ils auraient confessé et abjuré leurs erreurs ; elle refusait de leur tendre la main et d'acheter leur retour même au prix de la plus légère concession.

Une autre démarche, faite vers le même temps par la reine-mère auprès de Philippe II, roi d'Espagne, n'obtenait pas un meilleur succès. Philippe II s'était montré fort mécontent du colloque et Catherine de Médicis, pour se justifier, envoya en Espagne Jacques de Montberon, qui fut très-froidement accueilli par le roi. Le duc d'Albe, premier ministre, après avoir témoigné combien son maître désirait voir la régente changer de conduite à l'égard des hérétiques, s'avança

¹ *Mémoires du concile de Trente*, Lettres du sieur de l'Isle, p. 110-121.

même jusqu'à dire que si les avis salutaires de l'Espagne n'étaient pas écoutés, cette dernière se verrait forcée de prendre des mesures pour arrêter en France un fléau qui la pouvait gagner elle-même. ¹

Malgré ce double échec et blessée des menaces du duc d'Albe, la régente continua sa protection aux Réformés. Ces derniers multipliaient merveilleusement ² et, assurés de la faveur de la cour, commençaient à s'assembler en public; bientôt même ils en vinrent à s'emparer de temples catholiques, estimant trop long d'en édifier d'autres, et de regrettables excès furent commis surtout dans les provinces. ³ « A » Montpellier, l'église de Saint-Pierre fut mise en » six ou sept heures dans l'état du monde le plus » affreux, cent quatre-vingt-dix-sept ans après que la » première pierre dudit édifice eut été posée par » ordre d'Urbain, fondateur de ce monastère, de » l'ordre de saint Benoît. Le peuple (des réformés) » marcha de là contre les autres églises, de manière » que ce qui avait été fait ou entretenu depuis quatre » ou cinq cents ans fut dans un demi-jour si effacé » que des soixante églises ou chapelles qu'il y avait

¹ De Thou, liv. XXVIII.

² Les ministres, à leur arrivée en France, avaient apporté avec eux une foule de livres protestants : le Catéchisme de la vraie religion, le Bouclier de la foi, le Bâton de la foi, etc. Il en passa quatre charretées par Provins, que l'on menait à la cour. On les saisit, mais les conducteurs obtinrent sur-le-champ mainlevée.

(Haton, t. I, p. 461.)

³ De Bèze. *Histoire ecclésiastique*, t. I, liv. IV, p. 665. — Pasquier. *Lettres*, liv. IV, p. 87, t. II (éd. 1723). — Pierre Martyr au sénat de Zurich, 17 octobre 1561 (Arch. de Zurich).

» dedans ou dehors de Montpellier, le lendemain il
» ne se trouva aucune ouverte. » ¹ Les nouveaux
évangélistes firent ce beau ménage-là, dit à ce sujet le
journal de Brulart, et un obscur chanoine rencontrait
ainsi dans son indignation des paroles éloquemment
ironiques, qui, un siècle plus tard, tomberont presque
semblables de la plume de Bossuet. ² La folie de la
destruction alla plus loin encore; les sépultures
furent mises en pièces, les morts déterrés.... « On
» obligeait aussi les prêtres déguisés à aller ouïr les
» ministres pour pouvoir être en paix. Le peuple
» porta sa haine jusqu'aux bonnets carrés, et les
» gens de justice furent obligés de prendre des cha-
» peaux ou bonnets ronds. » ³ Bizarre persécution et
qui donne la mesure du fanatisme dans ces temps
malheureux, dont nous faisons l'histoire!

A Paris, le nombre des réformés était bien petit
en comparaison de celui des catholiques, et toutefois
au milieu de tant d'ennemis, ceux de la religion
montraient tous les jours plus d'audace. Le prince
de la Roche-sur-Yon, gouverneur de la ville, avait
d'abord obtenu d'eux qu'ils ne se réuniraient que les
jours ouvriers, afin d'éviter toute collision avec leurs
adversaires; mais bientôt ils demandèrent avec tant
de vivacité de tenir leurs assemblées même les di-
manches, qu'on leur en accorda la permission. ⁴ Le
gouvernement, il est vrai, prenait des mesures pour
maintenir la tranquillité publique et ordonnait de

¹ *Mémoires de Philippi*, année 1561 (éd. Panthéon).

² *Journal de Brulart (Mém. de Condé, t. I.)*.

³ *Mémoires de Philippi*, année 1561.

⁴ De Thou, liv. XXVIII.

porter aux hôtels des villes toutes les armes des particuliers ; mais il est bien difficile, dans une société où la guerre existe dans les esprits, de désarmer les bras et la France n'était pas loin d'en faire la triste expérience. ¹

Les Catholiques de leur côté faisaient les plus grands efforts pour empêcher les progrès de la Réforme. Une profession de foi orthodoxe fut exigée des chanoines : ² au moment d'engager avec la Réforme une lutte qu'on prévoyait devoir être longue et difficile, on voulait écarter tous les tièdes et les suspects. Les chaires retentissaient d'attaques furibondes contre la religion nouvelle et plus d'une fois des scènes étranges se passaient dans les églises. Il n'était pas rare de voir des réformés démentir publiquement les prédicateurs catholiques ³ ou le peuple catholique au sortir d'un sermon se lancer à l'assaut des maisons des Calvinistes. Pasquier, dans ses lettres, parle d'un minime qui, tous les jours, prêchait deux fois pour tenir tête aux ministres et dont les violences provoquèrent l'arrestation. Les bourgeois, cependant, firent tant pour sa délivrance que l'autorité le relâcha, et le minime rentra en triomphe dans sa capitale. ⁴ Cette irritation croissante des Catholiques était un grave avertissement pour les Réformés, mais ils se rassuraient encore par les succès de leurs doctrines. Le dernier jour d'octobre, le prince de

¹ De Bèze. *Histoire ecclésiastique*, liv. IV, t. I, p. 665.

² *Journal de Brulart*, année 1561 (T. I, *Mém de Condé*).

³ *Lettres de Chantonnay*, 9 novembre 1561 (*Mém. de Condé*, t. II, p. 49).

⁴ Pasquier. *Lettres*, t. II, p. 89.

Rohan, cousin du roi de Navarre, épousait au village d'Argenteuil une demoiselle de Brabançon, et à ce mariage célébré par Théodore de Bèze, d'après le rite de Genève, avaient assisté le prince de Condé et la reine de Navarre. ¹ Les églises réformées continuaient en même temps à s'organiser, et une police générale était publiée pour la distribution des aumônes, tandis que la foule augmentait tous les jours aux prêches des ministres. « La France marche à sa perte ; le satanisme y fait de rapides progrès, » ² écrivait alors un lointain mais vigilant observateur de nos affaires ; et dans un langage plus modéré Étienne Pasquier, racontant ce qui se passait sous ses yeux, disait également : « Vous ne sauriez croire » combien de gens vont aux prêches les uns par » dévotion, les autres par esprit de contradiction ou » par curiosité, d'autres pour la nouveauté et tous » poussés par la fatalité qui semble pousser la France » à sa ruine. » ³ Si des motifs bien divers entraînaient en effet la foule aux assemblées calvinistes, un des plus puissants était sans doute la manière même de prêcher des ministres. Abandonnant les formes lourdes et pédantesques des sermons catholiques, ils ne chargeaient point leurs discours d'un inintelligible latin, et soutenus dans le chant des psaumes par la musique de Goudimel, ils procuraient à l'âme de leurs auditeurs un noble plaisir, tout en

¹ *Journal de Brulart*, année 1561 (*Mém. de Condé*, t. I).

² *Papiers d'Etat de Granvelle*, t. IV, p. 414. Vargas à Granvelle, 21 novembre 1561.

³ Pasquier. *Lettres*, t. II, p. 87.

offrant à leur intelligence avide une ample et substantielle nourriture.

Mais déjà les Catholiques ne songeaient plus qu'à en appeler à la force brutale contre les succès de leurs adversaires, et la sédition de Saint-Médard (27 décembre 1561), qui ensanglanta le quartier de Popincourt à Paris, fut sinon le premier, du moins le plus grave, de ces tumultes populaires, avant-coureurs de nos guerres civiles. ¹ Catholiques et Réformés se renvoyèrent les torts de cette journée, mais il paraît que l'attaque vint des Catholiques, qui ne s'étaient réunis que dans le dessein de troubler la congrégation ennemie. Le parlement, au lieu d'embrasser le rôle de gardien sévère et impartial de l'ordre public et de ne songer qu'à la France, préféra se mettre au service d'une faction. Il montra en cette occasion une criante injustice à l'égard des Réformés, et, en condamnant deux officiers des archers, qui leur avaient prêté main-forte, déclara pour ainsi dire hautement qu'il

¹ De Bèze. *Histoire ecclésiastique*, liv. IV, p. 670. — De Thou, liv. XXVIII.

Depuis le colloque de Poissy les deux partis ne cessaient de se provoquer. « Au retour de leurs prêches, » dit Haton (t. I, p. 178), les Réformés allaient par les » rues, chantant les psalmes marotiques et béziens » avec aultres chansons scandaleuses contre l'Eglise » catholique et les sacrements d'icelle..... Davantage les » jours de vendredi, de jeusne et karesme, cheminaient » par les rues et se présentaient ès places publiques, » mangeans chair devant les Catholiques, les provoquant » avec injures à sédition ou à leur dire quelque chose » qui leur déplut, afin de les battre..... »

Et ce que Haton oublie de dire, les Catholiques, partout où ils se trouvaient en nombre, se montraient aussi agressifs que leurs adversaires.

passait avec la populace au parti de la violence. Trois hommes en étaient alors l'âme, tous trois également mécontents de la marche du gouvernement. Le duc de Guise regrettait le pouvoir que lui avait arraché la mort de François II; le maréchal de Saint-André ne pouvait oublier que, dans les premiers jours du règne de Charles IX, on avait osé lui redemander ces sommes immenses que la faveur de Henri II et de Diane de Poitiers lui avait si scandaleusement prodiguées; enfin le vieux connétable de Montmorency, dont l'incapacité aimait à encombrer la scène politique, était jaloux de ses neveux, les Châtillons, et de leur influence dans les conseils de la régente. Dès le mois d'avril de l'année 1561 ils avaient formé, sous les auspices de l'Espagne, la sinistre alliance si bien nommée le Triumvirat : c'étaient la peur et la jalousie donnant la main à l'ambition trompée et couvrant du prétexte de la religion la défense de leurs intérêts personnels. La tenue du colloque de Poissy, la faveur continuée par la reine aux Châtillons n'avaient pas tardé à exaspérer les triumvirs et, si l'on en croit Brantôme, Saint-André proposa aux deux autres de s'emparer de Catherine de Médicis, de l'enfermer dans un sac et de la jeter à la rivière. ¹ Toutefois ils n'avaient pu ou n'avaient osé prendre un parti si violent; mais pour témoigner leur mécontentement et rendre leur opposition plus menaçante, ils se retirèrent de la cour avec leurs partisans, Guise et les siens à Nanteuil, le connétable à Chantilly. ² En

¹ Brantôme, t. III, p. 390.

² Pasquier. *Lettres*, t. II, p. 87.

même temps Jacques de Savoie, duc de Nemours, entreprenait d'enlever, pour les triumvirs, le jeune duc d'Orléans, mais cette tentative, à laquelle le pape n'était pas étranger, échoua. ¹ La retraite des triumvirs ne devait pas avoir sur-le-champ les résultats qu'ils en espéraient. Le gouvernement ne s'en montra pas d'abord effrayé, et quand la Sorbonne eut voulu soulever le peuple, en permettant au bachelier Jean Tanquerel d'avancer, dans une thèse, que *le pape, comme vicaire de Jésus-Christ, a le droit de déposer les rois pour désobéissance à l'Église ou hérésie*, le chancelier dénonça cette thèse au parlement et obligea la faculté de théologie de la désavouer et d'implorer le pardon du roi. ²

C'était du dehors et non de l'intérieur que devait venir la pression sous laquelle la régente allait fléchir. Contre les prétendues injustices de la cour, les Catholiques cherchèrent des appuis à l'étranger. Le pape, qui avait toujours repoussé la tenue d'un concile national en France, qui avait approuvé le hautain discours du jésuite Laynès au colloque de Poissy et menacé le chancelier de l'Hôpital de le déferer pour crime d'hérésie au saint office, ³ fut le premier auxiliaire auquel s'adressèrent les Catholiques. Mais Pie IV subissait lui-même la tyrannie de l'Espagne, à laquelle il avait dû sacrifier les Caraffa, neveux de son devancier : le véritable chef du catholicisme en

¹ De Bèze aux Genevois, 4 novembre 1561 (Arch. de Berne). — *Observations de Le Laboureur sur Castelnau*, t. I, p. 774. — Hubert Languet, *Arcana*, lib. II, ep. 62.

² De Thou, liv. XXVIII.

³ Fra Paolo Sarpi. *Hist. du concile de Trente*, liv. V.

Europe était alors Philippe II, le roi de l'inquisition. C'est ce que comprit de bonne heure le clergé français et, dès le milieu de l'année 1561, un prêtre, nommé Arthus Didier, partait pour l'Espagne, chargé d'une requête à Philippe II, dressée par le cardinal de Lorraine et quelques-uns de la Sorbonne. On arrêta Didier et le parlement le condamna; mais ce premier appel du clergé à l'Espagne n'en fut pas moins entendu et la France sentit bientôt le sombre génie de Philippe II peser lourdement sur ses destinées. ¹

Les événements que nous racontons ici rendaient la situation de Catherine de Médicis des plus difficiles et l'on ne saurait nier que la reine-mère n'ait mis alors un certain courage à lutter soit contre l'influence du dehors, soit contre l'opposition, de jour en jour croissante, des Catholiques à l'intérieur. Lorsqu'après la rupture du colloque de Poissy, les ministres se dispersèrent, elle avait retenu de Bèze ² et quelques autres, disant que leurs services étaient encore nécessaires et, vers la fin du mois de janvier, elle voulut que de nouvelles conférences eussent lieu entre les ministres et des théologiens catholiques : sans croire désormais à la réconciliation entière des partis religieux, elle espérait, en les accordant sur quelques points, autres que celui de la cène, remédier du moins en partie aux désordres du royaume. Ces nouvelles conférences se

¹ De Bèze. *Histoire ecclésiastique*, t. I. liv. V, p. 730.
— De Thou, liv. XXVIII.

² De Bèze. *Histoire ecclésiastique*, liv. IV, t. I. p. 665.

tinrent à Saint-Germain devant la reine, son conseil privé, le légat du pape et les cardinaux ; du côté des Réformés y figuraient Théodore de Bèze, Marlorat, Barbaste et Pérucel. ¹ Les Catholiques étaient représentés par Maillard, doyen de la faculté de théologie, les docteurs Salignac, Despence, Bouteiller, Démocharès, Vigor, Pelletier, Fournier, le minime frère Dehan, Laynès le général des jésuites, le cordelier Fra Justinien et un savant homme nommé Picherel. Quelques évêques assistèrent aux conférences, mais comme particuliers, ainsi que douze membres des parlements du royaume. On devait traiter successivement des images, de l'administration du baptême et de la communion, du sacrifice de la messe, de la vocation des ministres et, si l'on voyait quelque espérance d'accord, entrer en la doctrine elle-même. Rien n'était statué sur l'usage que le gouvernement comptait faire des résolutions arrêtées par la compagnie ; la reine déclara seulement qu'elle soumettrait au pape ce qui aurait été dit de part et d'autre. De telles conditions, comme aussi l'ordre suivi dans la conférence, étaient loin de plaire aux Réformés : ils les acceptèrent cependant afin qu'on ne pût les accuser de mettre obstacle à la pacification du royaume.

La discussion s'ouvrit le 28 janvier et dura plusieurs jours ; elle ne roula que sur les images. Théodore de Bèze, qui porta seul la parole du côté des Réformés, fit le premier jour contre les images un discours qu'il résuma lui-même le lendemain dans

¹ Pérucel était un ancien cordelier qui figure aussi quelquefois sous le nom de La Rivière.

ces trois propositions : il n'est point licite de peindre Dieu de quelque manière que ce soit ; les images ne doivent point être tolérées dans les églises chrétiennes ; lors même qu'elles seraient tolérables, il ne leur faudrait rendre aucun culte ni honneur. Il appuyait ces trois propositions sur le témoignage de l'Écriture et des anciens Pères de l'Église, tant grecs que latins. Les Catholiques ayant demandé du temps pour répondre, la seconde séance n'eut lieu que le 30 janvier. La Sorbonne y exposa son opinion par l'organe de Pelletier ; le général des jésuites, de son côté, parla avec la même assurance qu'au colloque de Poissy, ne reculant devant aucun argument, si faible et si étrange qu'il fût, et par là même étonnant ses adversaires. Les Catholiques, d'ailleurs, n'étaient point d'accord entre eux ; car Salignac et l'évêque de Valence s'élevèrent contre les images, le premier avec tant de force que le cardinal de Tournon, toujours le plus obstiné et le plus irritable des Catholiques, quitta son siège de dépit, ce qui n'empêcha pas Salignac d'ajouter que la prophétie du roi David s'était accomplie et que les idolâtres étaient devenus aussi dépourvus de sens que leurs idoles. Despenca, le jour suivant, soutint la même doctrine que Salignac, mais sans mettre dans son langage autant de hardiesse et de franchise. On convint alors que des deux côtés un avis sur les images serait rédigé et présenté à la reine-mère : la majorité des catholiques conclut au maintien des images ; les Réformés en demandèrent la suppression et furent appuyés par les évêques de Valence, de Séez, Salignac, Bouteiller, Picherel et Despenca.

La dernière résolution des ministres présentée à la reine le 11 février, était ainsi conçue :

« Puisque l'expresse parole de Dieu condamne entièrement tout l'usage d'images quant à ce qui concerne son service extérieur et intérieur, nous ne pouvons en bonne conscience nous départir d'un si exprès commandement de Dieu et approuver ce qui est expressément défendu.

» Nous voyons aussi que par le même commandement de Dieu, ainsi qu'il a été pratiqué par l'église d'Israël, par les apôtres et leurs successeurs l'espace de quatre cents ans et plus, les images ne se doivent colloquer ès temples ni autres lieux où les fidèles conviennent pour servir Dieu, parce que l'expérience nous le montre à l'œil que jamais les hommes n'ont bien usé des images.

» Pour ces causes, nous prions Dieu qu'il les abolisse du tout du milieu des églises des chrétiens, et qu'il donne zèle et vertu au roi notre souverain seigneur pour les ôter du tout suivant l'exemple du bon roi Ézéchias.

» Toutefois s'il plait au roi les tolérer encore et cependant entendre de nous en quoi nous pourrions, tel cas avenant, convenir avec ceux qui sont d'opinion contraire, nous supplions Sa Majesté de nous accorder les points qui s'ensuivent :

» Premièrement que toutes images illicites comme celles de la Trinité du père et du Saint-Esprit; item celles qui sont de figure dissolue comme la plupart des images de vierges; item les profanes comme celles de bêtes brutes et plusieurs autres images faites au plaisir des hommes soient pareillement ôtées.

» Item que celles qui sont ès rues et places, auxquelles on ne fait moins de service qu'à celles qui sont dedans les églises soient pareillement ôtées.

» Item que celles qui resteront soient ôtées des autels et de tous autres lieux où l'on a coutume de se prosterner et mises en tels lieux et places qu'on n'en puisse aisément prendre occasion de continuer en superstition.

» Item que le peuple soit expressément et diligemment admonesté que nulle offrande de cire, argent ou autre chose, ne soit faite aux dites images, et cas avenant qu'il s'en fit, ne soit reçue ni avouée, et en général que nulle adoration intérieure ou extérieure, simple ou relative, comme est se prosterner devant elles, de les visiter par pèlerinage, encenser couronner, toucher par dévotion, parer, prier, ne soit faite aux dites images, ni au-devant d'elles en sorte quelconque.

» Et quant aux croix de bois ou autre matière, combien que nous sachions que l'usage d'icelles est depuis Constantin le Grand, toutefois ayant égard à la parole de Dieu et à ce que l'Église s'en est passée si longuement et durant sa première pureté; et puis aussi considérant que la plus grossière superstition s'est commise à l'endroit de la croix, nous ne la pouvons non plus tolérer que les autres figures et images et nous nous contentons de voir Jésus-Christ et sa passion dépeinte au vif en sa sainte parole, comme en parle saint Paul écrivant aux Galates.

» Cela présupposé, s'il plaît à la majesté du roi les retenir encore pour quelque temps, combien que nous désirerions davantage c'est à savoir que l'occa-

sion même de toute superstition fût ôtée; toutefois espérant que Dieu fortifiera le roi de plus en plus, notre avis serait que pourvu qu'on fût d'accord de tout le reste, on ne laissât pour cela de convenir et s'assembler en même lieu les uns et les autres. »

La majorité des théologiens catholiques répondait à cette déclaration de la manière qui suit :

« Faire et avoir des images de Jésus-Christ, des saints et saintes et les mettre aux temples n'est contre le commandement de Dieu.

» Vénérer et honorer les images adressant l'honneur à ce qui est représenté par elles, selon l'usage et tradition de l'Église, n'est superstition ni idolâtrie et ne contrevient à la sainte Écriture qui défend seulement l'idolâtrie.

» Se présenter devant l'image de Jésus-Christ en adorant celui qui est représenté par icelle, comme dit saint Grégoire, et aussi s'incliner et s'agenouiller devant les images des saints et faire autres signes extérieurs de décente révérence, est acte de dévotion et piété et non idolâtrie et superstition.

» Semblablement encenser, allumer des cierges et chandelles, faire vœux et offrandes à Dieu devant les images de Notre Seigneur et des saints colloqués aux églises, chanter hymnes et cantiques à l'honneur de Dieu et louable mémoire des saints, en les honorant et priant, est chose usitée en l'Église catholique et approuvée par la sentence des saints Pères.

» Porter en procession la croix et les reliques en mémoire des saints comme se faisait du temps de saint Jean-Chrysostôme et de saint Augustin, est chose louable et religieuse.

» Et quant à l'image et peinture de la sainte Trinité, combien que Dieu en trois personnes soit esprit incompréhensible et non figurable, toutefois on ne doit trouver mauvais de peindre ou autrement représenter les signes et figures, esquelles l'Écriture nous déclare qu'il s'est apparu et manifesté aux hommes.

» Pour exercer et maintenir le peuple chrétien en la foi de l'article de la sainte Trinité, qui est le principal fondement de la religion chrétienne, comme par les peintures, images et histoires des mystères de notre rédemption, il est instruit et confirmé ès autres articles de notre foi, comme de la nativité, passion, résurrection et ascension.

» Donc après il est bon de retenir l'usage des images pour le fruit et l'utilité qui en avient, tant pour instruire le peuple des bénéfices et grâces que nous avons reçus de Jésus-Christ et représenter les bons et salutaires exemples de ses saints pour en donner louange à Dieu, qu'aussi afin que nous soyons imitateurs de leurs vertus et par ce même moyen soyons excités à la dilection de Dieu, émendation de vie et de dévotion et les honorions et appelions à notre aide pour être nos intercesseurs vers Dieu.

» Sur quoi nous ne voulons nier qu'il ne soit survenu ou puisse survenir aucuns abus contre la doctrine et intention de l'Église : comme serait intolérable l'abus d'estimer qu'aux images il y ait quelque divinité ou propre vertu, pour laquelle elles doivent être honorées ou vénérées ; et combien que ce soit chose louable d'aller en dévotion aux églises en mémoire des saints et saintes, parce que Dieu selon son bon plaisir et providence inscrutable nous montre quel-

quefois la vertu et opère plus spécialement en un lieu qu'en l'autre et par un moyen que par un autre, toutefois courir plutôt à une image et l'avoir plutôt en grande vénération qu'une autre, pour être de plus riche matière et plus belle forme, plus nouvelle ou plus vieille, mieux parée ou pourtraite sur une autre image, c'est alors abus et superstition.

» C'est abus de mettre aucunes confidences aux images comme faisaient les gentils à leurs idoles.

» C'est abus les faire ou peindre en forme impudique, deshonnête et non convenable à la vie et intégrité des saints et saintes qu'elles représentent.

» C'est aussi abus insupportable de feindre et controuver faux miracles et autres impostures.

» Et pour réformer tels abus et autres nous semble un moyen plus expédient, que par fréquentes prédications et exhortations le peuple soit enseigné des choses dites et aussi leur montrer qu'autre honneur est dû à Jésus-Christ qu'à ses saints et saintes, que nous honorons en voyant leurs images, et par conséquent qu'autrement les faut prier : à savoir s'adresser à notre Seigneur comme à celui qui est auteur de tout bien, notre seul rédempteur et sauveur, et aux saints comme intercesseurs, pour impêtrer de Dieu ce qui nous défaut par le moyen de son cher fils Jésus-Christ : ainsi qu'est l'usage de l'Église en ses prières, les adressant à Dieu sous la mémoire des saints et finissant par Jésus-Christ.

» Il faut aussi instruire le peuple qu'en priant il ne s'arrête à l'image, mais à ce qui est représenté par elle et référant le tout à Dieu et à celui qui est représenté par l'image.

» Davantage ne soit permis à quelconque personne privée d'ériger ou faire ériger certaines images sans l'autorité de l'évêque. Et aussi ne recevoir aucuns miracles sans preuve légitime et approbation de l'évêque.

» Aussi soit défendu d'ôter ou rompre les images pour autant que c'est chose grandement contre l'honneur de Dieu et de ses saints et saintes et au détriment de la religion chrétienne.

» Mais le souverain moyen pour définir et déterminer la matière présente et toutes autres concernant la foi chrétienne et pour l'universelle réformation de l'Église, est le tout remettre au saint-siège apostolique et au concile général. »

Le 11 février avait eu lieu la dernière réunion : les évêques de Valence et de Séez, Salignac, Bouteiller, Picherel, Despence s'efforcèrent encore, mais en vain, de faire partager à leurs collègues les sentiments de charité et de conciliation dont ils étaient eux-mêmes animés. Ils avaient envoyé à la reine-mère un avis sur les images qui eût certainement satisfait les Réformés ; mais ils ne purent obtenir d'en donner lecture. On se sépara ainsi et, comme le colloque de Poissy, le colloque de Saint-Germain ne donna aucun résultat. Les ministres, toutefois, eurent occasion, dans cette conférence, d'expliquer les caractères auxquels ils reconnaîtraient un légitime concile. On cherchait en effet à leur faire accepter celui de Trente et le jésuite Laynès s'agita fort pour les y amener, venant, dit de Bèze, chercher les ministres jusque dans leurs lits, leur répétant sans cesse d'aller à Trente et les assurant que le pape ne ferait pas, au

concile, ce qu'il voudrait. La Sorbonne, tous les couvents de Paris furent successivement visités par Laynès qui, en même temps qu'il ne cessait d'agir sur le peuple par ses prédications, avait des entretiens fréquents avec la reine-mère, le roi de Navarre, le prince de Condé et les plus marquants d'entre les grands, et s'efforçait de les gagner au concile de Trente. Cette activité de Laynès, aussi bien que son audace, dont nous avons parlé, ne représentait-elle pas merveilleusement, à Poissy et à Saint-Germain, l'ordre dont cet Espagnol était le chef? Ne reculer devant rien et ne jamais se rebuter, tels sont en effet les deux principes de conduite qui ont fondé l'empire de la société de Jésus! Née d'hier, elle en connaissait déjà toute la valeur. ¹

Après l'issue de la conférence de Saint-Germain il n'était plus permis d'espérer la réconciliation du Catholicisme et de la Réforme. Une expérience restait encore à tenter pour les politiques avant la guerre civile, c'était de donner une existence légale à la nouvelle doctrine et de la faire vivre comme religion reconnue par l'État à côté de l'ancienne. Déjà le gouvernement de la régente s'y était décidé. Elle avait convoqué à Saint-Germain, pour les premiers jours du mois de janvier, des députés des huit parlements

¹ Despence. *Journal*, deuxième partie. — De Bèze. *Lettre* du 1^{er} février 1562 (Arch. de Berne). *Hist. eccl.*, liv, IV, t. I, p. 692, etc. — *Lettres* de Chantonnay, 3 février 1562 (*Mém. de Condé*, t. II, p. 21). — *Commentarii dell' Azioni* (*Amb. vénit.*, t. II, p. 891). — Mare-Antoine Barbaro (*Amb. vénit.*, t. II, p. 73). — Sacchini, lib. V, n° 208-217.

du royaume. Ces magistrats, choisis parmi ceux dont la modération était le mieux connue, examinèrent la question religieuse et, d'après leurs avis, fut rendu, par le conseil du roi, l'édit provisoire du 17 janvier 1562. Il autorisait les Réformés à tenir des assemblées dans les campagnes et les leur interdisait dans les villes fermées; l'admission des autorités locales aux prêches et aux synodes était exigée comme garantie de l'ordre. ¹ On enjoignait aussi à ceux de la religion de rendre les églises dont ils s'étaient emparés. La peine de mort devait frapper, à l'avenir, quiconque se serait rendu coupable de violence ou de profanation. Cet édit fut accepté avec reconnaissance par les Réformés et les ministres écrivirent à tous les fidèles de s'y soumettre. ² Le parti catholique, au contraire, repoussa une ordonnance qui admettait une religion nouvelle dans l'État; le parlement de Paris déclara que sa conscience lui défendait de l'enregistrer et il fallut, pour l'y obliger, quatre lettres patentes du roi, les menaces du gouverneur de la capitale et l'imminence d'une lutte sanglante dans les rues. ³ Dans les provinces, les parlements de Rouen, de Bordeaux, de Toulouse et de Grenoble, enregistrèrent l'édit de janvier presque sans difficultés; celui de Rennes montra quelque scrupule et

¹ De Bèze, *Histoire ecclésiastique*, liv. IV, p. 674.

² De Bèze. *Histoire ecclésiastique*, liv. IV, p. 681.

Calvin écrivait à Stourm au sujet de l'édit : Si maneat quæ edicto promissa nobis est libertas, sponte concidet papatus (25 mars).

³ *Mémoires de Condé*, t. III (initio). — *Mémoires de Haton*, t. I, p. 186.

ceux de Bourgogne et de Provence le rejetèrent absolument. Le génie des assassins des Vaudois parut se réveiller dans ce dernier pays et les excès que le maire d'Aix, Pontevéz de Flassan, commit à la tête des bandes catholiques, ne rappellent que trop certains massacres des jours les plus néfastes de notre révolution. ¹

L'édit de janvier était pour la France une dernière planche de salut: il eût donc fallu que le gouvernement apportât la plus extrême vigueur à maintenir son œuvre. Mais l'union manquait à ce gouvernement composé de la reine-mère, du chancelier, ² du prince de Condé et de l'amiral, et où les hésitations d'une femme toujours incertaine entravaient trop souvent l'énergie des hommes. Il en résulta que l'autorité fléchit et devant les prédicateurs, dont les sermons étaient l'aliment journalier du fanatisme, et surtout devant les chefs catholiques de la part desquels on devait attendre le plus de violence. Déplorable faiblesse et qui coûta cher à la France! Il eût suffi,

¹ De Thou, liv. XXXI.

² Le chancelier l'Hôpital n'espérait guère en la durée de l'édit. » Scio edictum recens factum non fore diuturnum; nam plerique omnino non ei obtemperarunt, modestiores non diu. Referam locum cancellarii. Quum nuper scriberet edictum, petiit ab eo cardinalis Turnonius ut scriberet in edicto, ea quae nostris conceduntur concedi tantum quousque de ea re pleniùs sit constitutum, nec esse edictum perpetuum. Primùm dissimulavit cancellarius, sed cum saepiùs repeteret Turnonius, ridens respondit ei: « Non est quòd sis de ea re sollicitus; nam ii, quos adversarios vocas, magis edictum cupiunt statim abrogari quàm tu. »

(Hubert Languet. *Arcana sæculi XVI*, lib. II, ep. 68, fev. 1562.)

cependant, nous en restons convaincu, de quelque grand et juste exemple pour faire respecter les lois : les prêcheurs, tremblants et silencieux, eussent laissé le temps de calmer les esprits émus et le glaive que la guerre civile allait, pendant quarante ans, promener sur la France, fût demeuré dans le fourreau !

Le premier effet de l'édit de janvier avait été d'effrayer même les plus fougueux des prédicateurs ; les déclamations furibondes cessèrent un instant de retentir du haut de la chaire catholique. Mais bientôt quelques voix sinistres se firent entendre de nouveau et leur impunité en encouragea d'autres. A Paris se distinguèrent surtout Benoist, Claude de Saintes et Vigor. La reine-mère et les gouverneurs étaient journellement attaqués, dénoncés à la haine des Catholiques, sous les noms de Jésabel et d'Achab, auteurs des prophètes de Baal ; à la cour même cette hardiesse et cette violence trouvèrent des imitateurs. La haine rendait prophètes quelques-uns de ces fanatiques. Le curé de Saint-Paul, Vigor, qui avait été forcé un moment de se cacher, s'écriait, dans un de ses sermons : « Notre noblesse ne veut » frapper..... Aussi quelque matin Dieu fera justice » et permettra que cette bâtarde noblesse sera accablée par la commune. Je ne dis pas qu'on le » fasse, mais que Dieu le permettra. »¹

Dans les provinces la loi n'était pas mieux respectée qu'à Paris et l'on comptait tant sur l'impuis-

¹ Charles Labitte. *De la démocratie chez les prédicateurs de la Ligue.* — Vigor. *Sermon catholique sur les dimanches et fêtes*, t. II, p. 23 (éd. 1587).

sance du gouvernement, que ceux qui foulait la loi aux pieds ne craignaient pas d'ajouter la raillerie à l'audace. Les mémoires de Haton, si curieux pour tout ce qui regarde l'état religieux de la France à cette époque, nous fournissent ici les détails les plus intéressants. Un seul exemple fera juger de la manière dont les prédicateurs catholiques entendaient tenir compte de l'édit de janvier. Le cordelier Jehan Barrier, curé de Sainte-Croix, à Provins, donna lecture en chaire de l'édit royal ; puis il s'adressa ainsi à l'assemblée : « Ores çà, Messieurs de Provins, que » dois-je et les aultres prédicateurs de France faire ? » Debvons-nous obéyr à ce mandement ? Que dirons, » que prescherons-nous ? L'Évangile, dira monsieur » le huguenot. — Et déa, dire que l'erreur de Calvin, » de Martin Luther, de Bèze, Malo, Pierre le Martyr » et aultres prédicans avec leur doctrine erronée, » mauditte et condempnée de l'Église il y a mille » ans et depuis par les saints conciles, ne vault rien » et qu'elle est dampnable, est-ce point prescher » l'Évangile ? Dire que les hérétiques huguenots de » France sont meschans apostatz d'avoir renoncé la » vraye église catholique pour suyvre l'hérétique, » est-ce point prescher l'Évangile ? Dire qu'on se » donne garde de leur doctrine, de les écouter, de » lire leurs livres ; dire qu'ils ne tendent et ne cher- » chent qu'à faire séditions, meurtres et saccage- » ments, comme ils ont commencé en la ville de Paris » et aultres infinis lieux du royaume, est-ce point » prescher l'Évangile ? Ores quelqu'un me pourra » dire : Et déa, frère, que dites-vous ? Vous n'obéissez » pas à l'édit du roy, vous parlez encore de Calvin

» et de ses compagnons, vous les appelez et ceux
» qui tiennent leur opinion hérétique et huguenotz ;
» on vous accusera en justice, vous serez mis en
» prison et si serez pendu comme séditieux. — Je
» vous répondrai qu'il est bien possible qu'il sera
» vrai ; car Achab et Hiesabel ont bien faict mourir
» les prophètes de Dieu en leur temps et baillé toute
» liberté aux faux prophètes de Baal. — Or, frère,
» vous en dites trop, vous serez pendu. — Et bien,
» de par Dieu, ce sera ung moine cordelier pendu !
» Il en faudra pendre beaucoup d'autres, car Dieu
» par son Saint-Esprit inspirera les pilliers de l'Église
» à soutenir jusques à la fin le bastiment, qui ne ruy-
» nera jamais jusques à la consommation du monde,
» quelques coups qu'on leur baille. »¹ Après quoi,
ajoute Haton, il recommanda aux prières du peuple
l'Église catholique, la personne du roi et les gou-
verneurs, continua son sermon qui ne fut qu'une
véhémence réfutation de Luther et de Calvin et
jamais depuis ne dévia de cette ligne de conduite.

De leur côté, les chefs du parti catholique, les
Triumvirs, bien résolus d'en appeler aux armes, ne
songeaient plus qu'à achever leurs préparatifs pour
la lutte qui allait s'ouvrir. Au colloque de Poissy, le
cardinal de Lorraine s'était déjà efforcé de brouiller
les Luthériens avec les Calvinistes de France ; il
s'agissait maintenant d'enlever à ces derniers tout
secours qui leur pourrait venir d'Allemagne. C'est
dans ce dessein que les Guises se rendirent vers le
milieu du mois de février, à Saverne, ville du diocèse

¹ *Mémoires de Haton*, t. I, p. 210.

de Strasbourg, et y eurent avec le duc de Wurtemberg, Christophe, une entrevue dont le récit nous a été conservé par le prince allemand lui-même. ¹ Tout est curieux dans ces pages véridiques; c'est une scène de haute duperie racontée par la dupe, et l'on ne sait ce qu'on y doit admirer le plus de la naïve candeur du bon Allemand ou de l'hypocrite impudence des Lorrains. Se faire passer pour luthérien et représenter les Calvinistes de France comme d'obstinés sectaires qui ne voulaient entendre à aucun accord et ne cherchaient qu'à troubler le royaume, tel fut, en effet, le double mensonge qui réussit aux Guises à Saverne, et que les historiens de leur parti n'ont nullement pris la peine de dissimuler. ² Les relations de Christophe avec la France dataient déjà de plus loin. Au mois de juin 1561, Antoine de Navarre lui avait envoyé Tremellius, de Heidelberg, pour lui proposer d'entrer dans une ligue de souverains protestants contre le pape, sans que le duc de Wurtemberg, dissuadé par son théologien Brentius, eût cru alors à l'opportunité d'une alliance avec la France. Vers le même temps, on voit Christophe suggérer au gouvernement français l'idée d'un concile national pour apaiser les troubles du royaume, et quand s'ouvre le colloque de Poissy, il députe en France, pour y assister, Beurlin, chancelier de l'université de Tubingue, Jacques Andreac, Balthasar Ridembach et le conseiller Melchior de Salhausen.

¹ Voir cette relation. Stattler. *Hist. des ducs de Wurtemberg*, t. IV, p. 215, etc., etc. (Preuves).

² Belcarius. Lib. XXIX, f. 968 (éd. 1625).

Nous avons dit les intentions du cardinal de Lorraine en faisant venir à Poissy ces théologiens et comment ceux-ci sentirent le piège et trompèrent ses espérances. Mais à force d'intrigues, les Guises n'en parvinrent pas moins à circonvenir le prince allemand, et celui-ci trompé par une relation du colloque de Poissy qu'ils lui envoyèrent, trompé par des lettres où ils disaient vouloir la réunion de l'Église de France et de l'Église d'Allemagne, était disposé à se laisser prévenir contre les Calvinistes. Une fois le duc gagné, on était presque sûr de tenir ses alliés les princes luthériens de la rive droite et de la rive gauche du Rhin.

Aussi la famille des Lorrains s'était-elle portée tout entière à Saverne, le grand prieur, les cardinaux de Guise et de Lorraine, et les ducs François. Ces deux derniers surtout, rivalisèrent d'astuce et d'audace. Deux fois le cardinal prêcha sur un texte choisi exprès pour permettre le développement de certaines opinions luthériennes ; on l'entendit répéter jusqu'à trois fois dans un même discours, que Dieu ne devait être adoré qu'au ciel, que c'était en Dieu seul qu'il fallait placer sa confiance sans rien attendre de ses œuvres ou de l'intercession des saints. Mêmes protestations luthériennes des deux frères dans les entretiens avec le duc et les théologiens Brentius, Andreae, Ridembach et Esslinger. Ils affectent une grande simplicité de cœur et ne demandent qu'à être instruits. Vous savez mes croyances, disait le duc François, elles sont celles qu'a enseignées jusqu'ici la religion romaine. Et voilà cependant que les ministres nous appellent idolâtres. Qu'est-ce qu'idolâtre ?

CHRISTOPHE. — C'est l'adoration des faux dieux.

GUISE. — Je n'adore d'autre Dieu que le vrai Dieu ; je n'ai d'espoir qu'en Jésus-Christ et sais bien que ni la vierge ni les saints ne peuvent me sauver, que les mérites seuls de Jésus-Christ et nullement mes bonnes œuvres me procureront le salut.

CHR. — J'entends cela volontiers. Le ciel vous conserve en ces sentiments !

G. — Nous sommes donc d'accord sur ce point.

Puis il demande pourquoi l'union n'existe pas parmi les Réformés, et quand le prince allemand lui a répondu qu'elle existe sur les points principaux de la religion, tandis qu'on ne la trouve point chez les Catholiques qui, par exemple, ont cinq sortes de messes, Guise ajoute : S'il n'y a point d'union chez les Catholiques, je me ferai luthérien. Ne manquez, je vous prie, d'observer cela au cardinal mon frère.

Celui-ci n'est pas moins prêt à faire bon marché de la religion romaine et convient qu'elle est pleine d'idolâtries et de superstitions. Brentius lui a déduit au long les abus de la messe et le cardinal passe facilement condamnation. Interrogé sur la hiérarchie ecclésiastique, le ministre déclare que le pape est de trop, Jésus-Christ n'ayant pas besoin de vicaire, mais que les Luthériens admettent au-dessus des curés, des surintendants, même des évêques et des archevêques, pourvu qu'ils soient régulièrement élus. Nous pouvons, répond le cardinal, nous accorder sur ce point sans difficulté ; si je ne puis porter une robe rouge, j'en prendrai volontiers une noire. Et il ajoute que si, à Poissy, de Bèze eût voulu signer la confession d'Augsbourg, les Catholiques l'eussent

aussi acceptée. Quant à lui il approuve entièrement cette confession et s'il ne se déclare pas ouvertement, c'est qu'il lui faut encore dissimuler pour gagner ou ménager quelques faibles.

Restait encore un scrupule à détruire dans l'esprit du prince allemand; la voix publique accusait les Guises d'avoir versé le sang des Réformés en France. Lorsque Christophe en parla une première fois au duc, celui-ci soupira profondément et dit : On nous fait tort à moi et à mon frère; mais il se hâta, ce jour-là, de détourner la conversation. On revint cependant au même sujet dans un autre entretien et les deux frères jurèrent Dieu et leur salut que jamais ils n'avaient été persécuteurs; ils promettaient, en même temps, avec les plus terribles imprécations, que, ni en secret ni ouvertement, ils n'entreprendraient rien contre les Calvinistes. Le bon duc Christophe pouvait-il ne pas croire à de pareils serments? Il jugea des autres d'après lui-même et fut convaincu. La victoire des Guises était ainsi complète et l'affaire entamée le 15 février se trouvait terminée le 18: tout avait été enlevé de haute main. C'était encore, comme l'a dit un historien moderne, le siège de Calais. On pouvait maintenant frapper les Calvinistes de France; l'Allemagne luthérienne, trompée dans la personne du duc Christophe, laissera faire, et si elle ouvre enfin les yeux, il sera sans doute trop tard.

Vers le même temps, une ténébreuse intrigue détachait de Catherine de Médicis Antoine de Navarre, lieutenant général du royaume, et c'était encore un prêtre, le cardinal de Ferrare, qui valait ce succès au parti catholique. Antoine de Navarre était un homme

très-frivole. Cependant, malgré son incapacité, il aspirait à jouer un rôle et cherchait de tous côtés à s'agrandir ; mais aussi crédule que faible et incapable, avec des promesses on était toujours sûr de le gagner. Il avait favorisé les Réformés, le jour où se fondant sur l'amitié du comte Palatin, il espéra devenir roi des Romains ; il se donna aux Catholiques croyant obtenir de l'Espagne une indemnité pour la Navarre. Dès 1559, il avait envoyé Claude de Levis négociateur à ce sujet avec Philippe II, qui rejeta sa demande. Catherine de Médicis écrivit aussi en sa faveur à sa fille et à son gendre, mais sans plus de succès. ¹ Au mois de septembre 1561, Antoine de Navarre demanda la médiation du pape ² pour amener l'Espagne à lui accorder ou une indemnité pour la Navarre ou des secours pour l'expédition qu'il méditait contre l'Angleterre. Le pape après s'être d'abord laissé entraîner par d'Escars et le cardinal de la Bourdaisière, ambassadeur de la France à Rome, avait plus tard refusé absolument de se mêler à cette affaire en qualité de médiateur. ³ Ce fut au moment où Antoine de Navarre se voyait ainsi partout rebuté que le cardinal de Ferrare arriva en France. Le rusé Italien entrevit sur-le-champ le parti qu'on pouvait tirer de cet homme, considérable comme prince du sang, si

¹ *Négociations sous François II*. Antoine de Navarre à Sébastien de l'Aubespine, 23 déc. 1559 (p. 164). *Ibid.*, p. 844.

² *Papiers d'Etat de Granvelle*. Vargas à Philippe II, 30 sept. 1561 (t. VI, p. 342). *Ibid.*, 7 nov. 1561 (t. VI, p. 398).

³ *Ibid.*, 7 oct. 1561 (t. VI, p. 380).

méprisable qu'il fût d'ailleurs, et s'efforça de le faire comprendre au roi d'Espagne. Le cardinal de Granvelle, de son côté, écrivait à la même époque à Philippe II : « Il faut amuser le roi de Navarre et » lui faire espérer qu'il tirera quelque chose des » mains de Votre Majesté ; peut-être fera-t-il ainsi » quelque chose en faveur de la religion ou compro- » mettra son crédit ; les Français ne sont pas gens à » nous laisser manquer de prétextes semblables. »¹ Philippe II, dont l'ambassadeur en France Chantonnay avait même refusé le titre de roi de Navarre à Antoine de Bourbon, ne l'appelant jamais que Vendôme, crut ceux qui lui conseillaient de ménager le lieutenant général. Il permit qu'on lui fit entrevoir la Sardaigne en dédommagement de la Navarre, et dès lors Antoine de Bourbon fut gagné au parti catholique.² Il se détacha de la régente et des Châtillons qui la gouvernaient et renvoya en Navarre sa femme qui était ouvertement déclarée pour la Réforme.³ On parla même de lui faire rompre son mariage avec l'hérétique Jeanne d'Albret et de lui donner pour femme la catholique Marie Stuart. La conquête d'Antoine de Bourbon était précieuse pour les Triumvirs : car à défaut de la régente et du roi, ils avaient maintenant avec le lieutenant général du royaume la force morale que donne toujours un grand titre, au mo-

¹ *Papiers d'État* de Granvelle. Granvelle à Philippe II, 15 déc. 1561 (t. VI, p. 453).

² Calvin essaya en vain de le ramener (*Lettres* de Calvin, t. II, p. 441).

³ De Bèze aux Genevois, 1^{er} février 1562 (Archives de Berne).

ment où ils allaient arrêter dans le sang les succès de la Réforme.

Ces succès, depuis l'édit de janvier, avaient été merveilleusement rapides. Un état des églises, dressé aussitôt après le colloque de Poissy, par l'ordre de la régente, qui paraissait vouloir compter les Réformés dans le cas où elle eût accepté la lutte avec eux contre les Catholiques, révélait déjà l'existence de deux mille cent cinquante communautés calvinistes : ¹ le nombre dut en augmenter beaucoup après l'édit de janvier, les ministres mettant une extrême ardeur à prêcher « les uns par les champs, les autres par les » jardins et à découvert, partout où l'affection ou la » passion les guidait et où ils pouvaient trouver du » couvert comme ès vieilles salles et masures et jus- » qu'aux granges ; d'autant qu'il leur était défendu de » bâtir temples et de prendre aucune chose d'église. » Les peuples, curieux de voir chose nouvelle, y » allaient de toutes parts et aussi bien les Catho- » liques que les Protestants, les uns seulement pour » voir la façon de ceux de la nouvelle doctrine, les » autres pour l'apprendre, et quelques autres pour » connaître et marquer ceux qui étaient protestants.² A Paris seulement le nombre des Réformés était toujours resté fort petit en comparaison de celui des Catholiques ; dix mille fidèles au plus y composaient l'Église dissidente. Aussi, malgré l'édit de janvier, la menace d'un massacre général était sans cesse suspendue sur la tête des Réformés de Paris : la

¹ De Bèze. *Histoire ecclésiastique*, liv. IV, t. I, p. 669.

² *Mémoires de Castelnau*, liv. III, ch. V.

capitale avait l'aspect d'un camp et l'on voyait le prince de Condé, avec sept cents gentilshommes et soldats, accompagner les ministres au prêche, à travers une foule frémissante. Les ministres étaient également armés et Théodore de Bèze portait une cuirasse en se rendant au lieu des assemblées. ¹ Temps étrange et que notre imagination même, habituée aux spectacles d'un âge pacifique, a peine à se représenter; il faudrait, pour le bien comprendre, avoir encore les fortes convictions des hommes entre qui s'agitait alors le débat, et pour le décrire la plume énergique qui, dans leurs mains, était encore une arme de guerre lorsqu'ils racontaient leurs propres actions.

Mais cette situation si tendue ne pouvait durer, à moins d'un grand déploiement de force de la part du gouvernement. Celui-ci ne prenant pas les mesures nécessaires, les événements se précipitaient avec une effrayante rapidité et les honnêtes gens, les voyant venir, luttèrent vainement pour les écarter : tous leurs efforts leur semblaient échouer contre une irrésistible fatalité. Les tristes pressentiments entrés dans l'âme du peuple lors de la retraite des Triumvirs de la cour se réalisaient; ² les chefs catholiques étaient prêts et l'Espagne allait éclater. Depuis longtemps déjà les conseillers de Philippe lui écrivaient que le temps des ménagements était passé; le roi, toujours circonspect,

¹ De Bèze aux Bernois, 12 avril 1562 (Arch. de Berne). — *Lettres de Chantonnay*, 24 mars 1562 (*Mém. de Condé*, t. II, p. 27).

² De Bèze. *Histoire ecclésiastique*, liv. IV, t. I, p. 667.

avait voulu attendre. ¹ Mais quand il vit l'Allemagne trompée par les Guises et Navarre gagné, il ordonna à son ambassadeur, Chantonmay, de demander à la régente l'éloignement des Châtillons. Ceux-ci, avertis, s'étaient d'avance retirés. La régente répondit avec hauteur à Chantonmay et renvoya du conseil les évêques et les gouverneurs de province. ² Le maréchal de Saint-André refusa d'obéir et, de concert avec Montmorency et le roi de Navarre, appela le duc de Guise à Paris pour s'opposer, par la force, à l'exécution de l'édit de janvier. Guise répondit à leur appel et en passant, le 1^{er} mars, par la petite ville de Vassy, en Champagne, il y massacra les Protestants rassemblés au prêche.

Les écrivains catholiques ont toujours représenté comme un événement fortuit ce qu'ils nomment l'accident de Vassy ; ³ mais toutes les circonstances du massacre accusent la préméditation. Le duc de Guise se rendait à Paris pour y détruire violemment la liberté religieuse accordée aux Réformés : quoi de plus naturel qu'il eût d'abord voulu essayer ses forces en Champagne ! La guerre civile venant à éclater, la renommée militaire de François de Guise le portait à la tête des Catholiques ; il était donc de son intérêt de provoquer la guerre, et le massacre de Vassy lui faisait atteindre son but. La cloche sonnait quand le

¹ *Papiers d'État* de Granvelle. Vargas à Philippe II, 7 novembre 1561 (t. VI, p. 398).

² *Lettres* de Chantonmay, 22 février 1562 (*Mém. de Condé*, t. II, p. 22).

³ *Journal* de Brulart, année 1562 (*Mém. de Condé*, t. I, p. 74).

duc de Guise s'approchait de Vassy. ¹ L'un des siens ayant appris que c'étaient les Huguenots qu'elle appelait au prêche, de s'écrier aussitôt : On va les huguenoter bientôt d'une autre manière. Et la menace ne tarde pas à s'accomplir. Car, pendant que le duc se rend au monastère de Vassy, ses gens, commandés par La Brosse, vont à la grange où se tient l'assemblée des Protestants et où près de douze cents personnes étaient réunies. La Brosse, avec sept autres, entre dans la grange et on les invite à s'asseoir. C'est alors que l'un d'eux, reniant Dieu, s'écrie : Tuons-les tous jusqu'au dernier, et en même temps ils sortent ou sont poussés dehors par les Réformés. Ceux-ci, effrayés, ferment les portes, les barrièdent et un horrible tumulte s'élève. Toute la troupe de Guise accourt et décharge, à bout portant, des arquebuses sur les Réformés, qui ripostent à coups de pierre. La lutte fut peu vive, mais le massacre dura près d'une heure, après quoi le duc de Guise, blessé dans ce triste combat, se retira, emmenant prisonnier le ministre de Vassy, qu'il destinait au supplice. Quarante personnes, tant hommes que femmes, avaient été tuées ; un beaucoup plus grand nombre atteintes de graves blessures. Les relations protestantes nous ont conservé les noms de ceux qui périrent dans la journée du 1^{er} mars : Robert Portil, Jean Mongroce, Claude Guichard, Jean Collin, Nicolas Brissonet, Claude l'Orfèvre, Jean Longe, Simon Chigne, Nicolas Malart, Daniel Itomas, Jacob Jollin.

¹ Voir la pièce intitulée *Crudelitas Guisiaca in oppido Vasseio* (Bibl. de Berne).

Pierre Arnold, etc. Noms vulgaires et obscurs, inconnus à la postérité, mais devant lesquels l'historien, qui les transcrit, s'arrête avec respect et attendrissement. C'est pour une noble et sainte cause que ces hommes sont morts, presque certains, quand ils luttèrent pour la faire triompher, de ne pas recueillir eux-mêmes le fruit de leurs efforts et de leurs sacrifices. Sachons du moins leur en être reconnaissants ! L'histoire, pour nous, n'est plus seulement l'histoire des princes ; le peuple aussi y a pris sa place. De même en étudiant les progrès de l'humanité, n'oublions pas qu'à côté des grands hommes, des acteurs plus humbles, mais non moins dévoués, ont paru dans la lutte d'où sortirent ces progrès. Que parfois notre pensée se reporte donc pieusement vers ces premières victimes de nos guerres religieuses ; en retour de la liberté de conscience que leur doit notre patrie et qu'ils ont fécondée de leur sang, est-ce trop demander pour eux que de demander un souvenir !

CONCLUSION.

Le signal de la guerre civile était donc donné: il y aura désormais le sang de Vassy entre les Catholiques et les Protestants. Ici s'arrête la tâche que nous avons entreprise et nous ne parlerons pas des désastres qui suivirent, de la France, pendant quarante ans, livrée aux guerres civiles et religieuses, de sa population cruellement décimée, de tant de ruines, enfin, que la dernière moitié du seizième siècle vit s'accumuler sur le sol de notre malheureux pays. Mais arrivés à ce lamentable dénouement, qu'aujourd'hui encore pas un Français ne saurait envisager sans serrement de cœur, nous devons reporter nos regards en arrière, pour juger dans leur ensemble les faits qu'un récit impartial vient de dérouler sous les yeux du lecteur.

Les trois règnes de François I, de Henri II et de François II léguèrent au gouvernement de Charles IX des embarras dont nul ne serait admis à méconnaître le nombre ni la gravité. Est-ce à dire cependant, que, si compromise que fût déjà la situation de la France en 1561, la crise politique et religieuse, où se débat-

taut notre patrie, dût nécessairement aboutir à la terrible catastrophe de la guerre civile? Nous ne le croyons pas et nous avons marqué, dès le début de cette étude, quelle double voie de salut s'ouvrait devant Catherine de Médicis, lorsqu'elle prit en main les affaires. Passer au Protestantisme ou s'élever au-dessus des partis religieux, en leur imposant la paix, quelle alternative faite pour séduire un grand caractère! Déjà, Henri VIII en Angleterre, Gustave Wasa en Suède, avaient montré combien il était facile au pouvoir royal d'entraîner les peuples à de nouvelles croyances, à une nouvelle organisation religieuse; mais Catherine de Médicis n'imita pas leur exemple, avec quelques chances de succès qu'elle pût d'ailleurs le faire. L'esprit d'initiative hardie et la conviction énergique, l'une qui pousse aux grands desseins, l'autre qui en assure le succès, manquaient également chez elle. Nous n'avons donc pas à nous arrêter ici sur un plan qui a pu traverser l'esprit de Catherine à l'état d'idée fugitive, mais dont la réalisation ne fut pas même tentée. Il en est autrement de cette politique du chancelier l'Hôpital, qui consistait à élever le gouvernement au-dessus des partis religieux et à leur imposer à tous la tolérance et la paix. En prenant le pouvoir, la régente parut vouloir entrer dans les voies de l'Hôpital et c'est sur l'expérience tentée, en 1561, pour faire triompher les idées qui prévaudront un jour avec Henri IV et trouveront leur glorieuse expression dans l'édit de Nantes, qu'il convient de juger la mère de Charles IX. Or, disons-le tout de suite, ce jugement ne serait pas juste, s'il n'était sévère. On est confondu, en effet, de voir à quel point

fut mal faite cette expérience, du succès de laquelle dépendait si évidemment le salut du royaume, et plus confondu encore que des historiens, après avoir assisté à ce triste spectacle, aient osé vanter les talents politiques de Catherine de Médicis. Incertitude et faiblesse, hésitations continuelles et demi-mesures, voilà ce que nous rencontrons chez la régente durant ces mois tragiques qui s'écoulent depuis son entrée aux affaires jusqu'à l'explosion de la guerre civile.

On sortait d'une période d'atroces persécutions et on voulait revenir à une politique de conciliation et d'apaisement. Était-ce le moment pour un gouvernement qui avait toujours été et prétendait rester arbitraire, de respecter une opposition tracassière et inintelligente, comme celle du parlement de Paris pendant toute l'année 1561? De ce parlement qui, par ses protestations incessantes contre les actes les plus louables de la royauté, exerçait alors une si funeste influence sur l'opinion publique? Qui blâmerait aujourd'hui la régente d'avoir renouvelé en sens inverse, contre les fanatiques du parlement, le coup d'État de Henri II contre l'héroïque Dubourg et l'esprit de tolérance? Loin de montrer cette fermeté, on laissera même le parlement provoquer à la désobéissance aux lois, en approuvant le prévôt de Paris d'avoir osé défendre la publication d'un édit royal. La régente essaya-t-elle du moins sur les magistrats la puissance de l'intérêt personnel, alors qu'elle avait entre ses mains le gage si précieux, en cette circonstance, de la vénalité des charges? Rien ne le prouve, et pourtant cette habileté italienne, tant prônée par

les panégyristes de Catherine, eût été dépensée ici pour un noble but, puisqu'il s'agissait de retenir la France au bord d'un abîme.

Même légèreté, même défaut de suite et de fermeté lors de la tenue du colloque de Poissy. La régente a convoqué dans cette ville les prélats catholiques et les ministres réformés, afin d'arriver à un compromis, qui pût faciliter l'établissement d'une paix de religion. Sans doute, les esprits conciliants, tels que Despence, Salignac, Bouteiller, les évêques de Valence et de Séez, etc., etc., ne formaient qu'un groupe d'élite dans le camp des orthodoxes ; mais, faibles par le nombre, ils n'en jouissaient pas moins d'une grande autorité, et le gouvernement, au lieu de s'effacer comme il le fit, aurait dû se déclarer hautement pour eux, leur prêter son appui le plus énergique. Sans doute aussi la majorité des prélats répugnait à toute transaction avec les Réformés : tous cependant n'étaient pas d'un entêtement égal à celui du vieux Tournon, et, en faisant jouer certains ressorts, on aurait probablement obtenu des concessions. La menace d'une confiscation de biens adressée, non pas publiquement aux prélats réunis, mais à quelques-uns d'entre eux dans des entrevues particulières, la promesse d'avantages personnels faite avec à propos à d'autres, n'eussent pas manqué de produire leurs effets ordinaires, et puisqu'on se vantait d'être en politique un disciple de Machiavel, au moins fallait-il se souvenir de la maxime *diviser pour régner*. La régente sut bien appeler à elle les principaux ministres réformés pour leur recommander la modération : on ne voit pas qu'elle en ait agi de même avec

les prélats catholiques, sur lesquels il était principalement nécessaire de peser de tout le poids de l'autorité royale. Quelle faiblesse encore et quelle inconséquence d'avoir, sur les représentations du cardinal de Ferrare, transformé le colloque; après deux séances publiques, en conférence particulière, de façon à substituer une obscure dispute au débat solennel qui tenait la France attentive! N'était-ce pas enfin un autre acte d'inqualifiable faiblesse, que d'accepter du clergé, au milieu de la détresse financière où l'on se trouvait, une misérable aumône de 9 millions de livres, lorsqu'il aurait suffi, pour amener à composition cet ordre si riche, de lui rappeler sérieusement le plan de spoliation, présenté contre lui par les États de Pontoise? Se montrer toujours si disposé à reculer, c'était se préparer, comme de gaieté de cœur, d'inévitables échecs, et la régente ne s'y serait pas, en vérité, prise autrement, si elle avait eu pour but d'encourager elle-même toutes les résistances.

Nous touchons maintenant à cette grande résolution de l'édit de janvier, l'éternel honneur du chancelier l'Hôpital, et qui aurait pu valoir aussi à Catherine de Médicis la reconnaissance de la plus lointaine postérité. Mais comment la régente soutint-elle une si excellente mesure? La plus vulgaire prudence conseillait de s'assurer avant tout des adversaires le plus à redouter pour la politique nouvelle qu'on voulait inaugurer. Ces adversaires étaient connus, et par leur attitude semblaient se désigner eux-mêmes aux coups du gouvernement. On savait de quelle manière ils s'étaient ligués, dès le mois d'avril 1561.

sous les auspices de l'Espagne, et tout récemment ils avaient quitté la cour avec éclat, pour se retirer, Guise à Nanteuil, le connétable de Montmorency à Chantilly. Placé dans une circonstance pareille, Henri IV n'aurait pas hésité un seul instant à frapper des coupables, et aussi bien que lui, Catherine de Médicis eût trouvé des soldats pour s'emparer de quelques seigneurs insolents, des juges pour les condamner. Nous allons plus loin : l'arrestation seule des Triumvirs, sans échafaud et sans bourreau, suffisait à frapper de terreur les fanatiques, et dût-on même provoquer ainsi quelques soulèvements partiels, il ne fallait pas oublier que le salut de la royauté et celui de la France étaient également en jeu, qu'il s'agissait pour la première d'échapper à l'asservissement d'une faction, comme pour l'autre d'échapper à la guerre civile. Cette considération ne parut pas s'être présentée avec assez de force à l'esprit de la régente ; soit imprudence, soit crainte, elle laissa ses ennemis tramer en liberté la ruine de l'édit de janvier.

Les documents contemporains nous apprennent l'immense effet produit d'abord par ce dernier. Les excitations à la haine, les provocations en meurtre cessèrent quelque temps de tomber du haut des chaires des églises : on put espérer de voir le calme rentrer dans les esprits. Nous savons d'ailleurs, par d'irrécusables témoignages, avec quel zèle le parti réformé seconda en cette occasion les intentions de la régente. N'était-il pas alors du devoir du gouvernement de faire un rigoureux exemple du premier fanatique qui viendrait troubler cette tranquillité renaissante ? Bientôt, cependant, quelques voix si-

nistres recommencèrent à s'élever et la régente ayant négligé ou craint de sévir, d'autres s'enhardirent à suivre l'exemple donné et tout se trouva de nouveau compromis.

C'était sur Paris surtout que comptaient les Triumvirs. Mais cet appui le gouvernement aurait pu le leur enlever ou du moins le rendre presque inutile. Il ne faut pas ici que les événements postérieurs du temps de la Ligue nous fassent illusion. Sans doute, Catherine de Médicis n'avait pas pour auxiliaire cette lassitude des esprits qui servira tant un jour Henri IV. Mais d'autre part, se figurer le Paris et la France de 1561 en proie à cette exaltation frénétique que fera naître la guerre civile en se prolongeant, serait une grave erreur. Que Paris n'aimât pas les Réformés, notre récit même le montre assez ; mais nous savons aussi, nous qui avons traversé tant de révolutions, comment aux époques de trouble des minorités violentes ne réussissent que trop facilement à tenir sous le joug la foule des gens paisibles. Effrayer les premiers et rallier à soi les seconds, en les rassurant à la fois contre leurs oppresseurs et sur ses propres intentions, voilà ce que devait et pouvait faire Catherine de Médicis. Entre le gouvernement se portant le défenseur de la paix publique, et quelques princes et nobles poussant à la guerre civile, la grande majorité des habitants de Paris et du royaume, avant tout amie de l'ordre malgré ses passions religieuses, n'aurait pas hésité un seul instant. Restait d'ailleurs la ressource de renvoyer les magistrats qui pactisaient avec les factieux et trahissaient la royauté, de modifier l'organisation de la milice bourgeoise, de dé-

sarmer les suspects : la régente négligea plusieurs de ces mesures et ne soutint pas avec assez d'énergie celles qu'elle se résolut à prendre.

Rien d'étonnant que tant d'incurie et tant de faiblesse ait décidé Guise à oser l'attentat de Vassy. Et cependant, alors même, un vigoureux effort de la part du gouvernement pouvait encore prévenir une mêlée générale. Guise arrivait sur Paris avec quelques centaines de soldats : le gouvernement disposait de forces plus que suffisantes pour l'arrêter, gentils-hommes attachés au roi, gardes du corps, mercenaires suisses et autres, sans parler de cette partie de la population parisienne dont on pouvait se faire un appui. Une femme de tête et de cœur, une Blanche de Castille ou une Élisabeth d'Angleterre eût, avec moins de ressources, empêché Guise de pénétrer dans Paris et fait payer cher au rebelle son audace. Catherine de Médicis ne sut ni prévoir ni se défendre : elle se laissa tomber honteusement avec son fils dans l'esclavage des Triumvirs, et c'est ainsi que l'étincelle de Vassy alluma un incendie qui devait, pendant quarante années, ravager la France.

On voit tout ce qu'il avait fallu de fautes de la part de Catherine de Médicis pour rendre irrémédiable une situation dont les difficultés, quelque grandes qu'on les suppose, eussent encore pu être vaincues, si le gouvernement, en s'effaçant toujours et en agissant peu ou sans suite, n'abandonnait pas le terrain aux partis. Toutefois ce n'est pas sur Catherine de Médicis seule que doit tomber la sévère condamnation de l'histoire : la France aussi, à l'époque néfaste dont nous venons de tracer le tableau, fut

l'artisan de sa propre infortune. Absolvons, s'il le faut, cette multitude que son ignorance vouait au fanatisme et livrait en proie aux ambitieux : si terrible qu'ait été son intervention dans la lutte des partis, peut-être mérite-t-elle plus de pitié encore que de blâme. Mais que dire de ceux qui auraient dû, par leur exemple, guider et redresser cette multitude ? De cette noblesse qui montra en toutes ces circonstances si peu d'intelligence politique ? De ce clergé qui ne savait que demander du sang et des supplices et pervertissait les masses au lieu de les élever par l'esprit et le cœur ? De ce parlement de Paris, abdiquant si tôt son rôle de gardien des lois et faisant une si lâche défection du côté des violents ? De cette grande classe enfin des honnêtes gens, toujours portée à se laisser opprimer, en 1561 comme à d'autres époques, et que sa timidité conduisait une fois de plus à se trahir elle-même et à trahir la France ? Bien peu furent alors exempts de reproche et sur tous tomba le sévère châtement. C'est qu'il existe entre tous les membres du corps social cette intime solidarité qui rattache aussi les unes aux autres les générations successives dans un même peuple. Les fautes que nous avons signalées, une fois commises, personne n'était plus admis à invoquer sa propre innocence, ni la France en droit de se plaindre de la fatalité qui la livrait en 1561 à une Médicis au lieu de lui donner Henri IV. Il n'y a point, en effet, de fatalité dans les choses humaines ; il n'y a que l'impitoyable logique des événements et les hommes font toujours eux-mêmes leur destinée. Ce sont les enseignements méconnus de l'expérience qui appellent

sur les peuples les grandes calamités. La France n'avait-elle pas déjà reçu, au quinzième siècle, le terrible avertissement d'une folie royale mettant toute une grande nation à deux doigts de sa perte ? Si donc, en 1561, cette race française, si libéralement douée pourtant par la Providence, n'avait pas encore su s'élever au-dessus des institutions des peuples enfants, si elle se trouvait toujours à la merci d'un hasard de succession monarchique, n'était-ce pas à elle-même et à elle seule qu'elle devait s'en prendre et, dans ce retour sur ses erreurs passées, trouver la sagesse et l'énergie qui assurent l'avenir ? Un grand homme l'a dit : les peuples n'ont jamais que le gouvernement qu'ils méritent. Vérité d'apparence bien simple, mais trop souvent mise en oubli par les nations, et qu'on ne saurait assez leur répéter. Disons donc que les malheurs de nos pères furent mérités et, tout en les plaignant, sachons y puiser, pour nous-mêmes, de salutaires leçons !

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos.....	v
Documents et auteurs consultés.....	xI
CHAPITRE PREMIER.	
Des premières destinées de la Réforme en France. — Comment on en vint à essayer un rapproche- ment des Catholiques et des Protestants.....	1
CHAPITRE DEUXIÈME.	
Réunion de l'assemblée de Poissy.— Les finances en 1561 et la subvention du clergé au roi....	49
CHAPITRE TROISIÈME.	
Le colloque.....	71
CHAPITRE QUATRIÈME.	
Les Jésuites à Poissy. — L'issue du colloque...	113
CHAPITRE CINQUIÈME.	
Une tentative de réforme du clergé français sur lui-même.....	137
CHAPITRE SIXIÈME.	
Les conférences de Saint-Germain ou la dernière tentative de conciliation. — L'explosion.....	161
Conclusion.....	197



La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Echéance

The Li
University
Date

0831005

OCT 17 '79

OCT 30 '79

OCT 29 '79

P.E.B.

6 NOV. 1990

MORISSET

21 NOV. 1990



a39003 001689651b

B R 8 4 5 • K 5 5 1 8 6 7

K L I P F F E L Y H E N R I •

C O L L O Q U E D E P O I S S Y E T



COLL	ROW	MODULE	SHELF	BOX	POS	C
333	02	11	05	03	20	9